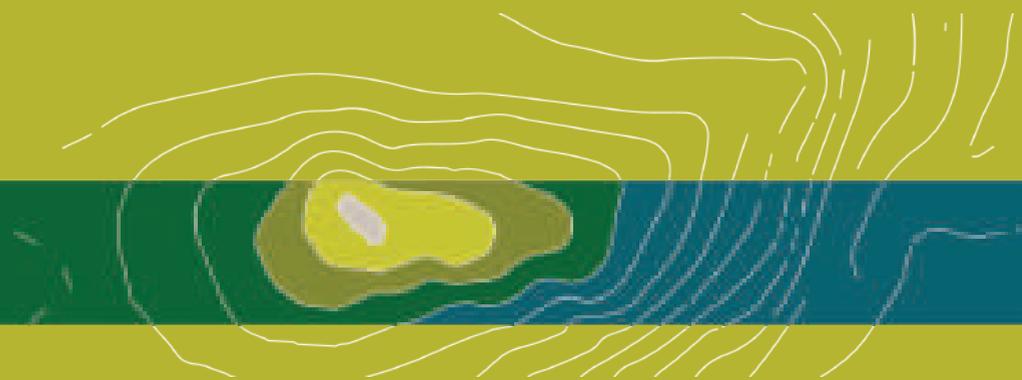


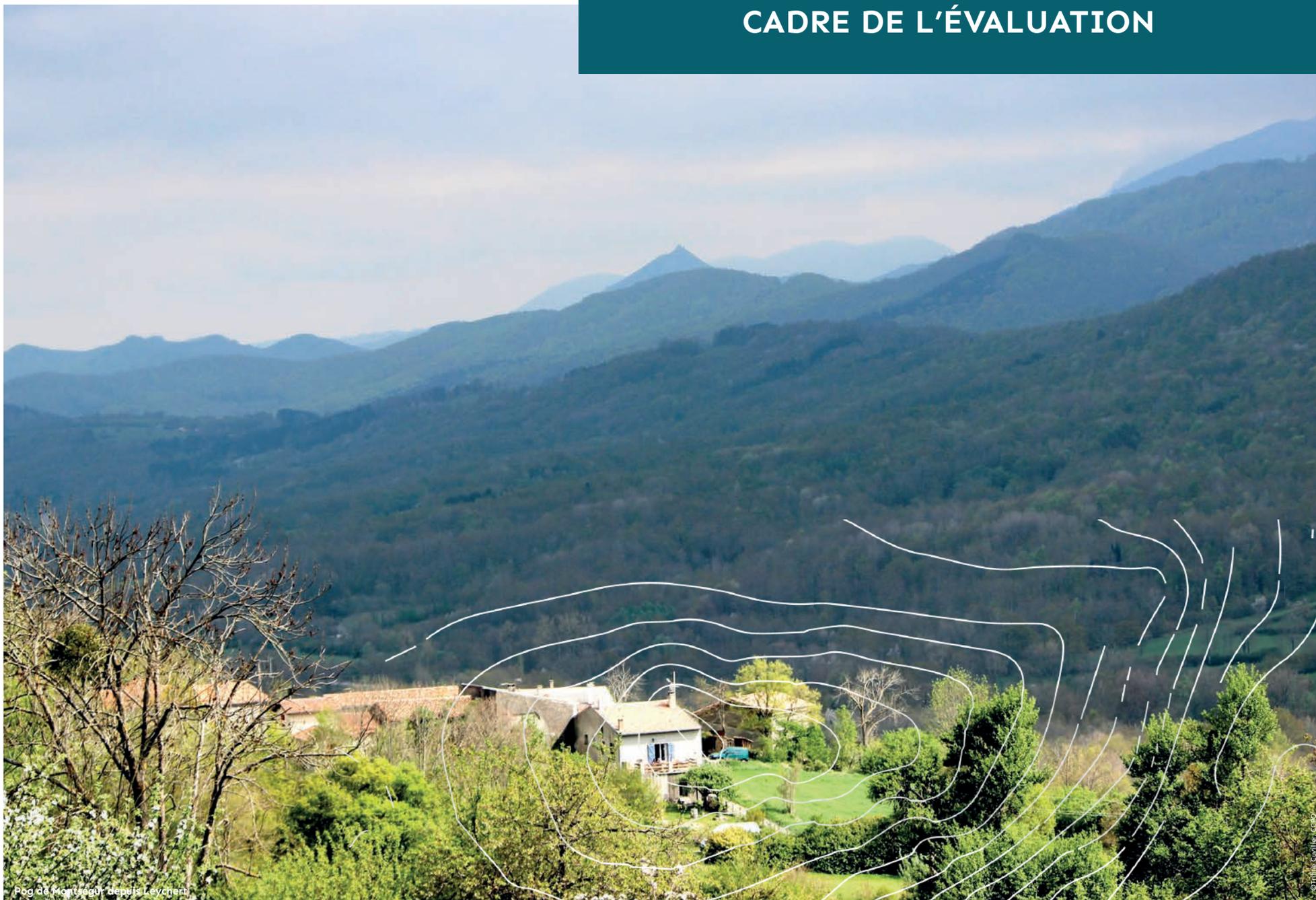
Du bilan 2020 - 2025 au Projet 2025 - 2033





Traversée de rivière dans la forêt de Bélesta

CADRE DE L'ÉVALUATION



Pog de Montégut depuis Leychert

© Thibaut Corlier, 2016

1. Des réalisations nombreuses, une démarche ambitieuse

Le programme d'actions, déployé entre 2020 et 2025, est une démarche dynamique visant à mettre en œuvre les actions définies lors de la phase de concertation du dossier de candidature en 2018 - 2019. Le lancement officiel de l'Opération Grand Site fait suite à un courrier de la Ministre de l'Environnement en 2016. La majorité de ces actions ont été lancées, tandis que d'autres ont émergé depuis.

Aussi, pour rendre compte des réponses apportées aux enjeux et orientations initiales de l'Opération Grand Site, cette partie présente le bilan des actions menées et les

enseignements tirés de leur mise en œuvre, sur la période de décembre 2020 à mars 2025. Cette évaluation vient nourrir l'élaboration du programme d'actions 2025 - 2033 en complément du projet de territoire.

L'évaluation met en avant l'engagement du territoire dans une démarche de préservation des paysages, répondant aux principes de développement durable.

2. Les attentes de l'État

Le présent dossier de candidature au Label s'appuie nécessairement, d'une part sur les remarques du rapport d'Inspection Générale de novembre 2020 et d'autre part sur l'avis correspondant de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages en date du 3 décembre 2020 dont, pour rappel, les conclusions sont les suivantes :

- Donne un avis favorable au projet, sur le territoire proposé, et au programme d'actions, priorisé et amendé suite au rapport de la mission d'inspection de novembre 2020 ;
- Suggère à la CCPO d'affiner d'ici 2025 le périmètre retenu pour l'OGS, pour le faire mieux coïncider avec un territoire de projet.

Les services de l'État indiquent les recommandations précédentes pour guider l'action de la Communauté de Communes dans la perspective de la candidature au Label, qui serviront de feuille de route aux élus et à l'équipe technique pour 2020 - 2025.

La priorisation des 44 actions initialement prévues permet de distinguer celles qui s'inscrivaient dans le périmètre « cœur de site », d'une surface de 9 306 hectares, qui

reposent sur des critères en partie paysagers et celles qui prévoient un rayonnement plus large au-delà des limites paysagères sur un périmètre de projet à l'échelle du Pays d'Olmes. Cette ouverture vise à renforcer le rayonnement de l'esprit Grand Site et à valoriser son impact en s'étendant aux communes environnantes, s'adaptant à un périmètre pertinent et durable spécifique pour quelques actions.

Afin de répondre aux demandes exprimées lors de l'Inspection Générale de 2020, le programme d'actions est amendé et précisé. Il comporte 37 actions, dont 10 qualifiées d'ultra-prioritaires.

Lors de la visite de Madame Isabelle Poulet, chargée de mission de la politique des Grands Sites, en mars 2024, un accord de principe a été donné quant au dépôt du dossier de candidature au Label, sous réserve que les actions, en particulier les plus prioritaires, continuent de progresser significativement. Cet accord permet de déposer le dossier de candidature pour le Label Grand Site de France Montségur au premier trimestre 2025.

3. Rappel des enjeux et de la stratégie

À l'issue du travail effectué en 2018 - 2019, le programme d'actions du Projet Grand Site de France Montségur 2020 - 2025 s'articulait autour de deux grands volets stratégiques et un volet transversal.

- **VOLET 1 : RÉPONDRE AUX ENJEUX DE PRESERVATION ET DE VALORISATION DES ESPACES DU GRAND SITE**
- **VOLET 2 : BIEN VIVRE SUR LE GRAND SITE ET GARANTIR UN ACCUEIL DE QUALITÉ**
- **VOLET TRANSVERSAL : GOUVERNANCE DU PROJET GRAND SITE DE FRANCE MONTségUR**

Ces volets sont eux-mêmes répartis en 8 axes qui structurent le programme d'actions 2020 - 2025.

Pour rappel, les thèmes traités dans chacun des axes reflètent les enjeux forts identifiés par le territoire soit durant l'étude paysagère 2018-2019, soit par les différents acteurs du projet, notamment dans la phase de concertation avec les « ateliers du Pog ».

Les actions qui en découlent ont été amenées à évoluer en s'appuyant sur les interrogations des habitants, institutionnels et élus lors de la phase de mise en œuvre et afin de s'adapter aux besoins et contraintes.



Château de Montségur vu du ciel

3.1. Le bilan synthétique du Projet Grand Site de France 2020 - 2025

Parmi les 37 actions prévues, les 10 actions ultra-prioritaires ont été réalisées ou largement engagées. En ce qui concerne les autres actions, 12 ont été lancées et 7 nouvelles actions mises en œuvre viennent renforcer le dispositif initial.

Les 10 actions « ultra-prioritaires » engagées ou terminées :

1. Accueil et requalification paysagère des stationnements en pied de Pog
2. Structurer l'accueil du Grand Site / Projet Montségur : Musée et Maison du Grand Site
3. Requalifier le Site classé de la fontaine de Fontestorbes – Entrée nord-est
4. Requalifier la friche SAB à Montferrier – Entrée nord-ouest
5. Élaborer un Plan de paysage
6. Découvrir, explorer et cheminer sur le Grand Site
7. Fédérer un réseau d'acteurs socio-professionnels pour valoriser leur

activité et promouvoir les valeurs du Grand Site

8. Structurer et coordonner un pôle éducatif autour des enjeux du Grand Site
9. Créer la Maison des Paysages, une antenne de la Maison du Grand Site
10. Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication autour du Grand Site

Certaines actions ont été ajustées, et ce document en expose les raisons, notamment dans l'analyse effectuée à la fin de chaque volet.

Parallèlement à ces actions structurantes, des actions complémentaires ont également été mises en œuvre :

1. Reconquérir les déprises agricoles en co-visibilité avec le Pog
2. Élaborer et mettre en œuvre une Charte Forestière de Territoire (CFT)
3. Reprise de la gestion du site Natura 2000 : Gorges de la Frau et Bélesta
4. Minimiser l'impact visuel de la signalétique
5. Créer la Fête de la Montagne en lien avec le Grand Site
6. Structurer, qualifier et renforcer l'offre d'hébergement
7. Mettre en cohérence avec les enjeux du site les démarches de reconnaissance départementale, régionale, nationale, et internationale

8. Réorganiser l'accueil, la médiation et la promotion du site en accord avec les objectifs de fréquentation

9. Requalifier les friches en résidences d'artistes et lieux de diffusion culturelle

10. Diagnostiquer et sécuriser le Monument Historique dans le cadre de l'inscription du bien en série au Patrimoine Mondial

11. Tester un service de navette et établir un plan de circulation

12. Accompagner la réalisation d'études de faisabilité de rénovation de bâtiments vacants dans les centres-bourgs

3.2. Points marquants sur la base des dépenses engagées

Les dépenses liées à la mise en œuvre et à **la réalisation des actions du programme d'actions 2020 - 2025 s'élèvent à près de 5,4 millions d'euros**, répartis entre 2,8 millions d'euros d'investissements et 2,6 millions d'euros de fonctionnement.

Ces dépenses n'auraient pas pu être réalisées sans la **contribution financière de nombreux partenaires, tels que l'Europe, l'État, la Région Occitanie, les Départements de l'Ariège et de l'Aude, les Communes, ainsi que d'autres partenaires financeurs, représentant 60 % des financements.**

La collectivité témoigne de son engagement soutenu en investissant la somme de **2 177 354 € pour la mise en œuvre des actions ultra-prioritaires du programme** du Projet Grand Site de France, ainsi que des actions associées, détaillées dans cette partie.

La réalisation des actions prévues dans le programme d'actions 2020 - 2025 permet de le concrétiser et de se rapprocher de manière tangible de l'obtention du Label Grand Site de France. Le travail effectué ces dernières années donne au territoire de nouvelles perspectives et encourage l'ensemble des partenaires locaux à poursuivre les efforts vers un développement vertueux et un meilleur accueil du public.

GRILLE DE LECTURE DU BILAN DES ACTIONS

Dans les pages suivantes, le bilan de chaque action est présenté selon une structure uniforme :

- **État des lieux et enjeux** : Explication des raisons ayant conduit à l'inscription de l'action en 2020.
- **Présentation de l'action** : Description de l'action telle qu'elle était envisagée en 2020 et des objectifs fixés.
- **Action(s) réalisée(s) et à poursuivre** : Récit des étapes clés ayant permis la mise en œuvre de l'action, ainsi que des perspectives pour le programme d'actions 2025 - 2033.
- **Réorientation de l'action** : Modification de l'approche initialement prévue, en réponse à divers facteurs tels que l'apparition de nouvelles contraintes, l'émergence d'opportunités ou un changement d'objectif.
- **Bilan financier** lié à la réalisation de l'action.
- **Analyse et perspectives** situées à la fin de chaque volet.



Randonnée à la station des Monts d'Olmes

© 2014

VOLET 1 : RÉPONDRE AUX ENJEUX DE PRÉSERVATION ET DE VALORISATION DES ESPACES DU GRAND SITE



Pog de Montségur depuis le Pas de l'Ours, Comus

©bb-cop-11

Le premier volet repositionne le paysage au cœur de la réflexion.
Les actions répondent aux problématiques d'accessibilité, de mobilité,
de fréquentation et de préservation du paysage.

Elles proposent une mise en valeur des milieux naturels composant le Grand
Site en agissant sur les espaces agropastoraux, forestiers et aquatiques,
pour veiller à une meilleure connaissance de ces derniers.

Le dernier axe de ce volet propose des actions pour une meilleure
intégration des ouvrages techniques.

Axe 1 : La qualité paysagère, un atout pour repenser les mobilités sur le Grand Site en Projet

Les aménagements routiers et les aires de stationnement construits dans les années 1960, initialement conçus pour répondre à des besoins urgents, sont aujourd'hui jugés peu esthétiques, peu sécurisés et préjudiciables au paysage.

Le projet vise à réduire les impacts négatifs des flux routiers et du stationnement touristique en adoptant des approches paysagères durables et de qualité. Repenser le paysage et la mobilité relève d'une réflexion structurant l'organisation du territoire, où l'un ne peut être envisagé sans l'autre.





Accueil et requalification paysagère des stationnements en pied de Pog

État des lieux et enjeux

L'aire de stationnement actuelle en pied de Pog présente un très fort impact visuel dans le paysage. Le stationnement, de part et d'autre de la route départementale au col de Montségur dispose de 200 places. Rien ne le différencie de l'axe routier à l'exception d'un marquage au sol, ce qui pose un problème de sécurité.

Dans le cadre du PGSF Montségur, la mission d'Inspection Générale a préconisé une requalification de l'aire de stationnement pour en limiter l'impact visuel et en sécuriser l'usage.

Cela permet aussi d'éloigner le véhicule individuel des abords du Site classé afin d'apaiser la visite. D'autre part, le site nécessitait un lieu d'accueil afin d'informer le public sur les visites du château, le village ainsi que sur tous les points d'intérêt du Grand Site. Le pied du Pog requalifié permet aussi de retravailler le chemin menant jusqu'au village afin d'inciter les visiteurs à s'y rendre à pied.

Cette action est validée comme action Ultra-Prioritaire numéro 1.

Présentation de l'action

Initialement, la création d'un bâtiment d'accueil était pensée au cœur du village de Montségur. L'action était écrite séparément de celle de la création d'un stationnement en pied de Pog.

Un concours d'architecte est alors envisagé et regroupe plusieurs actions : la construction du bâtiment d'accueil, le stationnement au pied

du Pog, les cheminements depuis le Pog vers le village et la création d'un bâtiment abritant le Musée du Catharisme.

Ces actions doivent être menées de manière concomitante.



Parking du château vu du ciel avant les travaux du bâtiment du pied de Pog



Parking du château après les travaux du bâtiment du pied de Pog, 2025

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

Contexte

Un concours d'architectes a été engagé le 7 juillet 2016, au terme duquel le prestataire retenu (Bernard Quirot architecte & associés) a effectué des études de conception sur la base d'un travail partenarial (ABF, DREAL, DDT...) qui conduit à proposer un bâtiment discret, bien intégré dans la topographie du site, avec une toiture végétalisée, qui satisfait pleinement aux exigences qualitatives exprimées par la Maîtrise d'Ouvrage et garantit sa bonne intégration architecturale et paysagère dans le site considéré.

Afin d'associer la population à la sélection du Maître d'Œuvre une consultation publique a été organisée avec la population ainsi qu'un Comité consultatif, en partenariat avec la Commune de Montségur. Cette concertation a permis de conforter la volonté des habitants de renforcer la connexion entre le château et le village pour renforcer l'activité économique des commerces.

La note complémentaire rédigée, suite à la visite de la mission d'Inspection Générale en date du 22 octobre 2020, permet de restructurer ces deux actions ultra-prioritaires :

- L'action 1.1 : Accueil et requalification paysagère des stationnements en pied de Pog d'une part ;
- L'action 6.1 : Structurer l'accueil du Grand Site / Projet Montségur : Musée et Maison du Grand Site d'autre part.

De plus, il a été décidé de déplacer le bâtiment d'accueil en pied de Pog au plus près du parking.

Cette évolution du projet a été jugée favorable au vu de son intégration au site : le bâtiment est placé d'une manière moins ostentatoire dans la prairie et il sera moins visible depuis le château.

Le bâtiment d'accueil

Suite au concours d'architectes, le Maître d'Œuvre a proposé plusieurs scénarios d'aménagements au cours de l'année 2018.

En raison de l'implantation du projet dans le Site classé, une autorisation spéciale assortie de prescriptions a été nécessaire. Cela a conduit le Maître d'Œuvre à revoir le projet. De plus, le processus a coïncidé avec de nouvelles élections municipales, ce qui a prolongé le développement du projet sur plusieurs années.



Pendant les travaux du bâtiment du pied de Pog, 2022

En janvier 2022, la phase de travaux du bâtiment d'accueil est lancée. Le principe d'implantation du bâtiment a cherché à respecter autant que possible la topographie originelle du site. Il a permis de supprimer à cet endroit le stationnement dédié aux autobus. Le projet a été pensé comme une cavité creusée dans le terrain et enfouie sous la prairie avec pour objectif de ne pas perturber la vue vers le château et ne pas être vu depuis celui-ci. Sa seule façade, orientée vers le sud, est constituée d'un mur de soutènement en pierre, élément caractéristique du paysage autour de Montségur.



Bâtiment actuel semi-enterré, 2025

Accessible et semi-enterré, le bâtiment d'une superficie de 100 m² est officiellement ouvert depuis le 26 juillet 2023. Sa réalisation a mobilisé de nombreux services de l'État pour en garantir la qualité.

Il comprend une billetterie gérée par les agents communaux de Montségur, complétée par la présence de l'Office de Tourisme pour enrichir l'information des visiteurs sur le Projet Grand Site de France Montségur et la démarche UNESCO. Ce lieu permet aussi l'accès à des sanitaires publics.

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est assurée grâce au nouveau tracé du chemin, reliant le bâtiment au cercle de conférence dans la prairie et jusqu'au Camp des Crémats. Ce tracé suit les courbes de niveau afin de s'intégrer harmonieusement au site.



Accès PMR proche du bâtiment du pied de Pog



La requalification paysagère du parking au pied du Pog s'inscrit dans la continuité de la création de ce bâtiment.

Le parking au pied du Pog

En février 2024, après consultation publique, c'est le Bureau d'Études 2AU qui a été retenu comme Maître d'Œuvre par la collectivité, Maître d'Ouvrage des travaux.

Le projet prévoit un total de 66 places de stationnement, comprenant 2 places PMR à proximité du bâtiment, 2 places pour les camping-cars, 2 aires de stationnement pour les bus et des espaces dédiés aux vélos.

Afin de garantir une harmonie paysagère et une gestion optimale des flux depuis les portes d'entrée du Grand Site, ce projet de requalification du parking a été élaboré en lien avec d'autres actions ultra-prioritaires. Il intègre la requalification de la fontaine de Fontestorbes et de ses abords, ainsi que la création de la Maison du Grand Site désormais prévue à Montferrier.

À terme, un système de navettes est envisagé, reliant les portes d'entrée du Grand Site et le village. Ce parking a intégré, dans son élaboration, ce projet de navettes.

Des études de conception ont été réalisées en 2024, et le permis d'aménager a été déposé en décembre de la même année. Le 9 janvier 2025, le projet a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité des membres de la CDNPS. Le marché de travaux est actuellement en cours (cf. Annexe 12). La Maîtrise d'Ouvrage est assurée par la CCPO en ce qui concerne les ouvrages liés au parking et par le Conseil Départemental de l'Ariège pour ce qui concerne la route départementale.

Le cheminement

Le cheminement piétonnier raccordant le bâtiment d'accueil au village de Montségur sera réaménagé en même temps que le parking. Le chemin permet de relier en toute sécurité le parking et le chemin de randonnée de l'Argentière. La réalisation de ce cheminement piétonnier participe à la découverte du village de Montségur en offrant des perceptions visuelles vers le château.



Cheminement vers le village de Montségur

Bilan financier

Construction du bâtiment d'accueil :

> Total : 800 558 €

Financés par :

- État (DETR 2022) : 130 195 €
- État (PAM 2022) : 200 139 €
- Région Occitanie (GSO) : 150 000 €
- Département Ariège : 160 111 €
- CCPO : 150 002 €

Requalification des stationnements :

cf. 3-Perspectives 2025 - 2033, action 3

Réorientation de l'action

Le projet initial comportait aussi la création d'un musée au cœur du village à bâtir de manière concomitante avec le bâtiment en pied de Pog, le parking et le cheminement. Le projet architectural validé en premier lieu a été arrêté, la mairie de Montségur jugeant le projet trop impactant visuellement pour le village.

Pour des raisons de faisabilité technique et budgétaire, le projet de Musée de France et ses collections devant être accueillis au rez-de-chaussée de l'ancienne école, au cœur du village, est en cours de réflexion. Le sujet de la Maîtrise d'Ouvrage devra être discuté avec les élus pour la réalisation des travaux.

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 3 « Requalifier le stationnement aux abords du Pog de Montségur et le connecter au village ».

Les travaux du parking débuteront fin 2025 et se termineront à l'été 2026.

État des lieux et enjeux

Le Grand Site de Montségur est un véritable carrefour de sentiers de randonnée historiques, principalement des itinéraires de grande randonnée. Parmi eux, on compte le GR® 7b, le Sentier Cathare, et le Chemin des Bonhommes. Ce réseau est complété par plusieurs boucles locales, telles que le Tour du Massif de Tabe et des boucles communales ou des sentiers d'importances patrimoniales comme le sentier des Tisserands.

Lors du séminaire du PGSF Montségur du 5 décembre 2018, les habitants ont exprimé un grand intérêt pour ces sentiers. Plusieurs associations locales se sont d'ailleurs investies

dans l'ouverture et le balisage de certains itinéraires.

Cependant, ces initiatives manquaient de coordination et présentaient des limites en termes de durabilité et de cohérence. Ces confusions risquaient de désorienter les promeneurs et de provoquer des conflits d'usage en traversant des terrains privés.

Cette action a pour principal objectif de réguler les flux. Elle vise également à préserver l'environnement tout en mettant en valeur le patrimoine naturel, culturel et paysager. Elle cherche aussi à concilier l'accès à la nature avec la protection de la propriété privée.

Présentation de l'action

En collaboration entre la collectivité et le Conseil Départemental de l'Ariège, il est prévu de recenser et d'harmoniser les itinéraires dans le cadre des Plans Départementaux des itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Parallèlement, chaque EPCI, dans le cadre de ses compétences, est chargé de définir son Plan Territorial de Randonnées (PTR) en s'assurant de la maîtrise des emprises foncières (cf. Annexe 10).

Une fois les sentiers aménagés, des supports comme des guides et des cartes seront créés.

Des sentiers thématiques autour de la biodiversité, de la géologie, des paysages ainsi que des belvédères accompagnés de panneaux de médiation viendront compléter cette démarche.

Les supports d'interprétation respecteront l'esthétique locale en utilisant des matériaux adaptés à une bonne intégration paysagère.

Enfin, les sentiers seront numérisés et disponibles sur le site internet du Grand Site, plateforme dédiée à la randonnée.



Sentier Cathare avec vue sur le Pog de Montségur



Sentier de randonnée et balisage sur Laroque d'Olmes, 2025

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

Définir et conventionner les sentiers : PTR et PDIPR

Depuis 2020, des efforts concertés ont permis des avancées significatives. Le Plan Territorial de Randonnée (PTR), validé en Conseil Communautaire du 31 mai 2023, alimente le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), permettant la valorisation à l'échelle départementale de 108 km sur les 300 km recensés.

Baliser les sentiers

Une signalétique homogène, en cohérence avec le PTR, est déployée progressivement depuis 2022 selon une planification triennale. Des initiatives spécifiques ont complété ce dispositif : création des aires de randonnée de Pélaïl et de l'Entounadou.



Balisateur continu et VTT, 2024



Mât signalétique posé en 2024

Entretien des sentiers

Le travail considérable requis pour l'entretien de ces sentiers a nécessité la réorganisation et la structuration d'un service technique dédié à cette action depuis 2022. Pour en garantir la pérennité, 80 % de l'équipe technique a été mobilisée sur l'entretien des sentiers et le balisage, tandis qu'un expert technique des activités de pleine nature a rejoint l'équipe du service « Développement économique & Pôle Projets » en 2023 pour superviser les travaux.



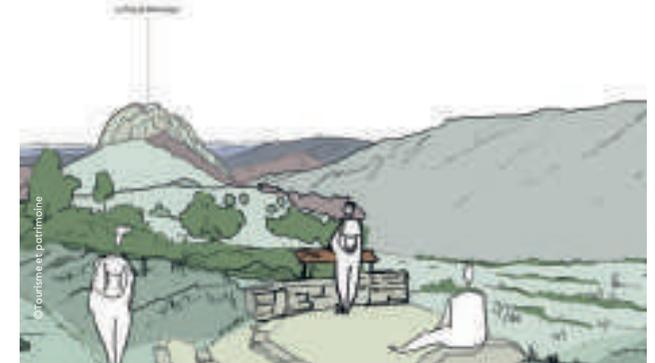
Arbre débité sur un sentier

Valoriser les sentiers

Dans le cadre du Plan Avenir Montagne, un diagnostic, incluant un schéma d'interprétation pour la création de sentiers thématiques et de belvédères, a été engagé début septembre 2023 par le Bureau d'Études « Tourisme et Patrimoine », dont l'équipe est composée de paysagistes concepteurs.

Les belvédères du Grand Site sont essentiels pour valoriser ses paysages et son patrimoine, en mettant

en lumière ses richesses naturelles, géologiques et culturelles. Cinq belvédères et six sentiers d'interprétation ont été retenus : un à Montségur (Campis), deux à Bélesta (Couquet, Bois Joli) et deux autres hors périmètre (Roquefixade en co-visibilité et Laroque d'Olmes). Ces aménagements, incluant des pupitres de médiation, offriront une lecture enrichie du paysage.



Croquis d'ambiance d'un belvédère, 2024



Futur panneau signalétique, La Peyregade

Afin de valider les récits et confirmer les références historiques, érudits locaux, élus, acteurs impliqués et partenaires, y compris le Pays d'art et d'histoire, ont été associés dans la rédaction des contenus de la médiation.

Les services de la DREAL Occitanie et de l'UDAP de l'Ariège ont également été consultés pour le choix de la charte mobilière, afin d'assurer leur bonne intégration paysagère. Respectueux de l'esprit du Grand Site, les aménagements privilégient des interventions légères, en s'appuyant sur la topographie et les sentiers existants.

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 9 « Découvrir, explorer et cheminer sur le Grand Site ».

Sensibiliser les marcheurs : le maraudage

Face à l'augmentation de la fréquentation, notamment par des publics peu expérimentés après la crise COVID, des mesures ont été prises pour réduire les risques d'accident et les tensions sur les espaces naturels. Non décrites dans le programme d'actions 2020-2024 initial, des opérations de maraudage ont été mises en place pour sensibiliser les randonneurs aux enjeux sécuritaires et environnementaux sur les itinéraires les plus fréquentés (cf. Annexe 13).



Maraudeur en hiver

Ce dispositif, lancé en 2020 avec le soutien du Commissariat du Massif des Pyrénées, repose sur la formation spécifique de sept accompagnateurs

en montagne par un garde de la Réserve Naturelle Régionale du Massif du Saint-Barthélémy et des acteurs spécialisés dans les enjeux sécuritaires (PGHM) et de valorisation du patrimoine (UNESCO, PAH). Les maraudes se déploient sur quatre zones de forte fréquentation : la Station des Monts d'Olmes / RNR, Moulzoune / Montségur, Freychenet / Fourcat et Roquefixade. Depuis 4 ans, plus de 5 500 randonneurs ont été sensibilisés.

Dès 2023, face à l'évolution des pratiques en montagne, qui s'étendent tout au long de l'année, la collectivité a innové en introduisant les maraudes hivernales. La collectivité confirme son rôle de pionnière dans le département dans un esprit du Grand Site d'une offre touristique quatre saisons.

Eco-compteurs

Quatre éco-compteurs, installés en octobre 2024 autour de Montségur, permettent désormais d'avoir des données quantitatives sur la fréquentation des sentiers les plus empruntés :

- Le sentier Cathare qui passe à Montségur
- Le sentier des Tisserands reliant Lavelanet à Montségur
- Le sentier permettant d'accéder au château de Montségur
- Le chemin de l'Argentière faisant la jonction entre l'accueil du Pog et le village de Montségur



Éco-compteur, 2024

À poursuivre :

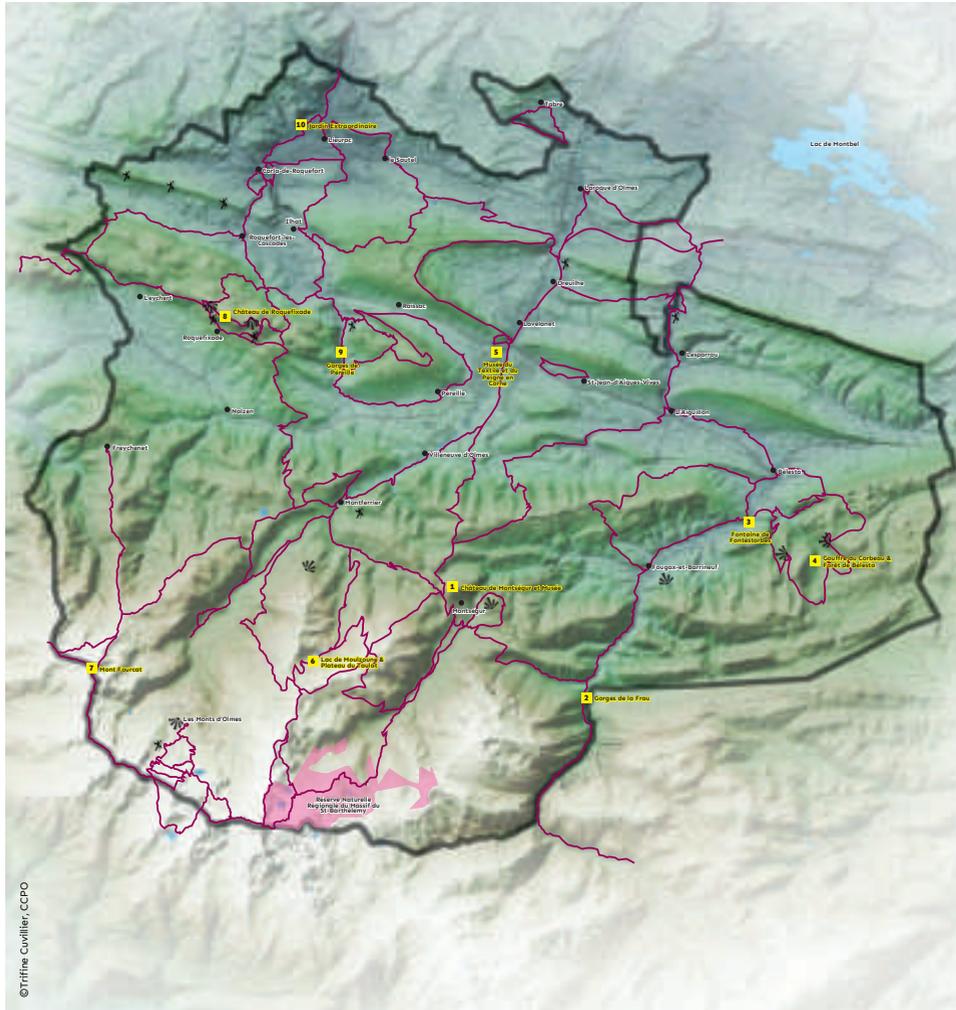
Le projet initial comportait, pour des tronçons choisis, un partenariat avec la filière agricole dans le cadre de pratique d'entretien doux (pâturage). Pour des raisons de faisabilité technique, cette action n'est à ce jour pas prévue.

La numérisation des itinéraires est en cours sur le site internet du Grand Site qu'il est prévu d'inaugurer pour fin 2025. Cela offrira une expérience immersive, via le géoréférencement des sentiers et la promotion d'une découverte immersive et durable via les outils numériques.



Futur site internet du Grand Site

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 17 « Créer une stratégie de communication pluriannuelle ».



Sentiers de randonnée en Pays d'Olmes inscrits au PDIPR / PTR, 2023

Bilan financier

Signalétique des sentiers (PTR/ PDIPR) :

> Total : 23 601 €

Financés par :

- Département Ariège (FDAL) : 11 801 €
- CCPO : 11 801 €

Reprise d'assise des sentiers inscrits au PDIPR :

• 2023 : 22 200 €
• 2024 : 9 110 €
> Total : 31 310 €

Financés par :

- Département Ariège (PDIPR) : 25 048 €
- CCPO : 6 262 €

Entretien des sentiers :

• 2020 : 20 000 €
• de 2021 à 2024 : 337 040 € par an
> Total : 1 031 120 €

Financés par :

- Département Ariège (PDIPR) : 30 450 €
- CCPO : 1 000 670 €

Mise en place d'éco-compteurs :

> Total : 11 705 €

Financés par :

- État (DREAL 2024) : 7 959 €
- CCPO : 3 746 €

Requalification des aires de randonnée :

> Total : 44 400 €

Financés par :

- Région Occitanie (FRI 2020) : 12 120 €
- Département Ariège (FDAL 2020) : 22 200 €
- CCPO : 10 080 €

Études, schéma d'interprétation et rédaction des contenus des supports d'interprétation :

> Total : 80 000 €

Financés par :

- État (DREAL) : 7 592 €
- État (PAM 2022) : 40 408 €
- Département Ariège : 16 000 €
- CCPO : 16 000 €

Aménager 7 sentiers d'interprétation et 9 belvédères :

cf. 3-Perspectives 2025 - 2033, action 9

1.3

Tester un service de navette et établir un plan de circulation / Projet Montségur

État des lieux et enjeux

Les collectivités engagées dans une Opération Grand Site agissent en priorité pour préserver le paysage et gérer les flux sur un territoire donné. La candidature UNESCO et le Projet Grand Site de France Montségur risquent d'accroître la fréquentation du site. Les incidences doivent être anticipées. La volonté de faire de Montségur un site apaisé coïncide avec les préconisations du Ministère de l'Environnement reçues en juillet 2017.

Dans son rapport, la mission d'Inspection Générale encourage la mise en place d'un système de navette visant à désengorger le site pour

révéler son caractère exceptionnel. En écho à ces préconisations, une étude confiée au cabinet Traces TPI en 2018 montre que 90 % des visiteurs interrogés au Pog stationnent leur véhicule au pied du château.

La voiture reste le moyen de déplacement majoritairement utilisé mais elle altère considérablement la qualité paysagère du site. 48 % des personnes interrogées (depuis le Pog et le village) seraient prêtes, pour préserver le site, à ne plus stationner au pied du château et à utiliser un service de navette.

Présentation de l'action

Cette action a été déclinée en deux volets : l'élaboration du plan de circulation et l'étude pour la mise en œuvre d'un service test de navette.

Les objectifs étant d'une part d'inciter le visiteur à se déplacer en mobilité douce afin de diluer les flux et d'apaiser le site. D'autre part, d'améliorer la qualité paysagère et environnementale du site ainsi que l'expérience touristique.

Plan de circulation

Un schéma d'accueil ou plan de circulation permettant de définir les modalités de gestion des

mobilités sur le site était souhaité. Il devait tenir compte des retours d'expérimentation du test navette.

Navettes

L'expérimentation des navettes se déroulerait en deux phases : d'abord, des navettes seraient testées entre le château et le village, avec des moyens comme des bus électriques, vélos, trottinettes et traction animale. Ensuite, un réseau de navettes serait étudié depuis les portes d'entrée du site.



© Sébastien Descoms

Séminaire AMI « Gestion des flux touristiques », 2025



Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

Pour anticiper la congestion liée à la réduction du nombre de places de parking au pied du Pog (de 200 à 66 places) et en cohérence avec la création de parkings pouvant servir de départ de navettes (Maison du Grand Site à Montferrier et Fontestorbes), la réflexion de la mise en place d'un service de navette a été travaillée dès 2022. Il convient de souligner que cette action est étroitement liée aux actions 1.1 et 1.4. La conception du parking du Pog et celui de Fontestorbes inclue en effet l'intégration des mobilités douces, avec l'installation de bornes de recharge électrique ou de racks à vélos et de quais bus.

Ces réflexions sur les mobilités douces ont été inscrites dans le Plan de paysage 2022-2024, qui intègre la gestion des déplacements, la réinvention de l'offre touristique et la promotion des mobilités actives.

Le PGSF Montségur est lauréat depuis septembre 2023 de l'AMI « Gestion des flux touristiques » lancé par Atout France et piloté par l'Agence des Pyrénées, en partenariat avec plusieurs sites des Pyrénées dont deux autres Grands Sites : le Canigou et Gavarnie-Gèdre. Ce projet vise à améliorer l'expérience touristique et la durabilité des sites, à travers quatre phases : mesure des flux, élaboration d'un plan d'actions, formation des

acteurs locaux et développement d'un plan de communication.

Parallèlement à cela, fin 2024, un atelier de concertation, un diagnostic et un benchmark ont été réalisés dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature au Label Grand Site de France. Des retours d'expériences du Grand Site de France de Navacelles ont enrichi nos réflexions. Ces temps ont permis de mieux appréhender les flux touristiques du territoire, en particulier autour des parkings stratégiques (Pog de Montségur, Maison du Grand Site à Montferrier, Fontestorbes).

Un séminaire en janvier 2025 a permis de définir une méthodologie pour tester la navette à l'été 2025. Cette navette complétera l'offre existante et reliera différents points d'attractivité du territoire, afin de mieux gérer les flux, organiser l'accueil et équilibrer la répartition des visiteurs entre le château, le village et les sites voisins.

Une formation-développement de l'Agence des Pyrénées impliquera les habitants et élus de Montségur pour adapter le projet à leurs besoins. L'expérimentation, comprenant des indicateurs de réussite, permettra de définir le modèle économique et les aspects techniques d'une navette pérenne.

À poursuivre :

Le projet initial comportait un plan de circulation, guidant la stratégie des mobilités futures. Il permet d'anticiper les évolutions de la fréquentation et de relier les points d'accueil.

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 7 « Rédiger un schéma des mobilités pour qualifier l'accueil », Action 8 « Offrir une alternative à la voiture individuelle pour la découverte du Grand site ».

Suite du projet

Une OAP mobilité sera intégrée au PLUi après son approbation, consolidant ainsi les réflexions issues de l'AMI « Gestion des flux touristiques » et intégrant la mobilité dans les documents juridiques de la CCPO.

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 26 « Faire vivre et évoluer le PLUi, considérant les enjeux paysagers, biodiversité et patrimoniaux »

Parallèlement à cela, l'ANCT accompagne le territoire dans l'élaboration du cahier de charges de la future DSP pour la gestion du

site de Montségur. Ces réflexions guideront les choix de gestion de la navette. **La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 1 « Accompagner la réflexion sur l'évolution de la gouvernance du site en lien avec la gestion du château ».**

État des lieux et enjeux

Le site de la fontaine de Fontestorbes, célèbre pour sa source intermittente et premier Site classé du département depuis 1921, attire de plus en plus de visiteurs. Cette fontaine, unique en raison de son apparition en cascade durant environ 30 minutes, avant de s'éteindre pendant près de 35 minutes, constitue un phénomène naturel exceptionnel.

Des travaux de modernisation ont été réalisés depuis 2003 pour améliorer l'accueil et l'information des visiteurs (aire de pique-nique, bar-restaurant, parcours aventure, etc.).

Situé en dehors de l'agglomération, en bordure de la RD9, le site est entouré d'un côté par une falaise qui présentait des risques de chutes de pierres. De l'autre, la rivière Hers Vif fait obstacle, ce qui limite l'accueil des véhicules et entraîne un stationnement désordonné le long de la route départementale.

De plus, les chemins autour du site ne sont pas sécurisés et ne sont pas entièrement accessibles aux personnes en situation de handicap.

Présentation de l'action

La collectivité fera l'acquisition d'une ancienne scierie afin de la transformer en aire de stationnement et point d'accueil. L'augmentation de la capacité de stationnement ne devra pas nuire à la qualité paysagère. Le parking devra intégrer une aire de halte-navette, conçue de manière similaire à celle du château de Montségur. Le service des routes du Département de l'Ariège devra être impliqué en raison du passage de la RD9. Ce stationnement permettra d'éloigner les véhicules du Site classé, tout en permettant aux visiteurs de circuler en toute sécurité jusqu'à la fontaine.

Ce dispositif permettra un accès facilité au cœur du site par un sentier longeant le cours d'eau qui devrait faire la jonction entre le parking et la fontaine.

Des travaux de sécurisation de la falaise permettront de limiter les risques d'affaissement, tout en assurant la sécurité des piétons.

Enfin, les aménagements viseront à valoriser le caractère naturel du site à travers des dispositifs de médiation.

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

Sécurisation de la falaise

La fontaine intermittente se situe en zone de protection spéciale Natura 2000. Une étude d'incidence a été menée de janvier à octobre 2020 pour mesurer et anticiper les impacts induits par les travaux de sécurisation du site. Les travaux ont donc été réalisés en dehors des périodes de reproduction des espèces, de septembre à novembre 2021. L'intégration paysagère des travaux fut garantie grâce à un suivi et une étroite collaboration avec l'inspecteur des sites dès les premières réflexions.



Sécurisation de la falaise

Aménagement du stationnement et de l'accueil

Dans le cadre de la deuxième phase de la requalification, des études de faisabilité menées par le CAUE ont permis de définir le scénario d'aménagement adapté au site fortement contraint. En 2021, la collectivité a fait l'acquisition de l'ancienne scierie en état de friche.



Ancienne scierie, avant 2021

En 2023, la collectivité a recruté un Maître d'Œuvre pour concevoir des aménagements adaptés au site. La paysagiste en charge de la requalification paysagère de Fontestorbes fait également partie de l'équipe du stationnement au pied du Pog et de la Maison du Grand Site de Montferrier, garantissant ainsi une cohérence d'intervention paysagère entre les différents « sites pépites » du Grand Site.

Le projet

Les aménagements prévus visent à créer un stationnement d'une capacité de 49 places, tout en respectant l'intégrité paysagère du site et en assurant un accès sécurisé et accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). L'aire de stationnement intégrera également une halte-navette. L'entrée nord du site sera valorisée grâce à une identité paysagère distinctive, en provenance de Bélesta.



Ancienne scierie, 2023

Elle marquera l'entrée est du Grand Site, donnera accès à un point d'accueil pour informer les visiteurs et optimisera les conditions d'exploitation et de gestion économique du site.

À poursuivre :

Pour des raisons de faisabilité technique et budgétaire, **la fin de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 6 « Requalifier la porte d'entrée nord-est : Un parking pour reculer le véhicule des abords du Site classé de la fontaine de Fontestorbes ».**

Le projet initial prévoyait un cheminement sur la rive gauche du cours d'eau. Cependant, en raison de contraintes liées à la maîtrise foncière, le cheminement sera finalement réalisé sur la rive droite, le long de la départementale. Ce chemin sécurisé réduira la largeur de la route, forçant les véhicules à ralentir et contribuant ainsi à l'apaisement du site.

Par ailleurs, les aménagements de médiation initialement prévus à cet endroit ont été jugés inutiles par le bureau d'étude en charge des sentiers d'interprétation.

Bilan financier

Tranche 1 : Sécurisation du site et étude préalable à l'aménagement du site :

- MOE : 7 550 €
- Étude d'incidence Natura 2000 : 5 265 €
- Purge de la falaise : 5 750 €
- Travaux : 108 012 €
- > **Total : 125 577 €**

Financés par :

- État (DETR 2021) : 62 788 €
- État (DREAL) : 13 102 €
- Département Ariège : 21 325 €
- CCPO : 28 362 €

Tranche 2 : Acquisition et sécurisation du site :

- Acquisition : 132 638 €
- Sécurisation : 76 704 €
- > **Total : 209 342 €**

Financés par :

- État (DETR 2024) : 28 142 €
- CCPO : 181 200 €

Tranche 3 : Aménagement du site :

cf. 3-Perspectives 2025 - 2033, action 6



Requalifier la friche SAB à Montferrier – Entrée nord-ouest

État des lieux et enjeux

Les entreprises textiles du Pays d'Olmes se sont installées le long du Touyre pour développer leurs activités. Les communes de Montferrier, Lavelanet, Villeneuve d'Olmes et Laroque d'Olmes ont été les pôles majeurs de cette industrie. Suite au déclin de l'activité industrielle, de nombreux bâtiments ne sont plus utilisés et certains ne peuvent être requalifiés.

Stratégiquement, le site de la friche SAB, situé entre la Départementale 9 et la rivière du Touyre, est un vestige

de l'industrie textile du Pays d'Olmes.

Cet ensemble bâti de 8 000 m² est resté abandonné après la fermeture de l'usine en 2010 et a subi un incendie en 2014, impactant significativement la porte d'entrée ouest du PGSF. Ce site, d'une surface de 1,5 hectare, représente un point névralgique pour la reconversion de la zone.

Présentation de l'action

Cette action vise dans un premier temps à dépolluer le site de l'ancienne usine SAB. Une seconde phase a pour ambition d'aménager une aire de covoiturage et un pôle de départ pour les navettes desservant le site de Montségur.

En complément de ces aménagements et selon les conclusions d'une étude portée par le Pays d'art et d'histoire « Musée hors les murs » (Musée du Textile et du Peigne en Corne), des ouvrages permettant de faire revivre le passé industriel du territoire sont envisagés. D'autres aménagements permettraient d'installer un point de départ pour les sentiers de randonnée.

Actions réalisées

Le 6 mars 2018, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes achète la friche.

En 2020, elle lance une étude préalable pour déterminer la faisabilité de la requalification ou de la démolition de l'ancienne friche. L'étude conclut à une nécessité de démolir le bâtiment. L'ancienne cheminée de briques, qui constitue un symbole emblématique du territoire, peut être conservée et restaurée.

Entre 2021 et 2023, la friche est démolie et dépolluée pour aménager une plateforme multimodale, incluant un départ de navettes.



Friche SAB avant démolition, Montferrier, 2017



Friche SAB, après démolition, Montferrier, 2024

Bilan financier

Tranche 1 : Démolition et aménagements préalables à la restructuration du site

- Acquisition : 31 102 €
- MOE : 14 107 €
- Travaux : 469 758 €
- > **Total : 514 967 €**

Financés par :

- État (DETR 2017) : 66 946 €
- État (FSIL 2016) : 145 000 €
- Région Occitanie : 108 655 €
- Département Ariège : 87 500 €
- CCPO : 106 866 €

Tranche 2 : Études préalables à la mise en œuvre de la Maison du Grand Site (MOE et études associées jusqu'à l'APD) :

> **Total : 54 725 €**

Financés par :

- État (DREAL 2024) : 37 049 €
- CCPO : 17 676 €

Tranche 3 : Aménagements de la Maison du Grand Site :

cf. 3-Perspectives 2025 - 2033, action 5

Réorientation de l'action



Maquette / Renouvellement de la Maison Grand Site des Gorges de l'Hérault

Pour requalifier le site de Montségur, un concours d'architectes est lancé en 2016 regroupant plusieurs actions : la construction du bâtiment d'accueil, le stationnement au pied du Pog, les cheminements depuis le Pog vers le village et la création d'un nouveau musée. Ce dernier est envisagé dans un bâtiment neuf de 1000m² en lieu et place de l'ancienne école. Une désapprobation du projet par la nouvelle équipe municipale, jugeant celui-ci trop impactant visuellement pour le village, a contraint la collectivité à revoir ce dernier alors en phase d'avant-projet sommaire en 2020. Parallèlement à l'élaboration du programme d'actions du PGSF Montségur, l'idée d'aménager une partie de l'espace pour l'interprétation des paysages, servant de Maison de Site, a émergé. Cependant, après avoir choisi de rénover l'ancienne école de 400 m², il a été difficile de prévoir ces deux espaces dans le même bâtiment. En effet, l'intégralité de cette surface est indispensable pour satisfaire aux exigences d'un Musée de France, incluant des espaces d'interprétation, des salles pédagogiques et des réserves dédiées aux collections.

Face à cette évolution politique, le Conseil Communautaire en date du 10 avril 2020, en accord avec les communes concernées, a validé l'implantation de la Maison du Grand site au niveau de la porte d'entrée nord-ouest du futur Grand Site à Montferrier. Cette proposition politique permet de retrouver des espaces cohérents à la fois pour le Musée de France et pour la Maison du Grand Site et de conforter la stratégie de mise en place de navettes depuis l'entrée du Grand Site. En effet, en plus de créer un lieu attractif au sein d'une porte d'entrée du Grand Site, la présence de navettes encouragera les visiteurs à laisser leur véhicule. La proposition de réorienter l'action 6.1 est présentée lors de la visite de la chargée de mission de la politique des Grands Sites en mars 2024, qui donne son accord de principe. Les paysagistes concepteurs du Plan de paysage appuient cette nouvelle stratégie.

En parallèle, l'action 5.3 « créer la Maison des Paysages, une antenne de la Maison du Grand Site », était initialement envisagée sur la commune de Bénéaix. Le 17 juillet 2024, le projet de créer un centre d'interprétation sur les paysages au niveau de l'ancienne école du village a évolué. Malgré la communication effectuée par la mairie, une remise en question du projet initial par les habitants s'est exprimée. L'inspecteur des sites ayant souligné la nécessité d'une appropriation des projets par la population, cela a encouragé la mairie à l'adapter. Une nouvelle orientation propose de créer un point relais de la Maison du Grand Site au sein d'un préau ouvert d'environ 75m² servant d'aire de randonnée et permettant une lecture des paysages environnants à l'aide de supports mis à disposition. L'espace d'interprétation dédié aux paysages sera donc intégré dans la future Maison du Grand Site à Montferrier.

Le site porte d'entrée de Montferrier regroupe donc désormais les actions 1.5, 6.1 et 5.3.

En septembre 2023, un cahier des charges en vue de sélectionner l'architecte du projet est élaboré en cohérence avec les valeurs du Grand Site.

Il repose sur de nombreuses études réalisées sur ce site, notamment celles du CAUE et du Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares incluant la valorisation des marqueurs paysagers de l'histoire textile.

En plus d'être un lieu stratégique dans la régulation des flux touristiques, la Maison du Grand Site Montségur sera un lieu polyvalent et multifonctionnel géré par l'Office de Tourisme, permettant la mutualisation de moyens et d'espaces. Ces lieux d'interprétation et d'accueil seront régulièrement exploités par nos partenaires tels que la Réserve Naturelle Régionale du Massif du Saint-Barthélémy, le Pays d'art et d'histoire,

l'Office de tourisme et l'Association Mission Patrimoine Mondial.

En mai 2024, le Maître d'Œuvre Benazet-Pinzio a été recruté. Son équipe inclut un paysagiste, également responsable de la requalification paysagère de Fontestorbes et du stationnement au pied du Pog, assurant ainsi une cohérence paysagère entre les différents « sites pépites » du Grand Site. L'équipe comprend également une scénographe chargée de l'interprétation du lieu.

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 5 « Requalifier la porte d'entrée nord-ouest : La Maison du Grand Site, lieu ressource sur les paysages et plateforme de mobilités à Montferrier ».



Futur emplacement de la Maison du Grand Site



Synthèse des actions de l'axe 1 La qualité paysagère, un atout pour repenser les mobilités sur le Grand Site en projet

Actions répondant aux enjeux		Réalisée	En cours	En continu	Reportée en 2025-2033	Action non prévue	
1.1	Accueil et requalification paysagère des stationnements ACTION ULTRA-PRIORITAIRE (1/10)						
	Bâtiment d'accueil						
		<i>Recrutement d'un architecte via un concours</i>	x				
		<i>Études de conception sur la base d'un travail partenarial</i>	x				
		<i>Consultation publique et validation du projet</i>	x				
		<i>Travaux</i>	x				
		<i>Ouverture du bâtiment au public</i>	x				
	Stationnement en pied de pog						
		<i>Études de conception sur la base d'un travail partenarial</i>	x				
		<i>Dépôt du permis d'aménager</i>	x				
		<i>Avis favorable de la C.D.N.P.S. et Autorisation Ministérielle</i>	x				
		<i>Travaux</i>		x			
	Chemineements						
	<i>Travaux</i>		x				
1.2	Découvrir, explorer et cheminer sur le Grand Site ACTION ULTRA-PRIORITAIRE (6/10)						
		<i>Signalétique des sentiers (PTR/PDIPR)</i>	x				
		<i>Requalification des aires de randonnée</i>	x				
		<i>Aménager 9 belvédères</i>		x			
		<i>Aménager 7 sentiers d'interprétation</i>		x			
		<i>Entretien des sentiers</i>			x		
1.3	Tester un service de navette et établir un plan de circulation / Projet Montségur						
				x			
1.4	Requalifier le site classé de la fontaine de Fontestorbes – Entrée nord-est ACTION ULTRA-PRIORITAIRE (3/10)						
		<i>Tranche 1 : Sécurisation de la falaise et étude préalable à l'aménagement du site</i>	x				
		<i>Tranche 2 : Acquisition de la scierie et sécurisation du site</i>	x				
		<i>Tranche 3 : Aménagements paysagers et stationnement</i>		x			
1.5	Requalifier la friche SAB à Montferrier – Entrée nord - ouest ACTION ULTRA-PRIORITAIRE (4/10)						
		<i>Tranche 1 : Démolition et aménagements préalables à la restructuration du site</i>	x				
		<i>Recrutement de la Maîtrise d'Œuvre</i>	x				
		<i>Études de conception sur la base d'un travail partenarial</i>		x			
	<i>Tranche 2 : Requalification de la friche - Travaux</i>		x				



Axe 2 : Concilier les activités agropastorales et forestières avec les enjeux de préservation environnementale et paysagère du Grand Site en Projet

Sur ce territoire rural où la forêt gagne sur l'élevage avec la déprise agricole, le projet vise à la réouverture des zones enfrichées, encourager une gestion forestière multifonctionnelle et renforcer les partenariats locaux pour préserver des paysages grandioses et paisibles, alliant économie et biodiversité.



2.1

Reconquérir les déprises agricoles en co-visibilité avec le Pog

État des lieux et enjeux

Le périmètre du PGSF Montségur a été déterminé selon des séquences paysagères (plaines alluviales, zones de montagne, piémont, couloirs valléens, lignes de crêtes). L'évolution comparée des surfaces agricoles et des espaces ouverts de pâture, sur un peu plus d'un demi-siècle, montre un effondrement des surfaces cultivées, un enrichissement accéléré des espaces et une régression importante d'espèces inféodées à ces milieux.

En effet, le secteur a connu une déprise agricole encore plus importante que celle observée à l'échelle départementale au cours des cinquante dernières années. D'après les recensements agricoles de 1970 à 2010, la surface agricole autour du Pog de Montségur a diminué de 15 %, soit plus du double de la baisse observée sur l'ensemble de l'Ariège. Dans le même temps, la pression de pâturage a quant à elle baissé de près de 5 fois plus que la moyenne départementale⁷.

⁷ Rapport - Reconquête des espaces co-visibles du Pog Opération Grand Site 2022 - ANA-CEN Ariège.

Parallèlement, la perception positive du milieu rural est associée à la présence d'une vie animale d'élevage qui définit l'identité et l'authenticité du territoire.



Élevage de brebis, Montferrier

Rouvrir les espaces enrichis figure ainsi parmi les enjeux prioritaires du programme d'actions du PGSF Montségur.

Cette action permet de pérenniser et renforcer l'activité pastorale, lutter contre la déprise agricole, révéler les paysages du PGSF Montségur et restaurer une biodiversité originelle. Bien qu'elle ait été considérée comme ayant une priorité modérée en 2020, ses enjeux l'ont rapidement positionnée comme une action essentielle et structurante.

Présentation de l'action

Cette action devait servir à élaborer un document complet et opérationnel, comprenant à la fois :

- Un diagnostic sur l'évolution des paysages et leur fermeture (description des parcelles enrichies, emprise, propriétaires, spécificités, identification des zones prioritaires à rouvrir en co-visibilité avec le Pog) ;
- Une cartographie et une modélisation de ces espaces pour se rendre compte des projections « avant / après » ;
- La définition d'une méthodologie d'intervention (calendrier, procédé d'intervention, phasage par tranche et par secteur, MAEC mobilisables).

Cette action visait à rassembler les acteurs du secteur de l'élevage afin de favoriser les échanges et la concertation. Elle proposait un accompagnement dans la constitution des dossiers de demande de subventions dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), des aides financières contractuelles destinées à financer des interventions de réouverture et de maintien des espaces ouverts.

À l'issue de ce travail, un guide de préconisation et de sensibilisation aux bonnes pratiques agropastorales devait être réalisé.



Pâturages face au château de Montségur, 2013

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

Le diagnostic a été réalisé avec succès entre 2022 et 2023. La Communauté de Communes a missionné l'ANA-CEN Ariège, afin de définir un programme agro-environnemental dédié aux secteurs visibles depuis le château de Montségur. Ce programme avait pour objectif de répondre aux enjeux agricoles, économiques et environnementaux.

Les résultats du diagnostic ont été présentés aux élus et éleveurs début 2023.

Toutes les personnes concernées par le projet ainsi que les agriculteurs de la zone d'étude se sont montrés impliqués dans le projet et intéressés par la mise en place de MAEC. Une prise de connaissance des mesures agro-environnementales de la PAC 2023-2027 a donc été réalisée afin d'en extraire celles qui peuvent répondre au contexte de déprise agricole du territoire d'étude.

Un lien étroit a été fait entre cette action et le Plan de paysage, en cours sur notre territoire au même moment, permettant de préciser et nourrir les réflexions sur la thématique agricole.

À poursuivre :

Lors de la phase de contractualisation (2023-2025), les MAEC prévues se sont révélées non mobilisables sur cette ligne. En réponse, ce dispositif a été intégré dans le document de planification relatif aux continuités écologiques du Syndicat du Bassin du Grand Hers pour une première vague de contractualisation prévue en 2024, qui n'a pas pu être mise en place. Par la suite, nous avons prévu la rédaction d'un PAEC dans les actions 2025 Natura 2000 afin de pouvoir mobiliser ces MAEC dès 2026.

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 19 « Soutenir les actions de reconquête de milieux fermés permettant la diversification des paysages ».

En plus de cette action, sont inscrites au sein du programme d'actions 2025-2030 des missions de renforcement des filières agricoles de proximité (PAT), portées par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.

Bilan financier

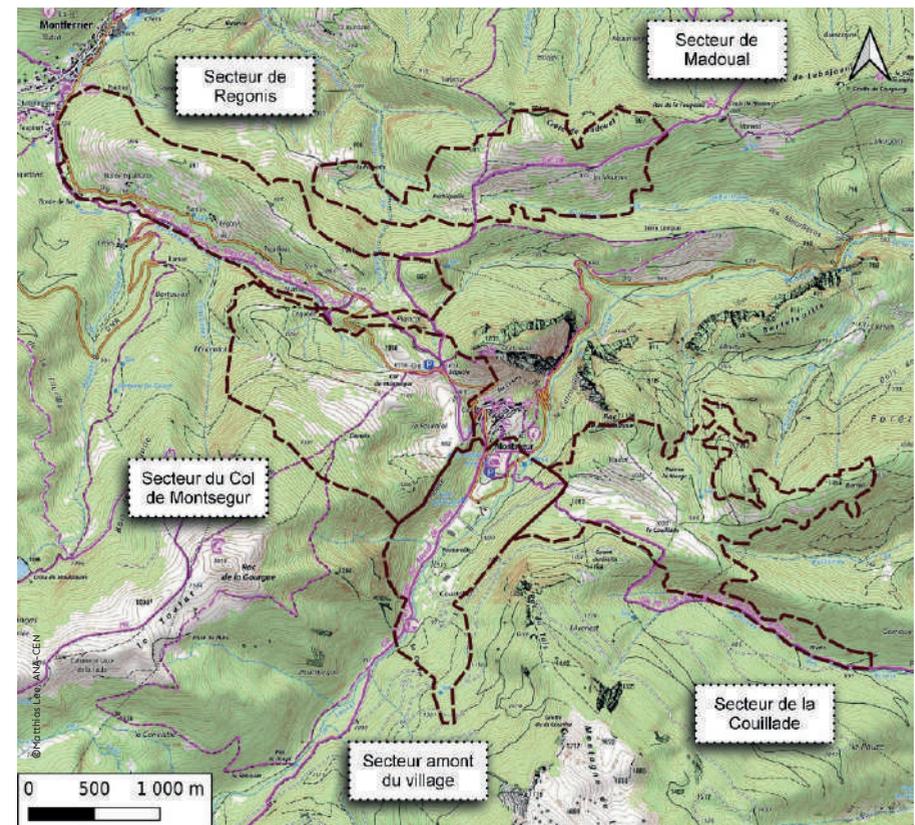
Diagnostic maintien des espaces ouverts :
> Total : 21 200 €

Financés par :

- État (DREAL) : 14 840 €
- CCPO : 6 360 €

Contractualisation :

cf. 3-Perspectives 2025 - 2033, action 19



Carte des zones identifiées pour la réouverture des espaces

2.2

Elaborer et mettre en œuvre une Charte Forestière de Territoire (CFT)

État des lieux et enjeux

La forêt occupe 70 % du territoire du Projet Grand Site de France Montségur.

Les acteurs forestiers et les élus locaux ont identifié plusieurs enjeux majeurs pour la gestion de la forêt, notamment : le morcellement de la propriété privée, les conditions difficiles d'exploitation, le faible recours aux pratiques durables, et la valorisation insuffisante du bois. D'autres préoccupations incluent les impacts sanitaires liés au changement climatique, les divergences de perspectives sur la forêt et la nécessité de réunir les acteurs pour développer une gestion partagée.

L'étude préalable de l'OGS, réalisée en 2018-2019, a encouragé le territoire à développer une charte forestière pour concilier les différents usages du bois (économique, environnemental, social et culturel).

Présentation de l'action

Le programme d'actions du PGSF Montségur a donc inclus l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire qui vise à identifier les grands enjeux des milieux forestiers du Pays d'Olmes.



Forêt de Bélesta

Cette action, impulsée au sein du périmètre du PGSF Montségur a été élargie au périmètre intercommunal afin de s'inscrire dans une dynamique territoriale et de proposer des actions opérationnelles à une échelle cohérente.

Enjeux

1. Valorisation du bois et gestion de la ressource afin d'assurer une exploitation durable et optimale, en privilégiant les usages traditionnels et locaux du bois.

2. Adaptation des pratiques sylvicoles face aux changements climatiques pour préserver les peuplements forestiers à long terme.

3. Gestion durable des forêts afin d'encourager une exploitation respectueuse de l'environnement et des intérêts locaux.

L'objectif final est d'élaborer un document cadre pour une gestion équilibrée et partagée des forêts, prenant en compte les dimensions économiques, environnementales, sociales et touristiques.

La concertation permettra aussi de sensibiliser les acteurs à la préservation et au développement du milieu forestier, à travers des échanges croisés lors de la phase 2.

Ce projet sera mis en œuvre à travers la démarche Trame Verte et Bleue, qui constitue l'approche la plus adaptée pour prendre en compte les continuités écologiques et renforcer la gestion des milieux naturels, dans une optique de préservation et de valorisation.

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

Une étude préalable à la faisabilité de la Charte Forestière de Territoire, réalisée en 2020 par l'ANA-CEN Ariège, a permis de conforter l'engagement de la collectivité dans cette initiative.

En 2022, la collectivité a été lauréate de l'Appel à Projets européen « CFT » et a bénéficié pour cela de financement européen au titre du FEADER et de la Région Occitanie.

La difficulté rencontrée pour recruter un.e chargé.e de mission nous a conduits à envisager une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ariège en collaboration avec l'ANA-CEN Ariège sur le volet environnemental. Bien que ce montage partenarial ne soit pas habituel, il a permis d'obtenir un travail de grande qualité, ancré dans la diversité des acteurs et des perspectives. Cette approche collaborative entre les trois structures a enrichi le projet, apportant une réelle plus-value bien au-delà d'une simple juxtaposition d'idées. Grâce à l'engagement fort des acteurs locaux, notamment l'ONF, cette charte se veut innovante et exemplaire en matière de prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt.

La phase 1 de cette charte (définition du diagnostic et identification des enjeux) a démarré en avril 2024.

Validé lors du Comité de Pilotage du 25 septembre 2024, le diagnostic met en évidence de nombreux enjeux à prioriser collectivement. Le Plan de paysage élaboré de 2022 à 2024 permet de nourrir cette action et d'approfondir les aspects forestiers au sein de la CFT.



Travail de terrain

Bilan financier

Étude préalable à l'élaboration de la CFT :

> Total : 3 355 €

Financés par :

- État (DREAL) : 2 349 €
- CCPO : 1 006 €

Élaboration du diagnostic de la CFT :

> Total : 60 000 €

Financés par :

- Région Occitanie : 16 200 €
- Europe (FEADER) : 31 800 €
- CCPO : 12 000 €

Élaboration du programme d'actions :

cf. 3-Perspectives 2025 - 2033, action 22

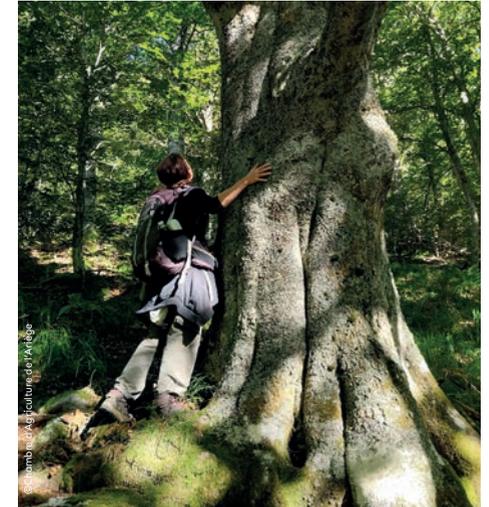
À poursuivre :

Les élus de la Communauté de Communes ont validé la démarche, permettant à la phase 2 (élaboration du plan d'actions) d'être mise en œuvre de janvier 2025 à janvier 2026. Elle consiste à restituer les résultats aux acteurs de terrain et à élaborer le plan d'actions priorisé. Il contiendra des actions concrètes et définies précisément par les groupes de travail de la CFT. Ces actions seront évaluées en fonction de critères mesurables, avec des objectifs clairs et une mise en œuvre pensée en termes de financement, compétences et matériels nécessaires.

Les actions suivantes, identifiées dans le programme du Projet Grand Site de France Montségur 2020 - 2025, devaient être réalisées en 2022 - 2023, après la définition de la CFT :

- Création d'un marteloscope de biodiversité
- Établissement d'une trame de vieux bois
- Mise à disposition des forestiers d'un kit de franchissement pour préserver la qualité exceptionnelle de l'eau

Ces actions ont été réaffirmées lors des concertations de la phase 1 de la CFT. Elles devraient être confirmées lors de la phase 2 et mises en œuvre ultérieurement, sous réserve de validation.



Travail de terrain

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 22 « Rédiger et animer le programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire ».



COFIL, 2024



Estives de Prat Mau, Vaches de race Gasconne des Pyrénées, Montségur



Synthèse des actions de l'axe 2
Concilier les activités agro-pastorales et forestières avec les enjeux de préservation environnementale et paysagère du Grand Site en projet

Actions répondant aux enjeux

		Réalisée	En cours	En continu	Reportée en 2025-2033	Action non prévue
	Reconquérir les déprises agricoles en co-visibilité avec le Pog					
2.1	<i>Tranche 1 : Diagnostic maintien des espaces ouverts</i>	x				
	<i>Tranche 2 : Accompagnement à la contractualisation</i>				x	
	Elaborer et mettre en œuvre une Charte Forestière de Territoire (CFT)					
2.2	<i>Etude préalable à l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire</i>	x				
	<i>Diagnostic et enjeux</i>	x				
	<i>Élaboration du programme d'actions</i>		x			
	<i>Mise en œuvre et suivi du programme d'actions</i>				x	
2.3	Créer le marteloscope biodiversité				x	
2.4	Etablir la trame vieux bois				x	
2.5	Mettre à disposition des forestiers un kit de franchissement pour préserver la qualité exceptionnelle des eaux				x	



Animation « petites bêtes » avec Xavier, animateur nature

© Poétique Animations

Axe 3 : Observer et connaître pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et paysagers du Grand Site en Projet

Il existe une méconnaissance des enjeux environnementaux et paysagers du site. Le projet vise à remédier à cette situation en valorisant le patrimoine naturel et paysager exceptionnel du Grand Site, à travers la mise en œuvre d'outils dédiés à la gestion de ces espaces et à la transmission des connaissances, auxquels la population peut participer activement.



Balade paysagère à Roquefixade avec Mélanie Savès, guide-conférencière

3.1

Élaborer le Plan de paysage

État des lieux et enjeux

Le territoire, reconnu pour ses paysages exceptionnels, bénéficie d'un triple classement au sein du PGSF Montségur. En 2016, l'intercommunalité s'est engagée pour préserver ce patrimoine unique et intégrer la dimension paysagère dans ses projets. Le diagnostic de 2018 - 2019 a souligné plusieurs enjeux paysagers et environnementaux, conduisant la collectivité à envisager un Plan de paysage : la reconquête des milieux agropastoraux, le renforcement de l'usage multifonctionnel de la forêt, l'optimisation de la

qualité écologique du paysage, l'amélioration du paysage urbain et la reconquête des friches industrielles, ainsi que la sensibilisation du public.

Sous l'impulsion du PGSF Montségur, le besoin de prendre en compte les paysages dans les politiques d'aménagement s'est exprimé. L'échelle intercommunale a été choisie pour établir les objectifs de qualité paysagère, permettant ainsi à l'ensemble de l'intercommunalité de participer à cette démarche en faisant rayonner l'esprit du Grand Site.

Présentation de l'action

La collectivité a été lauréate de l'Appel à Projets « Plan de paysage 2020 » lancé par le Ministère de l'Environnement.

Ce dernier se déroule en trois phases :

- L'analyse du paysage et des dynamiques paysagères ;
- La définition des objectifs de qualité paysagère ;
- La définition d'actions opérationnelles, réglementaires, ou pouvant correspondre à des préconisations visant à sensibiliser et informer.

Le Plan de paysage constitue une opportunité de coordonner l'ensemble des initiatives existantes sur le territoire ayant un impact direct ou indirect sur les paysages, et de les mettre en cohérence à travers une vision structurante. Ainsi, il se présente comme un outil fédérateur, initiant une démarche collaborative entre élus, habitants et techniciens. Le suivi et l'animation continus de cet outil structurent les actions et en renforcent les connexions.



Vue sur le Pog depuis la RD16



Atelier de travail avec les élus

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

De mars 2022 à juillet 2024, ce Plan de paysage a permis, à travers un diagnostic partagé, la définition d'objectifs de qualité paysagère et l'élaboration de 45 fiches actions réparties en 12 axes.

Ces 2 ans et demi de travail ont permis d'articuler, ensemble, certains projets et moyens, de partager une vision du territoire et d'intégrer dans les documents de gestion une vision paysagère du site.

Un effort de concertation conséquent a été effectué à travers 9 « résidences » de travail comprenant :

- Balade paysagère ;
- Questionnaire paysage ;
- Ateliers world café : diagnostic (élus / partenaires élargis / habitants) ;
- Ateliers sites pilotes (élus / techniciens) ;
- Plénière (4 groupes) : fiches action (élus / institutionnels) ;
- Lecture paysagère grand public : Fête de la Montagne ;
- Ateliers jeune public.



Atelier « jeune public » avec l'école de La-Bastide-sur-l'Hers

Ces temps rythmant le Plan de paysage ont permis de toucher une centaine de personnes et de fédérer autour des enjeux paysagers.

Dans son rapport à la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages du 3 décembre 2020, l'Inspecteur Général suggère à la collectivité d'affiner d'ici 2025 le périmètre retenu pour le PGSF Montségur, afin de le faire coïncider davantage avec un territoire de projet. Une mission complémentaire a donc été confiée au bureau d'étude Ginjaume, chargé de l'élaboration du Plan de paysage, afin d'apporter des pistes de réflexions. Un périmètre a été défini en fonction de la cohérence géographique des espaces naturels et du projet de territoire. C'est une échelle qui permet de protéger et valoriser les paysages tout en prenant en compte l'accueil et le fonctionnement du site.

Documents produits

- Diagnostic ;
- Objectifs de Qualité paysagères ;
- Plan d'actions ;
- Outil de vulgarisation.

Singularités de notre Plan de paysage

Ses objectifs ont été illustrés par quatre « sites pilotes », détaillant des aménagements exemplaires, destinés à être appliqués sur ces sites prioritaires et à servir de modèle pour d'autres secteurs du territoire.

Une exposition itinérante a été créée pour sensibiliser le public et les élus sur le long terme. Elle accompagne certaines animations du programme du Guide de découverte du Grand Site 2025. Ces contenus viendront alimenter la scénographie de

l'espace d'interprétation des paysages au sein de la Maison du Grand Site.

À poursuivre :

Et après ? Comment garantir la pérennité du Plan de paysage ? Comment assurer la mise en œuvre effective des actions ?

La mise en œuvre de ce Plan de paysage débute par l'intégration de plusieurs orientations dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ainsi que dans le dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD).

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 26 « Faire vivre et évoluer le PLUi, considérant les enjeux paysagers, patrimoniaux et écologiques ».

Ce Plan de paysage constitue également le socle du plan d'actions 2025-2033, en assurant ainsi sa réalisation dès l'obtention du Label Grand Site de France.

Bilan financier

Élaboration du Plan de paysage :

> Total : 79 700 €

Financés par :

- État (DREAL - AAP Plan Paysage 2020) : 30 000 €
- Région Occitanie : 33 760 €
- CCPO : 15 940 €

3.2

Créer un Atlas de la biodiversité

État des lieux et enjeux

La préservation des paysages, de l'environnement et du patrimoine naturel constitue l'axe central de la démarche entreprise dans le cadre du Projet Grand Site de France Montségur. La Réserve Naturelle Régionale du Massif du Saint-Barthélémy, seule réserve du département, en représente un élément fondamental, ayant contribué à la définition des enjeux du Grand Site et à la délimitation de son périmètre. Le Pays d'Olmes demeure un territoire remarquablement préservé, où la pression humaine influence peu

la qualité exceptionnelle de la biodiversité qui l'entoure.

Cependant, les connaissances actuelles sur la biodiversité des milieux naturels demeurent insuffisantes, ce qui freine l'adoption de comportements citoyens responsables en faveur de leur préservation. Il est donc essentiel de communiquer de manière transparente sur les données naturalistes sensibles (faune, flore, milieux naturels) afin de favoriser une prise en compte plus éclairée et respectueuse de ces enjeux.

Présentation de l'action

Dans cette action, il est prévu de :

- Réaliser un inventaire naturaliste pour envisager des mesures de préservation et de valorisation de la biodiversité ;
- Sensibiliser les institutionnels, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- Porter à connaissance l'information naturaliste via des outils numériques (portail internet, application mobile) pour une meilleure appropriation des enjeux de biodiversité.

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

La Communauté de Communes du Pays d'Olmes, soutenue par l'ANACEN Ariège et, en particulier, par la Réserve Naturelle Régionale du Massif du Saint-Barthélémy, a présenté sa candidature à deux reprises à l'Appel à Projets « Atlas de la biodiversité » (en septembre 2020 et mars 2021). Toutefois, ces candidatures n'ont pas été retenues.

Il est prévu de valoriser la biodiversité au travers des sentiers de randonnée mis en évidence sur le site internet du Grand Site. Depuis 2021, la collectivité sensibilise le public au travers d'animations spécifiques sur la biodiversité du territoire, grâce à l'engagement de ses partenaires notamment des ambassadeurs du Projet Grand Site de France Montségur.

À poursuivre :

Cette action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 24 « Créer un Atlas de la biodiversité ».



Tourbière de la Grenouillère, RNR du Massif du St-Barthélémy



Animation « Orthoptère »



Sympetrum jaune d'or



Gentiane pneumonanthe



Plante carnivore, la Drosera

3.3

Coordonner les acteurs en charge de la gestion de l'eau

État des lieux et enjeux

À l'époque de l'apogée de l'industrie textile du Pays d'Olmes, des produits polluants tels que les teintures étaient directement déversés dans les cours d'eau, entraînant une dégradation significative de la qualité des eaux. Aujourd'hui, les prélèvements réalisés le long de l'Hers et du Lasset témoignent d'une qualité d'eau et d'un milieu aquatique exceptionnels. En ce qui concerne le Touyre, des améliorations notables de la qualité de l'eau sont désormais observées. Cette situation, liée en partie à une très faible pression humaine et à une urbanisation réduite, reste

toutefois fragile. En effet, elle est soumise aux aléas climatiques qui amoindrissent le débit des ruisseaux, mais aussi, à une hausse potentielle de la fréquentation touristique. Il est constaté un déficit de connaissances du réseau en tête de bassin.

Présentation de l'action

Cette action vise à mettre en place un suivi scientifique commun (hydrologie, hydrobiologie) impliquant les acteurs de la gestion de l'eau, afin de combler les lacunes de connaissances sur le réseau en tête de bassin. Elle comprendrait un état des lieux des équipements d'assainissement, qu'ils soient privés, autonomes ou collectifs, ainsi qu'une étude de faisabilité pour assurer une épuration des eaux usées sur le Grand Site respectueuse de l'environnement. Parallèlement, un diagnostic du rendement des réseaux d'eau potable (AEP) est prévu afin d'optimiser l'utilisation de la ressource.

Le Syndicat du Bassin du Grand Hers, compétent depuis le 1^{er} janvier 2020 pour les communes de Montségur, Benaix et Comus, est envisagé pour animer cette action, en s'appuyant sur les résultats de l'étude sur la Trame Verte et Bleue lancée en 2019.



L'Hers



Le Douctouyre

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

L'étude de la Trame Verte et Bleue, menée par le Syndicat du Bassin du Grand Hers avec le soutien de l'ANACEN Ariège en 2022 et présentée en COPIL en février 2023, avait pour objectif de dresser un diagnostic détaillé des sous-trames écologiques présentes sur le territoire du Bassin Grand Hers. Ce diagnostic se concentre sur plusieurs enjeux clés, notamment :

- **L'identification et l'évaluation des réservoirs de biodiversité** qui désignent les zones où les espèces effectuent leur cycle biologique tel que l'alimentation ou la reproduction ;
- **La localisation et la caractérisation des corridors écologiques** qui représentent les zones de déplacement des espèces entre ces réservoirs ;
- **La définition des secteurs géographiques à consolider ou restaurer** afin de rendre le réseau écologique plus fonctionnel et cohérent.

Les résultats cartographiques issus de ce diagnostic, bien que partiels, constituent une base pour le suivi scientifique et l'évaluation de la qualité des eaux. Ils alimentent les réflexions et la concertation pour l'élaboration d'un Contrat de Restauration de Biodiversité par le

Syndicat du Bassin du Grand Hers. Cette étude a permis de rassembler les acteurs impliqués dans la gestion de la ressource en eau (RNR, ANACEN 09, SMDEA, SBGH, DDT 09, etc.), amorçant ainsi une réflexion commune sur l'articulation et la complémentarité de leurs actions respectives.

À poursuivre :

Dans la continuité de cette démarche, la collectivité poursuivra l'organisation de réunions régulières avec le Syndicat du Bassin du Grand Hers (SBGH), compétent dans ce domaine. Ces échanges permettront ainsi de maintenir un dialogue constant, d'assurer la pérennité des initiatives prises et de renforcer la concertation entre les parties prenantes pour atteindre les objectifs environnementaux définis.

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 26 « Faire vivre et évoluer le PLUi, en considérant les enjeux paysagers, patrimoniaux et écologiques ».



3.4

Reprise de la gestion du site Natura 2000 - Gorges de la Frau et Bélesta

État des lieux et enjeux

Les sites inscrits en zone Natura 2000 constituent le plus vaste réseau de zones protégées au niveau mondial. Ces espaces couvrent 18 % du territoire européen, représentant ainsi 26 000 sites terrestres et marins, protégés des activités humaines telles que le tourisme, la sylviculture, la pêche et l'agriculture.

À l'instar du Projet Grand Site de France Montségur, Natura 2000 constitue un cadre de gestion face aux dynamiques et évolutions du territoire. Si le premier se déploie à l'échelle du territoire, en abordant le tourisme et la préservation du paysage, le second se concentre sur le suivi et la connaissance de la biodiversité, en particulier l'avifaune, tout en permettant une gestion

raisonnée des activités humaines.

Le site Natura 2000 des « Gorges de la Frau et Bélesta » (Zonage de Protection Spéciale), classé par arrêté du 12 avril 2006 au titre de la Directive Oiseaux, couvre 75 % du périmètre du Projet Grand Site de France Montségur. Initialement géré par l'État et confié à l'ONF pour son animation, ce site représente un enjeu majeur pour enrichir et structurer les dynamiques de gestion du territoire du Pays d'Olmes. De plus, l'animation de ce site s'inscrit pleinement dans la continuité de l'engagement de la collectivité en matière de préservation de l'environnement (TEN, Plan de paysage, PGSF, etc.).

Présentation de l'action

Cette action propose d'étudier l'opportunité de reprendre la gestion de ce site dans l'optique d'assurer le maintien ou le rétablissement des habitats naturels d'intérêt communautaire et de leurs espèces associées.



Gorges de la Frau

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

Suite à une étude préalable à la reprise de la gestion effectuée en 2022, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes est, depuis le 1^{er} janvier 2023, structure animatrice du site Natura 2000 des Gorges de la Frau et Bélesta.



Une convention cadre de coopération lui permet de confier l'animation à l'ANA-Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ariège, partenaire clé de la collectivité autour des enjeux de biodiversité du Pays d'Olmes.

Une enveloppe annuelle d'environ 25 000 euros est allouée par l'Europe par l'intermédiaire de la Région Occitanie, nouvelle autorité de gestion, afin de réaliser l'animation du plan de gestion (DOCOB). Outil mal connu des élus et acteurs locaux, un effort particulier est fait pour les rencontrer et les accompagner afin de faire connaître ce dispositif et participer à son appropriation par les acteurs.

Les actions majeures ayant été effectuées depuis la reprise de la

gestion du site sont :

- Signature d'un contrat avec la commune de Fougax et Barrineuf, en partenariat avec l'Office National des Forêts, d'un montant de 5 998 € en 2024, qui marque le début de la création d'un réseau d'îlots de sénescence forestière ;
- 5 animations grand public par an, inscrites au Guide de découverte du Grand Site (cf. 2-Bilan 2020 - 2025, action 5.5) ;



Le « jeudi des oiseaux », Comus

- Réalisation d'une exposition photographique, support d'animation tout public en partenariat avec un ambassadeur du Grand Site ;
- 9 évaluations des incidences ;
- Suivi du Gypaète barbu et du Vautour percnoptère ;
- Participation au programme LIFE GYP'ACT pour la réintroduction,

la suivi, la consolidation des connaissances et la lutte contre les menaces pesant sur l'espèce ;

- Suivi de la Chouette de Tengmalm, du Faucon pèlerin, de l'Aigle royal et du Grand-Duc d'Europe ;
- Prospection du Grand Tétrás ;
- Suivi des passeriformes et piciformes ;



Pie Grièche Écorcheur

- Aide à la réflexion sur le projet de déclassement de la route départementale des Gorges de la Frau pour la quiétude du Gypaète ;
- Accompagnement des porteurs de projet à l'évaluation des incidences ;
- Porté à connaissance de l'outil N2000 auprès des élus des communes de Prades, Montségur, et Bénéaix ;
- L'écriture d'un PAEC permettant de finaliser la mise en œuvre de l'action pilote sur la réouverture des espaces agricoles enfrichés ;

À poursuivre :

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 24 « Faire vivre le site Natura 2000 des Gorges de la Frau et Bélesta ».

La priorité 2025 sera consacrée à l'élaboration d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (concertation et gouvernance, diagnostic territorial, cartographie du territoire). Ce dernier soutiendra l'action de réouverture des espaces agricoles enfrichés en co-visibilité avec le Pog. Par ailleurs, le DOCOB nécessite une réactualisation.

Bilan financier

Animation du site Natura 2000 :

- 2023 : 22 686 €
- 2024 : 23 000 €
- > Total : 45 686 €**

Financés par :

- Région Occitanie : 45 686 €





Synthèse des actions de l'axe 3
**Observer et connaître pour
sensibiliser aux enjeux
environnementaux du Grand Site
en projet**

Actions répondant aux enjeux

		Réalisée	En cours	En continu	Reportée en 2025-2033	Action non prévue
3.1	Elaborer un Plan de paysage ACTION ULTRA-PRIORITAIRE (5/10)					
	<i>Réaliser le diagnostic du Plan de paysage</i>	x				
	<i>Définition des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) et un programme d'actions</i>	x				
	<i>Rédaction d'un document de synthèse accessible au public</i>	x				
3.2	Créer un Atlas de la biodiversité				x	
3.3	Coordonner les acteurs en charge de la gestion de l'eau	Enjeu intégré dans d'autres démarches cadres				
3.4	Reprise de la gestion du site Natura 2000 des Gorges de la Frau et Bélesta	x				



Pog de Montségur vu depuis la RD 16, en direction de Bélesta

Axe 4 : Effacer les stigmates de l'activité humaine pour qualifier et préserver les paysages du Grand Site en Projet

La partie routière menant aux sites d'intérêts souffre de délaissés, de gabions en mauvais état et de poteaux électriques qui dégradent la qualité des paysages visibles depuis la route. Le projet vise à réduire les impacts liés aux flux routiers et au stationnement touristique en adoptant des aménagements paysagers vertueux permettant de mieux gérer ces flux.



4

Intégration des ouvrages techniques réduisant l'impact paysager dans l'OAP patrimoniale du PLUi

État des lieux et enjeux

Les glissières de sécurité métalliques entre Villeneuve d'Olmes et le col de Montségur nuisent à l'esthétique de la route, qui est un parcours privilégié de découverte des paysages. Au-delà du col, des glissières en bois et des murets en pierre prennent le relais, mais les gabions en fil de fer sont désormais déformés et inefficaces, créant une image d'abandon.

Les délaissés techniques le long des itinéraires d'accès au Pog ne sont pas aménagés de manière adéquate.

La signalétique routière, souvent envahie de panneaux, nuit à l'expérience paysagère, mais un projet de remplacement de 75 % de cette signalétique est prévu pour adopter la charte Grand Site. Enfin, les villages du périmètre, notamment Montferrier, Fougax et Barrineuf et Montségur, manquent d'aménagements permettant de valoriser leurs espaces publics et d'inciter à la détente.

Présentation de l'action

La collectivité a intégré six mesures dans son programme d'actions PGSF visant à promouvoir des aménagements paysagers qualitatifs et respectueux de l'environnement :

- Le remplacement des glissières métalliques de sécurité entre Villeneuve d'Olmes et Montségur ;
- Le remplacement des gabions entre Montségur et Fougax et Barrineuf ;
- La réaffectation et l'intégration soignée des délaissés techniques routiers dans le paysage ;
- La réduction de l'impact visuel de la signalétique ;
- L'embellissement des villages grâce à des aménagements urbains harmonieux ;
- L'enfouissement des réseaux aériens.

Réorientation de l'action

Des réunions de concertation ont été organisées en 2018-2019 avec le service des routes du Département afin de les sensibiliser aux enjeux paysagers du Grand Site. Ces réunions ont abouti à :

- L'intégration des spécificités du programme d'actions PGSF dans la Signalétique d'Intérêt Local (SIL) et la signalétique dédiée à la route des producteurs à travers la modification spécifique d'un GRAL moins impactant pour le paysage. En plus de diminuer et d'harmoniser la signalétique sur le territoire, ces deux actions permettent de limiter la profusion des enseignes individuelles ;
- Remplacements ponctuels de panneaux selon les besoins ;
- Prises en compte des exigences paysagères dans les futurs parkings et aménagements routiers notamment durant les groupes partenariaux en présence de l'Architecte des Bâtiments de France.

Dans le cadre de ses compétences, la collectivité a intégré les six mesures dans son OAP « patrimoniale » spécifique PGSF au sein du PLUi. Ainsi, l'axe 1 du PADD du PLUi qui a été approuvé le 29 janvier 2025,

s'engage à renforcer l'attractivité touristique dans l'esprit du Grand Site (cf. Annexe 8).

À poursuivre :

Conserver cette volonté politique affichée en faveur de la préservation de nos patrimoines au sein de l'OAP « patrimoniale » spécifique au PGSF. Cette OAP comprend des orientations couvrant plusieurs échelles, allant du Site Patrimonial Remarquable de Montségur (SPR), au périmètre du monument historique classé (DRAC), du Site classé (DREAL Occitanie), aux futurs périmètres définis dans le cadre de la candidature UNESCO (périmètre du bien, zone tampon, et cadre distant), ainsi que le périmètre du PGSF et celui de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 26 « Faire vivre et évoluer le PLUi, en considérant les enjeux paysagers, patrimoniaux et écologiques ».

Bilan financier

Signalétique d'Intérêt Local :

> Total : 188 585 €

Financés par :

- État (DETR 2021) : 77 110 €
- Département Ariège : 52 906 €
- CCPO : 58 569 €



Signalétique d'Intérêt Local



Route des Producteurs renouvelée en 2024



Garde corps sur la RD 9



Carrefour entre les Monts d'Olmes, Montferrier et Montségur



Panneau départemental visible sur une route départementale



Pog et village de Montségur



Synthèse des actions de l'axe 4
**Effacer les stigmates de
 l'activité humaine pour qualifier
 et préserver les paysages du
 Grand Site en projet**

Résolution de ces enjeux via des approches alternatives aux actions initialement prévues

		Réalisée	En cours	En continu	Reportée en 2025-2033	Action non prévue
4.1	<i>Remplacer les glissières métalliques de sécurité entre Villeneuve d'Olmes et Montségur</i>	Intégration des actions 4.1 à 4.6 dans l'OAP « patrimoniale » du PLUi				
4.2	<i>Remplacer les gabions entre Montségur et Fougax-et-Barrineuf</i>					
4.3	<i>Réaffecter et mieux intégrer les délaissés techniques routiers dans le paysage</i>					
4.4	<i>Minimiser l'impact visuel de la signalétique</i>					
4.5	<i>Embellir les villages par un aménagement urbain intégré</i>					
4.6	<i>Enterrer les réseaux aériens</i>					

Analyse et perspectives du volet 1 : « Répondre aux enjeux de préservation et de valorisation des espaces du Grand Site »

2021-2023 : UNE PRIORITÉ DONNÉE À LA PRÉSERVATION DES ESPACES

> Le Plan de paysage

L'élaboration du Plan de paysage a constitué la première action structurante du programme, identifiée dès le départ comme essentielle pour guider l'ensemble des autres actions.

Ce document stratégique a permis :

- D'ancrer et d'articuler l'ensemble des actions du programme 2020 – 2025 dans une vision commune et cohérente ;
- De mobiliser les acteurs locaux, amorçant ainsi une dynamique de collaboration qui s'est poursuivie sur les autres volets du programme ;
- D'introduire une nouvelle façon de concevoir les projets, en intégrant systématiquement les paysagistes aux actions structurantes, valorisant leur expertise dès les phases amont ;
- De poser les bases stratégiques de la programmation 2025 – 2033, en identifiant les grands enjeux à poursuivre et approfondir.

Le Plan de paysage a notamment mis en évidence la nécessité de renforcer la continuité écologique entre les

espaces naturels du territoire, en confortant les corridors écologiques et la Trame Verte et Bleue. Dans cette optique, et afin d'avoir un périmètre cohérent avec ces enjeux écologiques, certaines actions liées aux continuités naturelles ont été proposées au-delà du périmètre du Grand Site.

Enfin, le Plan de paysage a permis de faire émerger des enjeux spécifiques liés à l'eau – notamment les rivières, véritables colonnes vertébrales du Grand Site. Le territoire confirme sa volonté d'y répondre en inscrivant plusieurs actions en ce sens dans l'Engagement 4 du programme d'actions 2025 – 2033.

> Évolution des priorités

Le contexte post-COVID a entraîné une hausse marquée de la fréquentation en montagne, générant une intensification des conflits d'usage sur cet espace fragile. Dans le même temps, les effets des changements climatiques se sont particulièrement fait ressentir. Les sécheresses successives de 2022 et 2023, dont l'impact cumulé a fortement fragilisé les peuplements de résineux, ont profondément affecté le paysage, notamment à travers l'apparition

de zones entières de forêts mortes. Ces évolutions ont suscité de nombreuses remontées du terrain, de la part des habitants comme des ambassadeurs, exprimant une attente forte concernant les enjeux de préservation et de partage des espaces naturels, pastoraux et forestiers.

Bien que ces actions n'aient pas été identifiées initialement comme « ultra-prioritaires », ces retours ont conduit la collectivité à engager rapidement des actions à forte dimension environnementale et paysagère comme :

- La reconquête des espaces en déprise agricole ;
- La Charte Forestière de Territoire ;
- La reprise de l'animation du site Natura 2000 Gorges de la Frau et Bélesta ;
- La formation de maraudeurs, qui s'intègre aux actions de randonnées.

> Synergie des actions environnementales

La mise en œuvre conjointe de plusieurs actions paysagères et environnementales avec la Réserve

Naturelle Régionale et l'ANA-CEN a permis de :

- Consolider des relations de travail durables avec ces partenaires privilégiés, également impliqués dans les actions de valorisation pour identifier les solutions techniques les plus adaptées ;
- Créer des passerelles opérationnelles entre dispositifs a renforcé leur cohérence. Par exemple, l'outil Natura 2000 a permis de :
 - Renforcer la sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux (cf. 2-Bilan 2020 - 2025, volet 2),
 - Identifier de nouvelles sources de financement pour la reconquête des friches agricoles,
 - Prioriser les contrats forestiers en lien avec les enjeux identifiés lors de la phase diagnostic de la Charte Forestière de Territoire.

- Démontrer concrètement l'intérêt de ces approches croisées : bien que ces actions n'aient pas toujours été perçues comme prioritaires sur le plan politique, elles ont permis de légitimer les partenariats et de démontrer leur pertinence.

Les actions non finalisées durant la période 2020-2025 sont poursuivies et intégrées dans l'Engagement 4 du programme d'actions 2025 - 2033.

> Traiter les stigmates de l'activité humaine par l'aspect réglementaires

La Communauté de Communes du Pays d'Olmes a identifié que certaines actions ne relevaient pas directement de son champ d'intervention institutionnel, ce qui a complexifié leur mise en œuvre, notamment pour limiter les impacts paysagers le long des réseaux routiers.

Toutefois, la collectivité a souhaité assurer leur mise en œuvre à long terme, en entamant les démarches suivantes :

- Le dialogue avec les structures partenaires a été renforcé ;
- Bien qu'il n'ait pas été prévu dans nos réflexions initiales, le PLUi s'est imposé comme l'outil réglementaire adapté pour intégrer et prendre en compte ces enjeux.

Leur prise en compte au sein du PLUi devient ainsi une action à part entière dans le programme 2025 - 2033. Un travail de dialogue et de formation sera également mis en place pour appuyer sa mise en œuvre et garantir une approche plus collaborative et moins descendante.

2023-2025 : LES PRÉMICES D'UN ACCUEIL REPENSÉ

Les actions ambitieuses de valorisation, bien que lancées en amont, ont présenté des défis techniques et financiers qui ont nécessité un temps de maturation plus long. Leur mise en œuvre concrète a ainsi démarré de manière progressive et à un stade plus avancé que prévu.

Ce délai a permis un travail approfondi sur les solutions techniques et financières, tout en assurant une meilleure cohérence avec les autres actions du territoire. Ce processus a également facilité la concertation avec l'ensemble des acteurs, renforçant ainsi la solidité et l'acceptabilité des projets.

La qualité et l'exigence requises pour ces projets ont parfois été sous-estimées dans le programme initial de 2020. En conséquence, bien que ces actions aient fait des progrès significatifs, une grande partie sera finalisée dans le cadre du programme 2025 - 2033.

> Requalifier l'accueil en pied de Pog : étape symbolique forte

Inauguré en juillet 2023, il répond aux spécificités du site tout en offrant un signe tangible de l'avancement du programme. Cette réalisation a été particulièrement appréciée par les partenaires, qui, bien que les autres actions aient aussi progressé, ont vu dans cette étape un témoignage concret de l'avancement de l'Opération Grand Site.

> Mobilités : une nécessité émergente

Bien que la Communauté de Communes ne dispose pas de la compétence « mobilités », une dynamique collective a vu le jour autour de cette thématique. Portée par les Grands Sites du Canigou, de Gavarnie, ainsi que par notre propre initiative, elle s'est concrétisée à travers l'AMI « Gestion des flux touristiques ».

Initialement pensée pour amorcer une réflexion sur une action jugée non prioritaire — à savoir le test d'un système de navettes — cette démarche a progressivement permis de repositionner comme prioritaire la thématique mobilité dans le projet.

Cette démarche a renforcé les liens entre les actions d'aménagement et de valorisation du site (stationnements, Maison du Grand

Site, Musée, bâtiment d'accueil) et la gestion des flux de visiteurs, en mettant l'accent sur les déplacements doux entre ces pôles d'accueil, un aspect devenu central dans la réflexion pour leur mise en œuvre.

Imaginée lors de l'élaboration du Plan de paysage et dans le cadre du PLUi, une OAP « Mobilité » est envisagée. La gestion des mobilités devient un enjeu fort du programme d'actions 2025 - 2033.

En suivant l'ossature des actions proposées par le Plan de paysage, l'Engagement 1 du programme d'actions 2025 - 2033 a été conçu de manière plus cohérente, organisé selon différentes échelles d'accueil du Grand Site, allant de l'échelle locale, directement liée au site, à une échelle plus large. Il fusionne maintenant les actions liées à l'accueil et à la mobilité, reconnaissant leur lien intrinsèque.

Randonnée en raquette sur le Grand Site



VOLET 2 : BIEN VIVRE SUR LE GRAND SITE ET GARANTIR UN ACCUEIL DE QUALITÉ



Étang de Moulzoune

Le second volet vise à partager le paysage et les savoir-faire, en transmettant les valeurs identitaires du Grand Site à travers des outils de médiation. Il cherche à renforcer la reconnaissance du site, à structurer l'accueil et à améliorer les conditions de visite pour une meilleure compréhension du site et de son histoire.

Les actions incluent également le soutien à l'installation de nouveaux habitants et la sécurisation du patrimoine en vue de son inscription au Patrimoine Mondial.

Axe 5 : Transmettre les valeurs identitaires du Grand Site par des outils de médiation

Relativement peu d'habitants ont une connaissance approfondie du Projet Grand Site de France Montségur, des valeurs qu'il défend et des actions engagées ou envisagées. Le projet prévoit donc des initiatives visant à impliquer les habitants, à renforcer leur compréhension des enjeux de ce projet de territoire et à cultiver leur sentiment d'appartenance au territoire, notamment par le biais de campagnes de sensibilisation, de dispositifs de communication et d'événements dédiés. Ces actions s'appuient aussi sur le déclouisonnement des activités agricoles, artisanales et industrielles, afin de dynamiser le potentiel local et favoriser la mise en réseau grâce au Projet Grand Site de France Montségur.

Sensibilisation autour des enjeux de la forêt avec Gilles





Structurer et coordonner un pôle éducatif autour des enjeux du Grand Site

État des lieux et enjeux

Lors de l'élaboration du programme du PGSF Montségur, il a été constaté qu'il existe de nombreuses animations sur les enjeux naturels (biodiversité et paysage) destinés au jeune public dans le Pays d'Olmes, mais qu'une meilleure coordination et un partage d'informations entre les structures locales sont nécessaires. En effet, le territoire fait l'objet de nombreuses démarches de préservation et de valorisation (Réserve Naturelle Régionale, Pays d'art et d'histoire, UNESCO, PGSF Montségur) dont chacune a pour ambition de sensibiliser les plus

jeunes à leur environnement.

Il apparaît nécessaire que les jeunes élèves soient sensibilisés à l'histoire de leur territoire et de Montségur, et puissent participer à des animations tout au long de leur scolarité.



Sortie pédagogique à Lavelanet avec des collégiens

Présentation de l'action

Cette action vise à renforcer les démarches existantes en les coordonnant autour d'une offre pédagogique pilotée par le Pays d'art et d'histoire, dans le cadre de son processus de renouvellement de Label. Ses missions se concentrent sur trois thématiques fondamentales qui ont façonné l'identité du territoire : l'histoire industrielle, le Moyen Âge et le paysage.

En proposant une offre pédagogique articulée autour de ces trois thématiques, ce service d'éducation au patrimoine destiné au public scolaire répond aux enjeux partagés par plusieurs partenaires, tels que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ariège, l'Association Mission Patrimoine Mondial, la Réserve Naturelle Régionale du Massif du Saint-Barthélémy, l'ANA-CEN Ariège et le Musée du Textile et du Peigne en Corne.

Le diagnostic territorial réalisé en 2019 ayant intégré ces trois thématiques dans l'esprit du Grand Site, un renforcement de la collaboration entre ces acteurs, à travers l'animation d'activités du

volet « paysages » et la création de nouvelles animations est souhaité.



Animation à la médiathèque

Elle vise également à coordonner les lieux d'accueil du jeune public, à optimiser leur utilisation par les différents intervenants, à fidéliser les écoles du territoire, à assurer la pérennité du service et à encourager les rencontres intergénérationnelles (EHPAD/école).

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

Le 16 mars 2022, une première réunion a été organisée, réunissant le Pays d'art et d'histoire et le Pôle Développement Économique & Projets de la Communauté de Communes, afin de discuter de la co-rédaction d'un service éducatif.

À partir de mai 2023, de nouvelles réunions ont eu lieu avec les mêmes acteurs, ainsi que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ariège et la Réserve Naturelle Régionale, pour définir collectivement les rôles et compétences de chacun, les thématiques d'intervention, ainsi que les outils souhaités et ceux déjà disponibles, pouvant être mis en commun.

En juin 2023, un premier dossier pédagogique a été validé par la DRAC et diffusé auprès des structures scolaires. Valable pour une durée d'expérimentation de deux ans, l'offre a ainsi été testée et sera amenée à évoluer. Le bilan de cette action est très satisfaisant et fait état de 6 ateliers sur la thématique des paysages, à savoir :

- Lecture de paysages ;
- Paysages d'hier, d'aujourd'hui et de demain ;
- Histoire des paysages ;
- Cartographie ;
- L'Homme et les paysages ;
- Au fil de l'eau.

Ils ont été menés auprès de divers publics, notamment au sein d'établissements scolaires et de centres de loisirs et intégrés au programme « Patrimoine en famille ». L'animation « Histoire des paysages » a été élaborée en partenariat avec la Réserve Naturelle Régionale et le Pays d'art et d'histoire.

Il convient également de souligner que les animations organisées en dehors du cadre scolaire et du pôle éducatif, telles que des balades sensorielles sur le paysage et des visites du musée de Montségur, ont permis de toucher environ 50 personnes.

En complément de cette action, deux autres initiatives non prévues initialement dans le programme ont été mises en œuvre, dans l'objectif commun de sensibiliser le jeune public aux enjeux liés aux paysages.

C'est mon patrimoine !

Depuis 2021, une coopération renforcée a été mise en place autour du projet national « C'est mon Patrimoine ! ». Cette initiative soutient l'épanouissement des jeunes à travers les arts et la culture, en s'appuyant sur la rencontre avec des artistes et des œuvres, la découverte des arts et du patrimoine local, qu'il soit industriel, naturel, rural ou urbain. L'enjeu est d'inscrire cette action dans les projets locaux de développement culturel, en lien avec les paysages du Grand Site de Montségur.

En collaboration avec le Pays d'art et d'histoire, le Pôle Développement Économique & Pôle Projets a offert aux jeunes l'opportunité de s'engager dans différentes thématiques :

- En 2021, 6 jeunes ont exploré les paysages et le cinéma ;
- En 2022, 8 jeunes ont abordé les forêts et le théâtre ;
- En 2023, 15 jeunes ont travaillé sur les montagnes et la photographie ;

- En 2024, hors du cadre de l'Appel à Projets « C'est mon patrimoine ! », 12 jeunes ont été accompagnés par un professionnel afin de créer un jeu de piste « l'étoffe de Montségur » urbain à Lavelanet, retraçant l'histoire du patrimoine cathare et industriel.

Ces initiatives ont non seulement permis aux jeunes de mieux appréhender leur patrimoine, mais ont également renforcé les partenariats avec des experts de ces domaines.



Découverte du patrimoine pour des jeunes empêchés

Le Pass'Jeun's

Lancé en 2021 par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes en partenariat avec le Centre Social, il s'agit d'une initiative visant à proposer des activités et sorties aux jeunes du Pays d'Olmes, âgés de 11 à 25 ans. Cent chèquiers d'une valeur de 800 € chacun, comprenant 19 prestations offertes par des partenaires locaux, ont permis aux jeunes d'accéder de manière autonome à des activités sportives, de loisirs, artisanales, artistiques et culturelles.

Les objectifs de cette initiative sont de permettre aux jeunes de découvrir leur territoire, d'identifier ceux en situation de décrochage scolaire et de les sensibiliser aux métiers liés à la montagne et à ses paysages. Elle vise également à repérer d'autres difficultés sociales et à offrir un accompagnement adapté aux familles par l'intermédiaire du Centre Social du Pays d'Olme, l'obtention du pass s'effectuant au sein de l'Accueil Jeunesse Famille de ce dernier.

En deux ans, 92 jeunes ont pu bénéficier du Pass'Jeun's.



Pass' Jeun's Équitation

Les lieux d'accueil

La future Maison du Grand Site devrait inclure un espace pédagogique dédié à l'accueil du jeune public, dont l'utilisation serait optimisée par les différents intervenants. Cet espace sera réfléchi en concertation avec le Pays d'art et d'histoire et la Réserve Naturelle Régionale, qui seront les principaux utilisateurs de ce lieu. Cette approche collaborative est intégrée dans le cahier des charges du marché public ayant permis de sélectionner le Maître d'Œuvre pour la construction de la Maison du Grand Site.

Afin de poursuivre l'objectif de sensibiliser le jeune public aux enjeux liés au paysage et à la biodiversité, cette action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 18 « Faire vivre le service éducatif autour des enjeux du Grand Site».

Bilan financier

Écriture du programme pédagogique :
Ingénierie et partenariat avec le Pays d'art et d'histoire

Projet « C'est mon Patrimoine ! » :

- 2021 : 5 564 €
- 2022 : 5 840 €
- 2023 : 8 038 €
- 2024 : 4 981 €
- > **Total : 24 423 €**

Financés par :

- État (DRAC) : 9 900 €
- État (ANCT - Contrat Territoire) : 4 000 €
- PAH : 1 500 €
- CCPO : 9 023 €

Opération « Pass jeun's » :

> **Total : 21 889 €**

Financés par :

- État (ANCT) : 11 000 €
- CAF (PS Jeunes) : 3 000 €
- MSA : 1 000 €
- CCPO : 6 889 €



Pass' Jeun's Création



Pass' Jeun's Raquette



Pass' Jeun's Trottinette



Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication autour du Grand Site

État des lieux et enjeux

Le déclin de l'industrie textile a conduit à un éloignement des habitants du Pays d'Olmes vis-à-vis de la richesse paysagère et patrimoniale de leur territoire. Le besoin de communiquer efficacement auprès des habitants, premiers visiteurs du site, a été mis en évidence lors de la phase de diagnostic. Cette communication doit viser à sensibiliser et à engager les acteurs locaux afin qu'ils deviennent de véritables ambassadeurs du site.

Le site de Montségur, en perte de visiteurs, nécessite une revitalisation de son offre touristique et de ses animations culturelles. La mise en place d'une stratégie de communication cohérente et harmonisée avec d'autres acteurs du tourisme (Agence Départementale du Tourisme, Office de Tourisme, Association Mission Patrimoine Mondial...) permettrait de définir l'identité du site et de répondre aux attentes croissantes du public en matière d'information, d'accessibilité du site et de transparence.

Cette communication doit mettre en avant les objectifs partagés avec

les autres Grands Sites et avoir une approche sensible du paysage afin de contribuer à renforcer la notoriété et l'attractivité du site tout en la maîtrisant.

La traduction de cette stratégie à travers un plan de communication permettra de « désaisonnaliser » le tourisme, dynamiser l'économie locale et favoriser la visite du site. Ce plan visera à transmettre le caractère remarquable et fragile du site, à valoriser les actions de protection et de gestion engagées depuis le début de la démarche, tout en valorisant la qualité de l'accueil et le caractère vivant et habité du territoire.

Présentation de l'action

L'outil phare de cette action est le site internet dédié au Grand Site Montségur. Il permettra de proposer une offre touristique en adéquation avec la singularité du lieu, une découverte en profondeur de la richesse du territoire. Il rassemblera les informations relatives à la vie sociale et économique sur le Grand Site (acteurs socio-économiques, producteurs, artisans, ambassadeurs, animations Grand Site).

La découverte du Grand Site et de ses paysages par la randonnée sera le point d'entrée du site internet. Il encouragera les séjours hors saison estivales en proposant des animations accessibles tout au long de l'année et favorisera les mobilités douces.

Un carnet de voyage aura pour objet de valoriser les points incontournables autour du Grand Site pour que les visiteurs découvrent l'ensemble du territoire. Dans le même esprit, une bande dessinée et un magazine tout public retraceront l'histoire du site mais également ses spécificités géographiques et paysagères. L'animation de réseaux sociaux type Facebook et LinkedIn participera à la visibilité de la démarche Grand Site. Il est

également envisagé de créer une newsletter spécifique.

D'autres outils complémentaires seront mis en place pour bien visualiser et comprendre la démarche du PGSF Montségur et renforcer son identité visuelle : des oriflammes de signalisation des stands Grand Site lors d'évènements, des kakémonos scénarisant les entrées du Grand Site et informant les visiteurs sur le programme de découvertes chaque année.

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

Affirmation de l'identité du Projet Grand Site de France Montségur

Entre 2022 et 2024, une charte graphique et un logo spécifique au Grand Site ont été créés en lien avec le Plan de paysage, intégrant la palette de couleurs, les ambiances et l'esprit du lieu. Cette démarche a été accompagnée par le Réseau des Grands Sites de France et l'agence de communication Panama.



Ancien logo « Grand Site Montségur »



Nouveau logo « Projet Grand Site de France Montségur » validé par le Ministère en Février 2025

De nombreux supports pour une communication au quotidien

Depuis 2020, le Service Communication de la collectivité assure une communication continue sur les actions du Projet Grand Site de France Montségur via les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn) et une mailing list. En parallèle, des supports visuels tels que des kakémonos, des expositions (Pays d'Olmes au rythme du

pastoralisme 2021, Réseau des Grands Sites de France « Sauriez-vous me reconnaître ? », Natura 2000), ainsi que des vidéos disponibles sur la chaîne YouTube de la collectivité ont permis de renforcer la visibilité et de promouvoir la démarche.



Renforcement des partenariats et formations

Afin de maximiser l'impact de la communication, des formations sur la « communication » ont été dispensées en novembre 2021, septembre 2023 et novembre 2023 par le Réseau des Grands Sites de France, à destination des agents de la collectivité et de l'Office de Tourisme.

Par ailleurs, deux réunions ont eu lieu depuis 2022 avec l'Office de Tourisme et l'Agence Départementale du Tourisme pour aligner les messages sur les valeurs et enjeux du projet à différentes échelles. La collectivité a activement contribué à la révision du Schéma Départemental

de Développement du Tourisme et des Loisirs de la Destination Ariège 2023-2027, intégrant le Projet Grand Site de France Montségur dans l'axe « Soutenir l'économie touristique ariégeoise en accord avec les nouveaux défis d'un tourisme responsable ».



« Les Journées pro » organisées par l'ADT, 2024

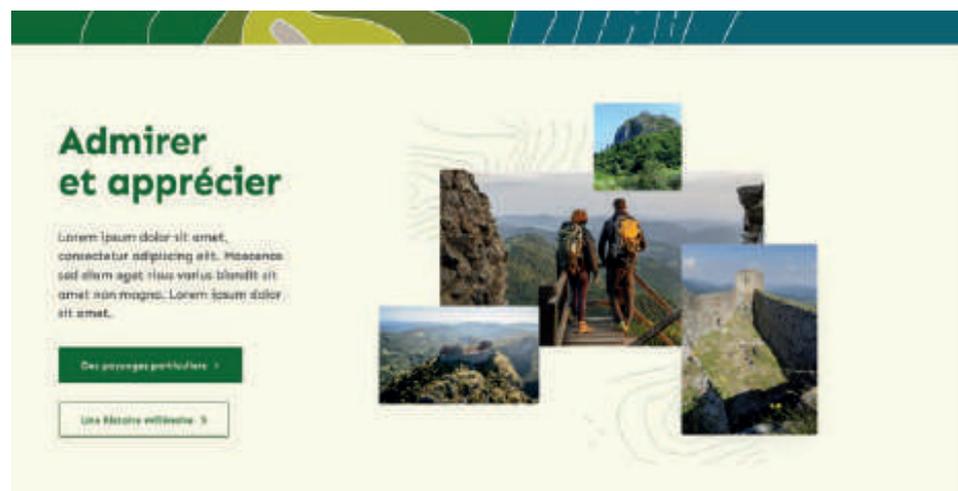
En 2023 et 2024, plusieurs journées ont été organisées par l'Agence Départementale du Tourisme en partenariat avec le Projet Grand Site de France Montségur, permettant de partager la démarche Grand Site et de rencontrer de nouveaux acteurs touristiques. Une de ces journées a permis à un ambassadeur du Grand Site de présenter son rôle et ses activités.

Mise en réseau et communication avec les socio-professionnels

Les ambassadeurs, dont la vie du réseau fait office d'une action spécifique décrite en 5.4.

Développement du site internet et supports visuels

Un marché a été lancé en 2023 pour la création du site internet du Grand Site, en cours de réalisation. Ce site vise à établir l'identité de marque de Montségur, renforcer sa visibilité et accroître sa notoriété.



Futur site internet du Grand Site

À poursuivre :

Le site internet, dont l'inauguration est prévue pour novembre 2025.

Initialement conçu comme un événement annuel fédérateur, la Fête de la Montagne a évolué en un programme d'animations, devenu l'un de nos principaux outils de communication pour

promouvoir notre ambition auprès des habitants et des visiteurs (détails dans la fiche action 5.5).

Enfin, un carnet de voyage destiné à faire découvrir les lieux incontournables, initialement prévu pour la période 2020-2025, n'a pas pu être réalisé.

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 17 « Créer une stratégie de communication pluriannuelle ».



Bilan financier

Création du site internet découverte autour de la randonnée et reportages vidéo (portrait d'acteurs, sentiers, prestataires) :
cf. 3-Perspectives 2025 - 2033, action 17

Autres supports de communication : vidéos, charte graphique :

- 2022 : 4 918 €
- 2023 : 6 714 €
- 2024 : 9 794 €
- > **Total : 21 426 €**

Financés par :

- CCPO : 21 426 €

ANIMATIONS GRAND SITE MONTSÉGUR

2024

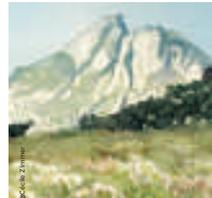
14 MAI > 30 NOV

> en mai

- 14 - Lancement de la programmation sur le Grand Site Montségur
- 18 - Bandonnée gourmande à la station des Monts d'Olmes
- 20 - Journée mondiale des abeilles
- 25 - Écrire la forêt (Atelier en 4 fois) - 1/4
- 26 - La Fête de la Montagne
- 31 - À la rencontre des chèvres-souris

> en juin

- 3 - Redécouverte de l'eau dans les projets d'espaces publics
- 6 - 1ère étape - transhumance des vaches de la vallée à la montagne
- 7 - Transhumance des brebis tarasconnaises
- 8 - Découverte des chants d'oiseaux
- 8 - Transhumance des brebis tarasconnaises
- 8 - Marché gourmand des producteurs locaux
- 9 - 2ème étape - Transhumance des vaches de la vallée à la montagne
- 14 - Solée contée à la ferme
- 15 - Découverte des estives des Monts d'Olmes
- 15 - Mois en forêt
- 16 - Protection des oiseaux : Natura 2000 ?
- 16 - Découverte d'un élevage de chèvres angora en transhumance électrique
- 22 - La faune de montagne
- 22 - Regarder la forêt
- 22 - L'eau utile pour tous
- 23 - Le patrimoine de Roquefadau avec les ânes
- 28 - « Écouter la forêt » - Spectacle vivant et musique en forêt
- 29 - Apiculture, élever et protéger
- 30 - Roquefadau sous les étoiles avec les ânes
- 30 - Écrire la forêt (Atelier en 4 fois) - 2/4



> en septembre

- 7 - Écrire la forêt (Atelier en 4 fois) - 3/4
- 1 - Les rivières du Fagnas, des hommes et du feu
- 7 - Jardin sensoriel, vision artistique du Grand Site ?
- 8 - Montferrier et Montségur par les créneaux avec des ânes
- 13 - À la découverte des oiseaux nocturnes
- 14 - Balade aquarale - peindre le Grand Site autrement
- 15 - Mois en forêt
- 21 - Apiculture, élever et protéger
- 21 - Observatoire photographique du paysage
- 26 - Les rendez-vous pro de l'ADT
- 27 - Découverte du rôle de la forêt et de son environnement
- 27 - Les Gorges de la Frau, le Basqui et les fleurs de lys
- 28 - Découverte du rôle de la forêt et de son environnement
- 29 - Découverte du rôle de la forêt et de son environnement

Tous les lundis de l'été : Au fil des friches du Grand Site en transhumance électrique

> en juillet

- 5 - Roquefadau sous les étoiles avec les ânes
- 6 - Marché artisanal et gourmand
- 7 - Balade au crépuscule à l'écoute des animaux de la nuit
- 8 - Cycle artisan 'appareil
- 8 - Coucher de soleil à Roquefadau
- 9 - Balade aquarale
- 10 - Lecture paysagère
- 10 - Mes premiers pas au musée de Montségur
- 11 - Les oiseaux des forêts
- 11 - Vis ma vie de vachère
- 12 - Paysages dans tous les sens
- 12 - Dans le sillon d'un transhumain
- 12 - Les oiseaux, sentinelles des forêts
- 13 - Soirée contée à la ferme
- 13 - Coucher de soleil sur le Grand Site depuis le Fourcat
- 15 - Les plantes comestibles de la forêt en été
- 15 - Marencu... sur le bord des doléts
- 15 - Coucher de soleil à Roquefadau
- 16 - Où trouver de l'eau sur le Grand Site ?
- 16 - Je (re)découvre la montagne
- 16 - Balade contée dans la forêt
- 16 - Cimes d'été autour d'un feu de camp
- 17 - La forêt du Grand Site par les 5 sens
- 17 - Les petites balles en tout genres
- 17 - Mes premiers pas au Musée du Textile
- 17 - Je découvre le moyen âge à Roquefadau
- 18 - Les Jeudis des oiseaux des Gorges de la Frau
- 18 - Inauguration sur le Grand Site, la forêt by night
- 18 - Vivre la nuit
- 19 - Découverte des oiseaux de la forêt
- 19 - Découverte des prairies acrotournaises
- 20 - Sur les traces du catholicisme
- 20 - À la découverte de la flore des Monts d'Olmes
- 21 - Le patrimoine de Pèrelle avec les ânes
- 22 - Atelier d'écriture sur la nature
- 22 - Pèrelle, un village, une histoire
- 23 - Paysages dans tous les sens
- 23 - Filaires bucoliques et muséistes à Roquefort
- 23 - Balade contée dans la forêt
- 24 - Les zones humides des Monts d'Olmes
- 24 - Jeu de piste : le mystère des cathares
- 24 - L'orientation sans boussole
- 25 - Les Jeudis des oiseaux des Gorges de la Frau
- 25 - Montségur sous les étoiles
- 26 - Atelier Aquarale
- 26 - Sunset, Roquefadau ou crépuscule
- 27 - Le Fourcat, un lieu d'activité en montagne
- 28 - À la découverte d'une tourbière de montagne
- 29 - Marencu... sur le bord des doléts
- 29 - Apiculture, élever et protéger
- 30 - Filaires bucoliques aux cascades
- 30 - Je (re)découvre la montagne
- 30 - L'orientation sans boussole
- 31 - Ligne de solée sur le St-Barthélémy
- 31 - De bois et de plantes
- 31 - Mes premiers pas au musée de Montségur
- 31 - Paysages dans tous les sens

> en octobre

- 3 - Découverte du rôle de la forêt et de son environnement
- 5 - Écrire la forêt (Atelier en 4 fois) - 4/4
- 12 - La montagne du Grand Site pour tous
- 12 - Regarder la forêt
- 12 - Brèves de Montségur
- 16 - Descense des estives par le refuge de Prat Mau
- 19 - Dernière étape de la transhumance des vaches jusqu'au lac de Montbel
- 20 - Les plantes comestibles de forêt en automne
- 20 - Fleur de lys et petit patrimoine de Prodes
- 21 - Découverte des champignons par les sens
- 21 - Lever de soleil sur les montagnes
- 22 - La cabane aux histoires
- 22 - Atelier aquarale
- 23 - À la rencontre des arbres - création d'un herbier
- 24 - Il était un étang

> en août

- 1 - Les Jeudis des oiseaux des Gorges de la Frau
- 1 - Cycle artisan 'aquarelle
- 2 - Atelier d'écriture - la légende de la Peyragade de nuit
- 3 - Balade au crépuscule à l'écoute des animaux de la nuit
- 4 - La cabane aux histoires
- 5 - Pèrelle, un village, une histoire
- 5 - Coucher de soleil à Roquefadau
- 6 - Balade contée dans la forêt
- 7 - La tourbière, témoin du passé
- 7 - Mes premiers pas au Musée du Textile
- 7 - Jeu de piste : le mystère des cathares
- 8 - Les Jeudis des oiseaux des Gorges de la Frau
- 8 - Inauguration sur le Grand Site, la forêt by night
- 8 - Le plateau de Soult sous les étoiles
- 9 - Je (re)découvre la montagne
- 9 - À la découverte de la flore des Monts d'Olmes
- 9 - Roquefadau sous les étoiles
- 10 - Sur les traces du catholicisme
- 10 - Le Grand Site sous l'œil du photographe
- 10 - Marencu... sur le bord des doléts
- 10 - Mes premiers pas au musée de Montségur
- 10 - Je découvre le moyen âge à Roquefadau
- 12 - Je (re)découvre la montagne
- 12 - Atelier d'écriture - le paysage de Camp
- 12 - Balade contée dans la forêt
- 13 - Le via d'une rivière
- 13 - Marché gourmand des producteurs locaux
- 14 - La nuit des étoiles
- 15 - Immersion avec la faune sauvage du Pays d'Olmes
- 17 - Balade au fil de la rivière de Thiers
- 19 - Pèrelle, un village, une histoire
- 19 - Coucher de soleil à Roquefadau
- 20 - Balade contée dans la forêt
- 21 - Des paysages et des hommes
- 22 - La nuit de la chouave-souris
- 23 - Relation arbres - société
- 24 - Le Toulet, les quartiers d'été des troupeaux
- 24 - Le nuit dans la forêt de Belleto
- 25 - Sur les traces du catholicisme
- 26 - Les paysages de Bénéhoix dans la nuit
- 28 - Les forêts de montagne, réserve de vie
- 28 - Balade-Spectacle - Bèvervilbès
- 28 - Apiculture, élever et protéger
- 28 - Balade-Spectacle - Bèvervilbès
- 28 - Roquefadau sous les étoiles avec les ânes
- 29 - Balade-Spectacle - Bèvervilbès
- 30 - Ligne de solée sur le St-Barthélémy
- 30 - Mes premiers pas au musée de Montségur
- 30 - Balade-Spectacle - Bèvervilbès
- 31 - Entreprenne pour la biodiversité
- 31 - Balade-Spectacle - Bèvervilbès

> en novembre

- 25 - Les lacs de montagne
- 25 - Découverte de la vannerie sauvage sur le Grand Site
- 26 - Immersion avec la faune sauvage
- 26 - Découverte des champignons de montagne
- 28 - Les Gorges de la Frau, le Basqui et les fleurs de lys
- 29 - Descense des Gorges de la Frau avec les chèvres de chèvre
- 30 - Avant-dernière journée de transhumance pour les mères
- 31 - Bandonnée VTT sur le Grand Site
- 31 - Le Grand Site en transhumance électrique
- 2 - Balade au crépuscule à la découverte des oiseaux nocturnes
- 26 - Clôture de la saison sur le Grand Site Montségur
- 30 - Apéro bestiaire pyrénéen



DIMANCHE 26 MAI 2024

FÊTE DE LA MONTAGNE

LAVELANET

Parc de la Maison Roaldès / Mairie

10 h à 18 h 30

Téléchargez le programme

TOUT LE PROGRAMME DE LA JOURNÉE
WWW.PYRENEESCATHARES.COM

Monsieur Marc Sanchez, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes et l'ensemble de son conseil communautaire ont l'honneur de vous convier au **clap de fin de la saison 2024 « Découvertes du Grand Site Montségur »**

Mardi 26 novembre 2024

15 h 30 - Rendez-vous au Castella de Laroque d'Olmes

- Petite balade paysagère avec le CAUE de l'Arège
- Vernissage de l'exposition « Plan de Paysage Montségur - Pays d'Olmes »

18 h - Rendez-vous au Cinéma le Casino de Lavelanet

- L'avenir du Grand Site Montségur en 2025
- Retour en images sur la saison 2024
- Vernissage de l'exposition « Le pastoralisme à travers l'objectif » réalisée par les lycéens de la section « Accompagnateur en Moyenne Montagne (Lycée Jacquard de Lavelanet)

Moment de convivialité en fin de journée autour de produits locaux

Plus d'informations au 05 34 09 33 80 - communication@paysdolmes.org

Programme disponible à l'Office de Tourisme des Pyrénées Cathares et sur www.pyreneescathares.org

Téléchargez le programme



Créer la Maison des Paysages, une antenne de la Maison du Grand Site

État des lieux et enjeux

L'action « Création de la Maison des Paysages » trouve son origine dans plusieurs initiatives, telles que les ateliers du Pog, les éducteurs du ambassadeurs, les séminaires et les réunions des rédacteurs, permettant de réfléchir collectivement à des lieux pour sensibiliser et éduquer aux enjeux de préservation du Grand Site.

Le site de Bénaix avait été identifié comme un lieu stratégique pour observer les paysages du Grand Site et comprendre leur évolution, notamment en raison de la lisibilité de la fermeture des espaces, de l'emprise croissante du milieu forestier, de l'activité pastorale et du patrimoine bâti.

Présentation de l'action

Sur la base d'un usage partagé, l'idée est de réhabiliter une partie de l'ancienne école, pour bénéficier d'un lieu fonctionnel d'environ 75 m² consacré à la connaissance et à la sensibilisation aux enjeux paysagers et environnementaux du territoire. Le Plan de paysage, au travers de son support de sensibilisation, permettrait d'alimenter la scénographie du lieu.



Village de Bénaix vu du ciel

Réorientation de l'action

Le projet initial prévoyait la création d'une antenne de la Maison du Grand Site, puis d'un lieu hybride et mutualisé pour divers usages. Cependant, le 17 juillet 2024, le projet de centre d'interprétation sur les paysages a évolué. Malgré la communication réalisée par la mairie, les habitants ont exprimé des doutes concernant le projet initial. L'inspecteur des sites, soulignant la nécessité d'une appropriation par la population, a incité la mairie à reconsidérer l'initiative. La nouvelle proposition consiste à aménager un point relais de la Maison du Grand Site dans un préau ouvert de 75m², servant à la fois d'aire de randonnée et d'espace de lecture des paysages environnants à l'aide de supports. Ce réajustement permet de conserver un

espace d'interprétation des paysages sur un site « pépète » du territoire, tout en respectant les souhaits des habitants et en l'adaptant à des usages quotidiens pour la commune. L'espace d'interprétation dédié aux paysages sera désormais intégré dans la future Maison du Grand Site de Montferrier.

La continuité de cette action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 12 : « Aménager une halle d'accueil et d'interprétation des paysages à Bénaix ».



Ancienne école de Bénaix, actuellement mairie



Ancienne école de Bénaix, actuellement mairie



Fédérer un réseau d'acteurs socio-professionnels pour valoriser leur activité et promouvoir les valeurs du Grand Site

État des lieux et enjeux

Depuis 2018, la collectivité a engagé des collaborations avec les socio-professionnels (hébergeurs, prestataires, artisans, agriculteurs, etc.) pour valoriser leur activité dans le cadre du programme « Sensation Pays d'Olmes » puis « le Guide de découvertes du Grand Site ».

Par la suite, l'implication des socio-professionnels lors de la phase de

concertation de 2018 - 2019 a révélé leur désir de participer à l'amélioration de l'attractivité du territoire. Malgré plusieurs tentatives de création d'une association, ils rencontrent des difficultés, soulignant ainsi la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour structurer un réseau.

Présentation de l'action

L'action consiste à créer une communauté d'ambassadeurs visant à renforcer la cohésion entre les habitants, les socio-professionnels et la mise en œuvre du PGSF Montségur. En tant que principaux interlocuteurs des visiteurs, ces ambassadeurs jouent un rôle clé dans la transmission des valeurs du Grand Site et dans son rayonnement à travers des initiatives culturelles

et des activités économiques. Ils assurent également la remontée des retours du terrain, garantissant ainsi que le projet reste en phase avec les réalités locales.



©Triffine Cavillier, CCPO

Formation STRATER



©Triffine Cavillier, CCPO

COPIL Ambassadeurs

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

Fin d'année 2021, une formation-développement a été lancée en collaboration avec l'Agence des Pyrénées pour permettre aux acteurs socio-professionnels de s'approprier la démarche du Grand Site (cf. Annexe 11). Cette formation s'est déclinée entre 2021 et 2022 en :

- 6 séances accompagnées ;
- 4 séances sans accompagnement ;
- 2 journées de rencontre entre ambassadeurs.

Un éducteur a été organisé pour renforcer les liens entre les ambassadeurs et favoriser le développement de nouveaux produits touristiques.



Educ'Tour Ambassadeurs, 2022

Le comité de pilotage de fin d'accompagnement s'est tenu en décembre 2023, permettant d'établir un état des lieux des attentes et des besoins des acteurs, ainsi que d'élaborer une charte des

ambassadeurs et un plan d'actions. La charte des ambassadeurs définit leur engagement moral, les positionnant comme des porte-paroles, créateurs de lien et partenaires d'action, tout en incarnant les valeurs de coopération, communication, écoute et respect, pour contribuer à un développement choisi du territoire.



Educ'Tour Ambassadeurs, 2025

Cette formation a également permis à l'équipe technique de se former à l'animation du réseau, désormais intégrée à ses missions. Le réseau continue de se développer, passant de 12 membres en 2023 à une vingtaine en 2025.

Depuis 2023, les ambassadeurs participent activement aux comités de pilotage du projet et à diverses actions telles que Natura 2000, le Plan de paysage, etc. Ils occupent une place centrale dans le programme de découvertes du Grand Site et œuvrent à impliquer les élus afin de renforcer leur compréhension du projet, du réseau et des valeurs du tourisme durable. Ils font partie, en lien avec les techniciens en charge de la randonnée, du réseau sentinelle de l'état des sentiers et du balisage.

Ils prennent également part à des événements majeurs du Projet Grand Site de France Montségur, notamment :

- La tenue d'un stand « ambassadeurs » à la Fête de la Montagne ;
- Leur participation à des présentations grand public du Projet Grand Site de France Montségur (tables rondes, témoignages, etc.) ;
- Leur présence au stand « Projet Grand Site de France Montségur » lors du forum économique le 7 décembre 2023 ;
- En mars 2024, la présentation de la démarche des ambassadeurs lors de la visite de Mme Isabelle Poulet, chargée de mission de la politique des Grands Sites de France ;
- La participation et animation par certains ambassadeurs aux Journées « Les rendez-vous pro » organisées par l'Agence Départementale du Tourisme :
 - Soirée sur la conciliation entre pratiques pastorales et tourisme en montagne le 27 juin 2023 ;
 - Journée découverte du Grand Site, de la Réserve Naturelle Régionale et d'un ambassadeur le 26 septembre 2024.
- Le 27 janvier 2025, les ambassadeurs ont organisé un éducteur à Fougax et Barrineuf, réunissant acteurs locaux et élus voisins, renforçant les échanges et mettant en valeur le territoire malgré une mobilisation difficile des élus.

En complément des ambassadeurs, une équipe de maraudeurs a vu le jour.

L'Ariège, avec ses espaces naturels préservés, propose une riche variété de sentiers de randonnée accessibles toute l'année. Un nombre croissant d'amateurs de plein air s'aventure sur nos sommets les plus élevés. Malheureusement, cette affluence accrue entraîne une hausse des accidents, souvent liés à une méconnaissance du terrain et à des pratiques inadaptées.

Face à cette situation, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes coordonne depuis l'été 2020 des actions de maraudage, en collaboration avec la Réserve Naturelle Régionale du Massif du Saint-Barthélemy et les experts de la montagne. Des accompagnateurs expérimentés parcourent les itinéraires et sites les plus populaires pour vous sensibiliser aux enjeux de sécurité, d'environnement et de patrimoine.

Ces échanges privilégiés avec des passionnés dévoués à leur territoire vous offrent l'opportunité de vivre des expériences immersives mémorables.

À poursuivre :

Les ambassadeurs ont proposé, dans leur plan d'actions, de réfléchir à la faisabilité de :

- La création d'une marque identitaire pour le Grand Site à moyen et long terme, en lien avec l'action 8.1 du programme du Projet Grand Site de France Montségur ;
- La création d'un sentier d'interprétation, actuellement en réflexion avec le Bureau d'Études ;
- La création d'un chantier participatif, en cours de réflexion.

Quant aux maraudeurs, il est prévu de poursuivre les opérations de maraudage

La continuité de ces actions est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 16 : « Coordonner les ambassadeurs, maraudeurs et autres acteurs relais » et Action 27 : « Coordonner un projet de valorisation d'un sentier le long d'un cours d'eau à enjeu biodiversité ».

Bilan financier

Formation-développement par l'Agence des Pyrénées :

> Total : 7 280 €

Financés par :

- Agence des Pyrénées : 7 280 €

Maraudage et sensibilisation :

- 2021 : 8 750 €
- 2022 : 12 500 €
- 2023 : 12 500 €
- 2024 : 10 000 €

> Total : 43 750 €

Financés par :

- Etat (FNADT Massif) : 10 000 €
- CCPO : 33 750 €



Educ'Tour, 2025



Balade avec des ânes à Roquefixade avec des ambassadeurs

© Ylaine Couvreur, C&PO

5.5

Créer la Fête de la Montagne en lien avec le Grand Site

État des lieux et enjeux

Le projet de territoire contribue à la préservation des milieux montagnards et des activités économiques liées au Grand Site. Depuis 2013, en lien avec cette volonté de promouvoir le milieu agricole à travers l'événementiel, la collectivité réalise des actions en faveur du maintien et de la valorisation du milieu agropastoral (guide des producteurs, accompagnement à la transmission reprise, renforcement des filières courtes...). Lors de l'écriture du dossier en 2018 - 2019, le besoin de faire connaître les enjeux du Projet Grand Site de manière ludique, afin de toucher un large public est apparu.

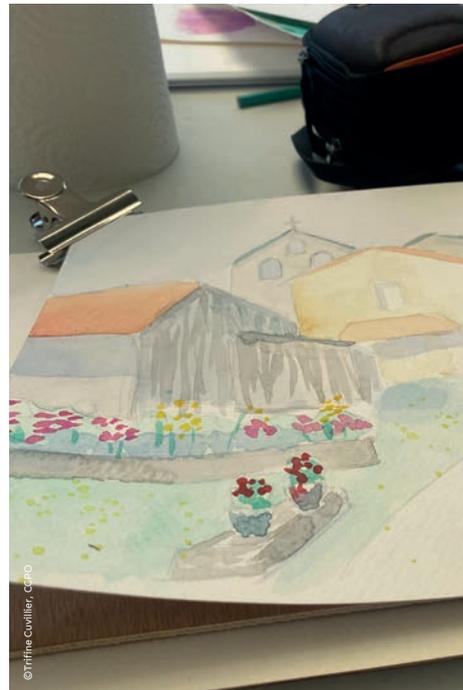


Fête de la Montagne, 2024

Présentation de l'action

La Fête de la Montagne du Grand Site du programme 2020-2025 devait être un événement unique, temps fort et fédérateur.

Ses objectifs initiaux étaient de valoriser le milieu montagnard et son environnement, préserver et améliorer la perception des activités rurales et renforcer la fierté des habitants pour leur territoire.



Atelier « Aquarelle et paysages »

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

La Fête de la Montagne

La première édition de la Fête de la Montagne s'est tenue en 2021 à Montségur, avec 24 stands principalement occupés par des agriculteurs, des artisans.

Depuis 2022, l'événement se déroule à Lavelanet, choisie pour sa centralité et sa vue imprenable sur le massif du Saint-Barthélémy et le Pog de Montségur.

En 2024, l'événement comptait 69 stands et a vu son programme s'enrichir chaque année, avec la participation de nouveaux partenaires tels que l'ONF, la RNR, le Club Alpin Français, la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, l'ANA-CEN d'Ariège, des paysagistes, artistes etc.

La fête propose maintenant des conférences, des balades paysagères et diverses animations autour du savoir-faire local, de la nature et des paysages. De nombreux ambassadeurs y participent pour partager leurs activités et leur mode de vie sur le Grand Site, à travers des ateliers comme la tonte de brebis, le tissage, ou encore des balades avec des ânes.



Fête de la Montagne, 2024

L'événement met également en valeur le travail de maraudeurs, paysagistes et artistes. Des expositions, telles que celle du réseau des Grands Sites « Sauriez-vous me reconnaître ? », ou une fresque paysagère représentant l'esprit des lieux du Pays d'Olmes ont été présentées. Des dégustations, des présentations de races d'animaux

locaux, un grimpe-arbre et bien d'autres stands permettent aux visiteurs d'échanger avec des professionnels et des partenaires.



Fête de la Montagne, 2024

À poursuivre :

Face au succès de cette rencontre et aux encouragements des prestataires de développer des animations tout au long de l'année, la collectivité a décidé d'aller plus

loin sur cette action fédératrice. La Fête de la Montagne a donc évolué pour devenir l'évènement de lancement du programme annuel de découvertes du Grand Site.

Le programme d'animations

Ce programme sensibilise tous les publics aux enjeux du Grand Site et aux métiers qui l'animent, tout en mettant en valeur les paysages remarquables et les activités humaines qui caractérisent le territoire.

Les animations se déroulent de mai à novembre et offrent une variété d'activités pour tout public : randonnées, conférences, ateliers, marchés, etc. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire, encourageant sa découverte et participant à la répartition des flux de visiteurs.



Découverte des chauves-souris avec l'ANA-CEN, 2024

En 2023, une charte a été mise en place pour garantir que chaque animation respecte l'esprit du lieu. Une grille d'analyse permet de sélectionner les animations en fonction de leur capacité à aborder des thématiques telles que l'esprit du Grand Site, les valeurs patrimoniales, paysagères et écologiques, ainsi que l'authenticité du territoire. La Communauté de Communes du Pays d'Olmes finance tout ou partie des animations et en assure la promotion en partenariat avec l'Office de Tourisme.

Évolution du programme de découvertes de 2021 à 2025

Depuis 2021, le programme n'a cessé de croître :

- Le nombre d'animations est passé de 56 en 2021 à 153 en 2025 ;
- La fréquentation est passée de 661 en 2021 à 2078 en 2024 ;
- Le nombre de communes participantes a augmenté, passant de 7 en 2021 à 28 en 2025 ;
- Le nombre de prestataires impliqués a augmenté, passant de 40 en 2021 à 57 en 2025, avec l'implication de 20 ambassadeurs en 2025.

Clôture du programme

Le programme se clôture chaque novembre par la projection d'un film documentaire, retraçant les moments forts de l'année écoulée. Cette projection est l'occasion de faire un point sur l'avancée du Projet Grand Site de France Montségur et de partager avec le grand public les actions menées.

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 15 : « Poursuivre la création d'un programme de découvertes annuel ».

Bilan financier

Animations et valorisation des métiers de la montagne :

- 2021 : 21 738 €
- 2022 : 54 402 €
- 2023 : 40 569 €
- 2024 : 67 534 €

> Total : 184 243 €

Financés par :

- État (FNADT Massif) : 14 175 €
- État (DRAAF) : 12 032 €
- Région Occitanie : 6 000 €
- Département Ariège : 6 000 €
- Autres (MSA, OT) : 15 598 €
- CCPO : 130 438 €





Synthèse des actions de l'axe 5
**Transmettre les valeurs
 identitaires du Grand Site par
 des outils de médiation**

Actions répondant aux enjeux		Réalisée	En cours	En continu	Reportée en 2025-2033	Action non prévue
5.1	Structurer et coordonner un pôle éducatif autour des enjeux du Grand Site ACTION ULTRA-PRIORITAIRE (8/10)					
		<i>Ecriture du programme pédagogique</i>	x			
		<i>AAP DRAC C'est mon Patrimoine !</i>	x			x
		<i>Pass Jeun's Découverte du Grand Site</i>	x			x
5.2	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication autour du Grand Site ACTION ULTRA-PRIORITAIRE (10/10)					
		<i>Création du site internet et reportages vidéo</i>		x		
		<i>Autres supports de communication</i>	x			
5.3	Créer la Maison des Paysages, une antenne de la Maison du Grand Site ACTION ULTRA-PRIORITAIRE (9/10)					
		<i>Sollicitation d'un architecte</i>	x			
		<i>Réalisation d'un croquis d'intention</i>	x			
		<i>Réorganisation du projet</i>			x	
5.4	Fédérer un réseau d'acteurs socio-professionnels pour valoriser leur activité et promouvoir les valeurs du Grand Site ACTION ULTRA-PRIORITAIRE (7/10)					
		<i>Formation Agence des Pyrénées - Création d'un collectifs d'ambassadeurs</i>	x			
		<i>Animations</i>	x			
		<i>Charte des ambassadeurs, reportages vidéo</i>	x			
5.5	Créer la Fête de la Montagne en lien avec le Grand Site					
		<i>Évènement fédérateur autour des métiers de la montagne</i>	x			
		<i>Animations de mai à novembre de porter à connaissance des valeurs Grand Site</i>	x			x



© ADT 09

Hameau de Morenci (Bénaix) et Pog de Montségur

Axe 6 : Structurer et qualifier l'accueil et les conditions de visite du Grand Site en Projet

Le territoire manque de meublés de tourisme de grande capacité, certains lieux d'accueil nécessitent une modernisation pour répondre aux attentes des visiteurs, et l'organisation actuelle ne permet pas une gestion optimale des flux entre le Pog et les autres sites. Il s'agit donc de structurer et qualifier l'offre « Autour de Montségur » à l'échelle du PGSF et de l'intercommunalité, tout en assurant un accueil de qualité cohérent avec les parcours touristiques.

6.1
Action ultra-prioritaire 2/100

Structurer l'accueil du Grand Site / Projet Montségur : Musée et Maison du Grand Site

État des lieux et enjeux

L'organisation de l'accueil des visiteurs au pied du Pog et dans le village constitue la base du Projet Grand Site de France Montségur. En effet, depuis plusieurs années, un manque de points d'accueil pour les visiteurs est constaté au sein du périmètre du Grand Site, notamment sur la commune de Montségur.

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil tant au château qu'au village, deux actions phares sont alors envisagées : les créations du bâtiment d'accueil pied de Pog et du musée en lieu et place de l'ancienne école. Suite à la mission d'Inspection Générale de 2020, il a été proposé que l'action 1.1

s'intitule « Accueil et requalification paysagère des stationnements en pied de Pog » et que l'action 6.1 devienne « Structurer l'accueil du Grand Site / Projet Montségur : Musée et Maison du Grand Site ».

Ces deux actions ont pour objectif d'améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs sur le périmètre du Grand Site. Elles visent également à réguler les flux de fréquentation engendrés par ces nouveaux aménagements et par l'inscription future au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, conformément aux attentes d'un Grand Site de France.

Présentation de l'action

L'actuel Musée de France ne répond pas aux obligations réglementaires quant à la conservation de ses collections et l'accueil de tous les publics. Afin de s'y conformer et d'être en capacité d'accueillir des publics empêchés, il est nécessaire de réfléchir à une évolution des espaces du musée.

La Maison du Grand Site permet quant à elle de répondre à plusieurs objectifs :

- Permettre la découverte des lieux et un accueil de qualité ;
- Orienter et répartir les flux de visiteurs sur le territoire d'influence du Grand Site ;
- Participer à la préservation en sensibilisant à la gestion du site ;
- Renforcer l'attractivité et participer au développement local en proposant un espace d'interprétation des paysages.

Le musée de Montségur et la Maison du Grand Site sont initialement prévus pour être installés dans un bâtiment de 1 000 m², en lieu et place de l'ancienne école. Ces deux espaces devaient remplir des fonctions complémentaires :

Musée de France

- Hall d'accueil et billetterie avec espaces scénographiés pour la découverte du Grand Site ;
- Boutique ;
- Exposition permanente sur 450 m² ;
- Exposition temporaire ;
- Salle de conférence pour 60 à 80 personnes ;
- Salle d'ateliers pédagogiques ;
- Bureaux et locaux pour le personnel ;
- Locaux techniques pour la maintenance ;
- Réserve des collections.

Maison du Grand Site

- Espace d'accueil pour l'information et la gestion des flux de visiteurs ;
- Exposition permanente sur la biodiversité et les paysages du Grand Site Montségur ;
- Exposition temporaire ;
- Atelier pédagogique pour les scolaires et groupes ;
- Espace boutique et boissons ;
- Locaux de stockage ;
- Bureaux et locaux du personnel.



Ancienne école du village de Montségur

Réorientation de l'action

Réorientation de l'action et déplacement de la Maison du Grand Site à Montferrier

La nouvelle équipe municipale a exprimé son désaccord avec le projet, le jugeant trop perturbateur pour le paysage du village. Cette opposition a poussé la collectivité à réexaminer le projet, alors au stade de l'avant-projet sommaire en 2020. Après avoir opté pour la rénovation de l'ancienne école de 400 m², il s'est avéré difficile d'intégrer les deux espaces dans un seul et même bâtiment. La totalité de cette superficie est en effet requise pour répondre aux besoins d'un Musée de France, comprenant des espaces d'interprétation, des salles pédagogiques et des réserves pour les collections.

Au premier trimestre de 2023, le projet a évolué pour inclure la future Maison du Grand Site au sein de l'action de requalification paysagère de la porte d'entrée nord-ouest à Montferrier (cf. 2-Bilan 2020 - 2025, action 1.5).

En mars 2024, lors de la visite de la chargée de mission de la politique des Grands Sites, un accord de principe a été donné concernant la réorientation de l'action 6.1, visant à situer la Maison du Grand Site à Montferrier et le Musée de France à Montségur.

La création de la Maison du Grand Site est désormais détaillée dans la fiche action 5 « Requalifier la porte d'entrée nord-ouest : La Maison du Grand Site, lieu ressource sur les paysages et plateforme de mobilités à Montferrier ».

Musée de France à Montségur

Depuis septembre 2024, la Commune de Montségur bénéficie de l'accompagnement de l'ANCT pour la réflexion sur la gestion future du château et du Musée de France, soutenue techniquement par l'Association Mission Patrimoine Mondial.

Pour des raisons de faisabilité technique et budgétaire, l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 4 « Accompagner le projet de rénovation de l'ancienne école à Montségur pour accueillir le Musée de France ». Le sujet de la Maîtrise d'Ouvrage devra être discuté avec les élus pour la réalisation des travaux.

Cette action sera en lien étroit avec celle inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 1 « Accompagner la réflexion sur l'évolution de la gouvernance du site en lien avec la gestion du château ».



Musée actuel de Montségur



Musée actuel de Montségur

6.2

Structurer, qualifier et renforcer l'offre d'hébergement

État des lieux et enjeux

Le tissu d'hébergements (chambres d'hôtes, gîtes, meublés de tourisme, hôtels, campings) à destination des individuels est majoritairement peu qualitatif mais semble adapté aux volumes de clientèles accueillies. Il n'existe plus de structures hôtelières permettant l'accueil de groupes au sein du périmètre Grand Site ni sur le territoire de l'intercommunalité. Cela a un impact sur la durée de séjour des visiteurs concernés, ce qui limite les retombées économiques sur le territoire.

Il est nécessaire d'améliorer la

qualité et la diversité de l'offre d'hébergement à travers :

- Le maintien d'hébergements d'étapes sur les itinérances (sentier cathare...);
- La reprise de friches hôtelières ;
- La modernisation de l'existant notamment via des méthodes d'éco-construction.

Les hébergeurs et acteurs du tourisme ont exprimé leur besoin d'être davantage informés et formés afin d'être un relais d'information auprès de leurs clients.

Présentation de l'action

Afin de répondre à ces enjeux, deux phases d'accompagnement ont été proposées.

Pour répondre à la première phase visant à conforter la montée en gamme de l'existant, il convient de :

- Inventorier l'offre d'hébergements touristique existante (Labels, accueil famille, professionnalisation) ;
- Sensibiliser et former les professionnels du tourisme aux démarches et Labels existants sur le territoire et aux outils adaptés aux différents types de clientèles.

Pour répondre à la seconde phase relative à l'accompagnement d'initiatives privées pour les hébergements de grande capacité, il convient de :

- Recenser le potentiel en bâtiments disponibles et estimer les coûts de rénovation ;
- Informer les porteurs de projets des soutiens existants en matière d'hébergements touristiques ;
- Poser le cadre et les niveaux d'intervention des collectivités ;
- Accompagner les acteurs souhaitant s'engager dans une démarche de valorisation de leur bien.



Gîte d'étape de Roquefixade



Aux Souvenirs d'enfance, Bénaix

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

Depuis 2020, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes a mené les actions suivantes :

Aide à l'immobilier d'entreprise

La Communauté de Communes du Pays d'Olmes, en lien avec le Département de l'Ariège, soutient les porteurs de projets en les informant sur les possibilités de financement et en les accompagnant dans leurs démarches. Elle analyse au cas par cas l'attribution d'aide à l'investissement dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise à destination des hébergements touristiques (AIE Tourisme). Depuis 2021, la collectivité a accompagné 16 porteurs de projets.

Le 27 novembre 2024 et le 30 janvier 2025, dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature au Label Grand Site de France, la collectivité a organisé deux ateliers de concertation sur l'offre d'hébergement touristique du territoire. Ces derniers ont abouti à une nouvelle action : co-écrire un cahier des charges afin de redéfinir les critères de l'AIE Tourisme et ainsi proposer une aide financière sélective à destination des hébergeurs engagés sur le territoire et porteurs de projets structurants.



Atelier « Hébergements »

Les hébergements de grande capacité

En 2021, la Communauté de Communes a mandaté le Bureau d'étude « Hôtels Actions » pour mener une étude sur le développement d'hébergements touristiques de grande capacité. Cette étude a permis de prioriser plusieurs projets, notamment l'Hôtel Coste à Montségur, l'Hôtel du Parc à Lavelanet et Les Airelles aux Monts d'Olmes.



Les Airelles, Monts d'Olmes

À poursuivre :

Pour répondre aux besoins touristiques du Grand Site, il est crucial de développer un accueil de grande capacité et de l'hébergement de qualité, tant au sein qu'autour du périmètre. Depuis 2021, la collectivité travaille à la réouverture de l'Hôtel du Parc en accompagnant des porteurs de projets privés. Face aux difficultés rencontrées, un partenariat public-privé avec les entreprises locales est en cours. Ce modèle économique se base sur un tourisme d'affaires complémentaire au tourisme de découverte, un créneau encore peu exploité en Pays d'Olmes.

Une étude spécifique aux Monts d'Olmes, réalisée entre 2022 et 2023, vise à valoriser la station, diversifier son économie, améliorer son paysage et traiter les lits froids existants, avec l'aide d'Atout France. Ce projet, dirigé par des paysagistes et une équipe pluridisciplinaire, a été présenté lors des Rencontres Nationales du Réseau des Grands Sites de France en 2023.

Actions réalisées avec les partenaires de la démarche Grand Site

Suite à un diagnostic effectué par un groupe d'étudiants au 1^{er} trimestre 2020, un travail de recensement annuel des hébergements touristiques est effectué par l'Office de Tourisme. En parallèle, une étude du Comité Régional du Tourisme (CRT) sur l'offre de l'hébergement marchand a été réalisée en 2022 en partenariat avec l'Agence Départementale du Tourisme.



Gîte « L'École Buissonnière », Laroque d'Olmes

Dans le cadre de ses missions, l'Office de Tourisme met en réseau les hébergeurs professionnels du territoire, les conseille, les oriente, les forme aux démarches qualité/Labellisation existantes.

La collectivité organise et/ou participe régulièrement à des événements afin de sensibiliser et de favoriser la montée en compétence des acteurs du tourisme, avec l'Agence de Développement Touristique et l'Office de Tourisme (ex : « Rendez-vous pro », Fête du Tourisme...).

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 10 « Structurer, qualifier et renforcer l'offre d'hébergement ».

La reprise de l'Hôtel du Parc à Lavelanet, sous la direction de la mairie de Lavelanet, pourrait constituer un modèle économique répliquable pour d'autres projets similaires sur le territoire.

À ce titre, la continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 11 « Mettre en lumière une action structurante, identifiée comme un enjeu et un besoin majeur ».



Gîte « La maison sous le figuier », Fougax et Barrineuf

Bilan financier

Diagnostic sur les hébergements touristiques existants et propositions pour le développement de l'offre :

> Total : 15 435 €

Financés par :

- CCPO : 15 435 €

Etude pour la requalification de l'Hôtel du Parc à Lavelanet :

> Total : 24 925 €

Financés par :

- État (DREAL 2024) : 24 925 €

Requalification de l'Hôtel du Parc à Lavelanet :

cf. 3-Perspectives 2025 - 2033, action 11

Aide à l'investissement pour la montée en qualité des hébergements touristiques :

- 2021 : 227 881 €
- 2022 : 72 472 €
- 2023 : 180 716 €
- 2024 : 122 504 €

> Total : 603 573 €

Financés par :

- Département Ariège : 451 513 €
- Région Occitanie : 144 282 €
- CCPO : 7 778 €



Gîte « Aux souvenirs d'enfance », Bénéix



Gîte « Hameau de Baylesse », St-Jean-d'Aigues-Vives



Vue depuis un gîte, Montségur

6.3

Mettre en cohérence avec les enjeux du site les démarches de reconnaissance départementale, régionale, nationale et internationale

État des lieux et enjeux

Le périmètre du Projet Grand Site et alentours fait l'objet de nombreuses démarches et outils de valorisation :

- La candidature « le système de forteresses de la sénéschaussée de Carcassonne (XIII^{ème}- XIV^{ème} siècles) » au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ;
- La candidature au Label Grand Site de France ;
- Le Label Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares ;
- La démarche Grand Site Occitanie ;
- La Réserve Naturelle Régionale du massif du Saint-Barthélémy ;
- Le Label Projet Alimentaire Territorial ;
- La reconnaissance Territoires Engagés pour la Nature ;
- Le PADD du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

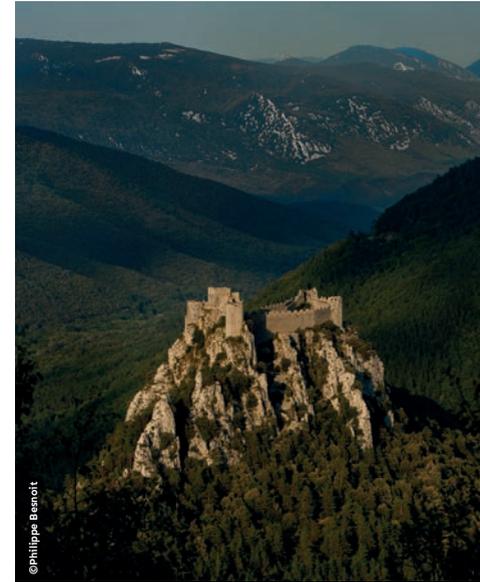
Afin de mettre en cohérence l'ensemble de ces démarches et de les faire connaître, il est nécessaire de :

- Sensibiliser le grand public et les acteurs locaux aux démarches existantes et aux enjeux paysagers associés afin qu'ils se les approprient et s'y impliquent ;
- Fluidifier les échanges entre les acteurs porteurs de ces démarches respectives et intégrer dans leurs documents stratégiques les enjeux et objectifs communs, garantissant ainsi l'aboutissement de projets structurants.



**FORTERESSES
ROYALES
DU LANGUEDOC**

Aguilar · Carcassonne · Lastours · Montségur
Peyrepertuse · Puylaurens · Quéribus · Termes



Château de Puylaurens



Cité de Carcassonne

Présentation de l'action

Afin de garantir la bonne articulation de ces démarches, la méthodologie suivante est envisagée :

- Constituer un groupe de travail avec les référents de chaque démarche ;
- Coordonner et mettre en place un cycle d'animations visant à sensibiliser aux enjeux de chaque démarche ;
- Mutualiser les outils et les moyens ;
- Aménager des espaces pour faciliter l'appropriation des démarches de valorisation.

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

Depuis 2021, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes participe activement à la création du référentiel commun UNESCO et à toutes ses étapes pour assurer la cohérence des démarches. La collectivité et l'Association Mission Patrimoine Mondial collaborent étroitement au sein de leurs instances respectives : ateliers de concertation, comités de pilotage du Projet Grand Site de France Montségur et comités de bien UNESCO.



COFIL UNESCO, 2025

En 2024, l'intégration au PLUi des enjeux patrimoniaux liés à l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et au Projet Grand Site de France Montségur dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique sur le patrimoine a été réalisée. Pour chaque périmètre, des recommandations et préconisations ont été coécrites, contribuant ainsi à la mise en place d'actions globales en faveur de la valorisation du territoire et de la préservation paysagère. Cette action permet d'articuler les enjeux des deux projets dans un cadre réglementaire cohérent.

Les 7 et 8 mars 2024, la venue de Madame Isabelle Poulet, chargée de mission de la politique des Grands Sites de France, a souligné l'importance d'impliquer un large éventail de partenaires pour garantir le succès politique et opérationnel du projet. L'intercommunalité anime un groupe partenarial mensuel créé afin de synchroniser les actions prioritaires et d'intégrer les compétences de chacun dans la démarche Projet Grand Site de France Montségur. Parallèlement, Monsieur le Préfet de l'Ariège a instauré des comités de suivi bimensuels avec les élus et partenaires financiers afin de suivre l'avancement et garantir la structuration des projets au-delà des comités de pilotage.



Venue d'Isabelle Poulet

Depuis la fin du Plan de paysage en juillet 2024, les enjeux paysagers du territoire décrits au sein des Objectifs de Qualités paysagères ont été pris en compte afin de guider le programme d'actions 2025 - 2033 du futur Grand Site Montségur.

Depuis 2021, une collaboration croissante s'est affirmée avec le Pays d'art et d'histoire, donnant lieu à la réalisation conjointe de plusieurs projets :

- Création d'un service éducatif dédié aux enjeux du paysage dont le Pays d'art et d'histoire a la charge depuis 2024 (cf. 2-Bilan 2020 - 2025, action 5.1) ;
- Pilotage de nombreuses animations « paysages » dans le cadre du Guide de découverte du Grand Site ;
- Partages sur l'étude « hors les murs » portée par le Pays d'art et d'histoire qui a nourri le Plan de paysage ;
- Création d'un jeu de piste « L'étoffe secrète de Montségur » valorisant le Projet Grand Site de France Montségur en 2024.

À poursuivre :

Cette action, d'une ampleur considérable, sera poursuivie au travers de plusieurs initiatives clairement définies.

En premier lieu, il s'agira de créer un document unique récapitulant les enjeux des diverses démarches du territoire et leur articulation optimale.

L'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 36 « Créer une feuille de route partagée avec les acteurs qui font vivre le Grand Site ».

La mise en œuvre des actions du PLUi reste une priorité dans le futur programme d'actions.

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 26 « Faire vivre et évoluer le PLUi, considérant les enjeux paysagers, patrimoniaux et écologiques ».

Enfin, l'aménagement d'espaces dédiés à l'appropriation des démarches au sein du territoire sera mis en place au sein de la Maison du Grand Site.

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 5 « Requalifier la porte d'entrée nord-ouest : La Maison du Grand Site, lieu ressource sur les paysages et plateforme de mobilités à Montferrier ».



Charte d'engagements communs

Pour la gestion du bien en série candidat à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco « Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne »

Document projet - ne pas annoter - ne pas signer directement



COPIL UNESCO, 2025

Arrivée sur le village de Montségur



6.4

Réorganiser l'accueil, la médiation et la promotion du site en accord avec les objectifs de fréquentation**État des lieux et enjeux**

Aujourd'hui, le site de Montségur n'exerce pas suffisamment son rôle moteur pour le développement économique raisonné du territoire. La baisse de fréquentation du château et du musée incite la collectivité à repenser le futur fonctionnement du Grand Site adapté à une fréquentation potentiellement en hausse après l'aboutissement des démarches de valorisation (PGSF / UNESCO).

L'accueil, la médiation et la promotion du site de Montségur doivent être réorganisés en adéquation avec les valeurs du

Projet Grand Site et les objectifs de fréquentation. Il convient d'optimiser les conditions de visite du site et de développer la fréquentation des autres sites d'intérêt du territoire tout en limitant leurs impacts paysagers.

Une nouvelle politique des ressources humaines sera étudiée comprenant une mutualisation et une montée en compétence du personnel des structures présentes sur le site : la commune, le Pays d'art et d'histoire, la Réserve Naturelle Régionale, l'Office de Tourisme.

Présentation de l'action

Cette action visait à étudier plusieurs axes d'amélioration : augmenter la fréquence des visites guidées au château, proposer des visites en langues étrangères (anglais, espagnol) et des animations thématiques pour divers publics (familles, groupes scolaires, adultes), et mettre en place des outils de médiation (audioguides, réalité augmentée) en plusieurs langues. Elle incluait également la création

d'un programme d'animations annuel et l'optimisation de l'accueil des visiteurs par une redéfinition des horaires d'ouverture, un ciblage des clientèles locales pour les ailes de saison, et la mise en place de formations pour le personnel. Enfin, il était prévu d'instaurer une direction administrative pour le site.



Intérieur du bâtiment du pied de Pog



Visite avec Fabrice Chambon, guide conférencier au château de Montségur

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

Fonctionnement du site

En novembre 2019, la collectivité a soumis une candidature à l'Appel à Projets « Réinventer le patrimoine », coordonnée par Atout France, avec le soutien de l'ANCT et du Ministère de la Culture. Une réflexion a été lancée pour définir une nouvelle politique des ressources humaines, en particulier en matière de mutualisation des moyens avec des structures présentes sur le site, telles que le service du Pays d'art et d'histoire, la Réserve Naturelle Régionale et l'Office de Tourisme.

Depuis 2021, la mise en place d'un programme de découvertes du Grand Site, incluant des animations et visites thématiques au musée et au château, a permis d'attirer de nouveaux visiteurs, avec la participation active des partenaires (PAH, AMPM).

Depuis décembre 2024, la commune de Montségur a sollicité l'ANCT pour une étude, soutenue par l'Association Mission Patrimoine Mondial en tant qu'Aide à Maîtrise d'Ouvrage. Cette étude, financée par l'Etat, porte sur la gestion du château et du musée de Montségur, actuellement administrés en régie municipale. Elle vise à évaluer les coûts, les recettes, les ressources nécessaires (personnel,

compétences), les rôles des parties prenantes et les aspects juridiques, en particulier pour la rédaction d'un cahier des charges en vue d'une délégation de service public (DSP). L'étude proposera plusieurs scénarios tenant compte de la viabilité et de la pérennité du projet. Des éléments comme la fréquence des visites guidées, la diversité linguistique des visites, ainsi que la thématisation des visites seront également étudiés. Les résultats attendus incluent un rapport comparatif, un accompagnement à la décision, une feuille de route et un modèle de convention pour la contractualisation avec un prestataire.

Depuis 2025, l'Office de Tourisme des Pyrénées Cathares propose des visites guidées du château en réalité virtuelle, notamment destinées aux EHPAD.



À poursuivre :

La poursuite de cette action dépendra des évolutions apportées par diverses initiatives visant à améliorer l'expérience des visiteurs sur le site. En particulier, l'action 1 « Accompagner la réflexion sur l'évolution de la gouvernance du site en lien avec la gestion du château », inscrite dans le programme 2025 - 2033, jouera un rôle clé dans l'orientation de l'accueil, de la médiation et de la promotion du site en adéquation avec les objectifs de fréquentation.

La continuité de cette dynamique est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 au travers de :

L'action 3 : « Requalifier le stationnement aux abords du Pog de Montségur et le connecter au village » ;

L'action 5 : « Requalifier la porte d'entrée nord-ouest : La Maison du Grand Site, lieu ressource sur les paysages et plateforme de mobilités à Montferrier » ;

L'action 6 : « Requalifier la porte d'entrée nord-est : Un parking pour reculer les véhicules des abords du Site classé de la fontaine de Fontestorbes » ;

L'action 8 : « Offrir une alternative à la voiture individuelle pour la découverte du Grand Site ».

Bilan financier

**Anticiper le futur fonctionnement du site de Montségur.
Optimiser les conditions de visite du Grand Site.
Développer la fréquentation des sites satellites.**

cf. 3-Perspectives 2025 - 2033, actions 1, 7 et 8





Synthèse des actions de l'axe 6
Structurer et qualifier l'accueil et les conditions de visite du Grand Site en projet

Actions répondant aux enjeux

		Réalisée	En cours	En continu	Reportée en 2025-2033	Action non prévue
	Structurer l'accueil du Grand Site / Projet Montségur : Musée et Maison du Grand Site ACTION ULTRA-PRIORITAIRE (2/10)					
6.1	<i>Musée de France à Montségur</i>				x	
	<i>Maison du Grand Site à Montferrier</i>		x			
6.2	Structurer, qualifier et renforcer l'offre d'hébergement			x		
6.3	Mettre en cohérence avec les enjeux du site les démarches de reconnaissance départementale, régionale, nationale, et internationale			x		
6.4	Réorganiser l'accueil, la médiation et la promotion du site en accord avec les objectifs de fréquentation			x		



Village de Fougax et Barrineuf et Pog de Montségur vus du ciel

Axe 7 : Améliorer le cadre de vie et favoriser l'installation de nouveaux habitants

De nombreux bâtiments, qu'il s'agisse de friches industrielles ou de petit patrimoine, sont aujourd'hui en mauvais état, nourrissant l'image d'un territoire en difficulté. Le projet, au-delà de son objectif touristique, vise à encourager l'accueil et l'installation durable de nouveaux habitants, en s'appuyant sur la préservation et la valorisation des éléments patrimoniaux, paysagers et environnementaux du Grand Site, afin de renforcer l'attractivité du territoire et soutenir son développement démographique.



7.1

Élaborer une charte des bonnes pratiques architecturales et référencer les artisans de l'écoconstruction et de la construction traditionnelle**État des lieux et enjeux**

Les villages du territoire témoignent d'une singularité qui contribue à l'image et l'identité du territoire et qui mérite d'être préservée. Le respect des règles architecturales permet de préserver les spécificités de l'habitat, du patrimoine et du paysage environnant. Toutefois, les constructions peuvent ne pas toujours correspondre entièrement à la réglementation en vigueur. Les documents d'urbanisme sont souvent méconnus ou perçus comme contraignants par les habitants qui ne connaissent pas toujours la procédure à suivre afin de s'assurer

que les travaux respectent les réglementations.

Parallèlement, il n'existe pas de référentiel d'artisans de l'écoconstruction et de la construction traditionnelle sur lequel pourraient s'appuyer les habitants pour entreprendre leurs travaux.

Présentation de l'action

Cette action est coordonnée par un groupe de travail composé des partenaires suivants : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine, architectes et paysagistes Conseils de l'État, chambres consulaires. Il est piloté par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

La première phase de cette action consiste à sensibiliser les habitants, commerçants et artisans du bâtiment à la préservation de leur patrimoine architectural en améliorant leur compréhension de la réglementation. Elle pourra impliquer :

- La création d'un référentiel des artisans de l'écoconstruction et de la construction traditionnelle ;

- L'accompagnement des artisans du bâtiment souhaitant se conformer aux critères et monter en compétences (réunion d'information sur la démarche, formations, soutien administratif) en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

La deuxième phase correspond à l'élaboration d'un guide sur l'architecture locale destiné à la population et aux nouveaux arrivants, référençant les bonnes pratiques et des exemples concrets d'aménagements (avant / après, détail des coûts et de mise en œuvre). Co-construit avec les habitants, il sera disponible en téléchargement gratuit sur le site de la collectivité.



Village de Montferrier



Quartier des Sécoustous, Lavelanet

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

Initialement pensée sur les communes du périmètre du Projet Grand Site de France Montségur, plus particulièrement celles de Montségur et de Montferrier, l'échelle du projet a évolué lors des différentes étapes du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ce document structurant, largement diffusé, participe au rayonnement de l'esprit du Grand Site au-delà de son périmètre et assure une échelle plus pertinente pour harmoniser l'identité architecturale du territoire.

En février 2022, une réunion de sensibilisation a été effectuée avec le CAUE dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

En 2022, l'action a été inscrite dans la feuille de route opérationnelle du programme Petites Villes de Demain dont l'axe 5 « Préserver et valoriser l'environnement et les paysages : marqueurs de l'identité du territoire » comprend l'action 5.1 « Étude Plan de paysage : des fiches-actions à venir » au sein de laquelle furent intégrées les fiches action issues du Plan de paysage.

Un atelier « Plan de paysage / Petites Villes de Demain » a été réalisé le 2 mars 2023.

La convention cadre Petites Villes de Demain entre la Communauté de Communes du Pays d'Olmes et la commune de Lavelanet a été signée le 22 mai 2024. Lors de la signature de cette convention, il a été validé de la faire évoluer en une Opération de Revitalisation de Territoire à l'échelle des cinq bourg-centres du Pays d'Olmes. Cette évolution de la convention envisagée avant le 1^{er} juin 2025 permettra à la commune de Bélesta de bénéficier

d'un accompagnement spécifique de la part de l'État pour la requalification urbaine et des logements. Les autres communes concernées du Pays d'Olmes sont Villeneuve d'Olmes et Laroque d'Olmes.

Le 29 janvier 2025, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été approuvé, intégrant des règles et des préconisations, garantissant la cohérence architecturale globale à l'échelle de l'intercommunalité.

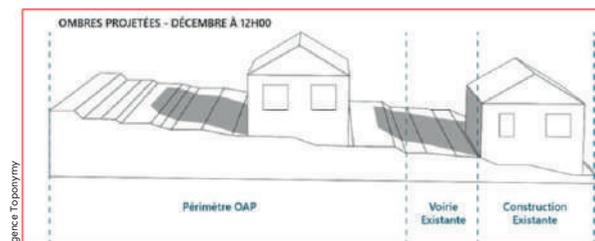
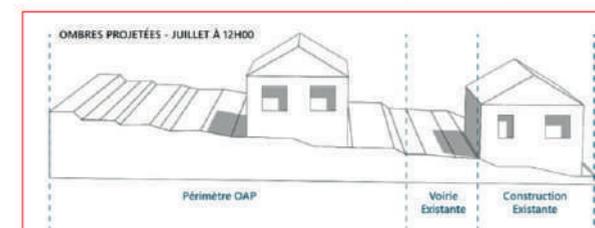


PLUi approuvé le 29 janvier 2025

À poursuivre :

Dans le cadre de Petites Villes de Demain, l'actualisation du projet de territoire sera effectuée et un groupe de travail sera créé.

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 26 « Faire vivre et évoluer le PLUi, considérant les enjeux paysagers, patrimoniaux et écologiques ».



Simulation des zones d'ombres sur une maison de Montferrier

7.2

Mettre en œuvre des chantiers écoles sur le petit patrimoine

État des lieux et enjeux

Sur le territoire du Projet Grand Site de France Montségur, plusieurs bâtiments et éléments du petit patrimoine nécessitent des travaux de rénovation et de réhabilitation parfois importants. Des collectifs de bénévoles se sont constitués dans les villages et contribuent activement à ces projets.

Certaines interventions requièrent des connaissances spécifiques pour garantir une rénovation respectueuse du bâti traditionnel du village et des documents d'urbanisme, impliquant de rassembler de nombreux partenaires autour du projet.

Le coût de ces travaux pouvant s'avérer important à porter pour les

petites communes, la mise en œuvre de chantiers écoles serait un bon compromis.

Au-delà d'améliorer la qualité de vie des habitants, accompagner la mise en œuvre de chantiers écoles permettrait de fédérer les habitants à travers des rencontres conviviales et le partage de connaissances du territoire, de son histoire et de sa culture. Leur impact positif sur le paysage serait significatif et garantirait la préservation et la transmission de savoir-faire ancestraux à travers l'utilisation de matériaux locaux et traditionnels, dans le respect de l'environnement.

Présentation de l'action

Pour piloter cette action, un comité organisateur doit être formé et composé d'élus référents à l'urbanisme, de techniciens spécialisés, des chargés de mission Grand Site et urbanisme de l'intercommunalité, des ambassadeurs du Grand Site ainsi que d'associations locales et d'habitants volontaires.

Cette action comprend l'identification de la méthodologie à suivre afin de réaliser un chantier école chaque été pendant cinq ans, avec notamment les étapes suivantes :

- Présenter le projet aux habitants ;
- Réaliser une expérimentation d'ouverture de sentier avant la réalisation du premier chantier école afin d'enclencher le travail partenarial du comité et de calibrer la bonne échelle d'intervention.

- Identifier les secteurs d'intervention prioritaires ;



Sortie scolaire avec le PAH

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

Cette action a été présentée aux élus et partenaires, dont certains ont pris l'initiative de s'investir dans le projet. Les associations « Sauvegarde du Château d'Amont » de Bélesta et « Patrimoine » de Roquefixade ont manifesté un intérêt marqué pour cette démarche. La mairie de Bélesta, en collaboration avec cette association, organise régulièrement des chantiers écoles sur la commune, et a également œuvré à la réhabilitation du Château d'Amont. De leur côté, les communes de Bénaix et de Lieurac organisent de manière occasionnelle des chantiers similaires.



Cabane en pierres sèches, Roquefixade

Dans la perspective de futurs chantiers, un travail préalable important de recensement du petit patrimoine a été réalisé par les élus dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, permettant d'identifier les éléments nécessitant

une restauration. Ce travail sera une base afin de préserver ce patrimoine au sein d'un outil réglementaire, de prioriser et d'élaborer de futurs projets. Enfin, les ambassadeurs du Grand Site, dans leur plan d'actions, ont suggéré d'examiner la faisabilité de participer à un chantier participatif, actuellement en phase de réflexion.



Restauration d'un mur en pierre

À poursuivre :

Des chantiers spécifiques Grand Site viendront renforcer les initiatives déjà engagées et seront intégrées dans les futurs programmes d'animations Grand Site ou dans des actions portées par le réseau des ambassadeurs du Grand Site.

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 26 « Faire

vivre et évoluer le PLUi, considérant les enjeux paysagers, patrimoniaux et écologiques ».

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 16 « Coordonner les ambassadeurs, maraudeurs et autres acteurs relais ».



Exemple de chantier école, Chantier Arcade

7.3

Accompagner la réalisation d'études de faisabilité de rénovation de bâtiments vacants dans les centres-bourgs

État des lieux et enjeux

Dans les communes du périmètre Projet Grand Site de France Montségur, un grand nombre de maisons vacantes subsistent et se détériorent au fil du temps, impactant significativement l'attractivité des villages et des centres-bourgs. Certaines sont en vente depuis plusieurs années à des prix parfois modiques. L'offre disponible en logement est bien plus importante que la demande. Les candidats à l'achat sont parfois limités par le coût prévisionnel des travaux, bien souvent conséquent, et la complexité des règles d'urbanisme.

La réalisation d'études de faisabilité

de rénovation de bâtiments vacants permettrait de revitaliser les centres-bourgs, d'embellir les villages, et d'attirer de nouveaux habitants sur le territoire. Ces études offriront la possibilité aux futurs habitants ou porteurs de projets de se projeter dans des bâtiments rénovés, répondant aux exigences contemporaines.

L'objectif est d'éviter la démolition de bâtiments tout en réduisant l'impact paysager des travaux à travers l'usage de techniques de construction traditionnelles, de matériaux et savoir-faire locaux porteurs de l'identité du territoire.

Présentation de l'action

L'action vise à accompagner les propriétaires pour faciliter la rénovation d'habitations délabrées et la vente des biens, en collaboration avec les agences immobilières, qui jouent un rôle de relais auprès des vendeurs et futurs acquéreurs. S'inspirant de l'accompagnement du CAUE de l'Ariège auprès des particuliers souhaitant rénover des hébergements de caractère, elle permettra de proposer un projet clé en main à de futurs acquéreurs.

Des études de faisabilité et des diagnostics seront réalisés sur les bâtiments jugés attractifs en termes de qualité architecturale et de localisation pour des projets à vocations touristiques ou commerciales.

L'intervention se concentrera principalement sur les bâtiments vacants depuis plus de 10 ans dans les centres-bourgs des villages du Projet Grand Site de France Montségur. En plus d'intégrer des critères de performance thermique et de privilégier l'usage de matériaux naturels et locaux, ces études permettront de mettre en cohérence les travaux avec le document

d'urbanisme intercommunal.

En parallèle, mettre en place une OPAH-RU serait nécessaire. Elle permettrait aux propriétaires de bénéficier d'aides financières pour réaliser des travaux de rénovation de leurs logements. Elle préciserait les techniques permettant de valoriser, réhabiliter, restructurer ou aménager un logement.



Centre-bourg de Lavelanet

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

Les actions effectuées sont les suivantes :

La ville de Lavelanet et l'intercommunalité se sont engagées en 2017 dans une opération d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain : l'Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement Territorial (ORCBDT) valant OPAH-RU. Cette opération a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2024. Afin d'animer ce dispositif, la collectivité a engagé le Bureau d'Études « Expertises & Patrimoine », chargé de l'OPAH-RU sur le territoire, afin de mettre à jour le diagnostic sur les logements vacants en Pays d'Olmes en 2024 et d'en faire le bilan.

Sur 2021-2022, une étude a été réalisée sur les logements vacants par le CAUE de l'Ariège à l'échelle du département.

Afin de mettre en œuvre une stratégie de revitalisation des centres-bourgs du territoire, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes et la commune de Lavelanet ont signé la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain le 04 août 2021.

La même année, la commune de Lavelanet signe avec la Région Occitanie son contrat Bourg-Centre.

Une des actions concrètes en faveur de l'économie commerciale a été votée par l'intercommunalité le 27 juillet 2022 : la mise en place du dispositif sur-mesure « Coup de Pouce à mon Commerce ! » à destination des commerces existants ou en création au sein de centre-bourg ancien. Depuis ce jour, l'intercommunalité accompagne financièrement la relance des commerces, avec l'appui technique des chambres consulaires.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, arrêté en date du 29 janvier 2025, a été élaboré en cohérence avec les objectifs du Plan d'Aménagement et de Développement Durables prescrit en 2017 et le SRADDET approuvé le 14 septembre 2022.

Entre 2024 et 2025, dans le cadre de France Renov' et avec l'antenne locale de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), une étude site « clé en main » de faisabilité de la rénovation des logements a été réalisée par la collectivité.

À poursuivre :

L'accompagnement à la rénovation sera poursuivi dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain à travers l'axe stratégique 3 « améliorer l'offre de logements et poursuivre le renouvellement urbain » : Un bilan de l'OPAH-RU a abouti à établir une nouvelle convention OPAH-RU qui sera applicable à l'échelle du Pays d'Olmes au 1^{er} juin 2025. Dans le cadre de ce nouveau conventionnement avec l'ANAH, une priorisation sera donnée à la requalification des logements vacants et insalubres.

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 26 « Faire vivre et évoluer le PLUi, considérant les enjeux paysagers, patrimoniaux et écologique ».

Le dispositif « Coup de Pouce à mon Commerce ! » sera poursuivi par la collectivité jusqu'en 2026.



7.4

Requalifier les friches en résidences d'artistes et lieux de diffusion culturelle

État des lieux et enjeux

Le territoire du Pays d'Olmes présente une grande diversité de propositions culturelles mais celles-ci sont souvent méconnues et peu connectées entre elles. Plusieurs friches industrielles du territoire sont globalement bien préservées mais inexploitées à ce jour. Du fait de leur abandon prolongé, elles transmettent une image négative aux visiteurs et aux habitants. Présentant un potentiel d'aménagement considérable, elles pourraient être reconverties afin d'accueillir des événements culturels variés.

En 2020, l'urbanisme transitoire, pratique consistant à occuper des lieux publics ou privés de manière passagère en vue d'un projet d'aménagement futur, apparaît comme une alternative en réponse au manque de foncier. Ces projets d'urbanisme transitoire contribueraient à redynamiser le territoire tout en étoffant son offre culturelle. Associés à la richesse du tissu associatif local du secteur culturel, ils permettraient d'enclencher de nouveaux partenariats.

Présentation de l'action

L'action s'appuiera sur le recensement de friches propices à l'accueil d'événements culturels permanents ou temporaires, effectué par le service économie de la collectivité et le Pays d'art et d'histoire.

Une étude de faisabilité pilotée par le PAH permettra d'étudier le potentiel de requalification de la friche Bernadou, située à Villeneuve d'Olmes en périphérie du Grand Site, en un lieu d'expérimentation culturelle. Elle permettra également de réfléchir à l'organisation d'expositions hors les murs des collections permanentes du Musée du Textile et du Peigne en Corne.

Un comité culturel sera créé afin de structurer et coordonner l'offre culturelle du territoire. Il recensera les activités culturelles potentiellement délocalisables dans la friche Bernadou et étudiera les financements possibles pour un tel projet. Il sera également en charge de l'élaboration d'une programmation culturelle pluriannuelle, visant à revitaliser les friches à tour de rôle. Un appel à candidature pour la réalisation de résidences sera lancé et le comité procèdera à la sélection des candidats.



Friche Bernadou à Villeneuve d'Olmes

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

Grâce au recensement réalisé en 2021 par la Communauté de Communes et le Pays d'art et d'histoire, plusieurs friches ont été identifiées comme étant propices à l'accueil d'événements culturels.

En 2022, le Pays d'art et d'histoire a publié un inventaire détaillant l'histoire industrielle du territoire, ses activités, son architecture et ses friches, ce qui a permis de mettre en place un programme de valorisation destiné au jeune public dès 2023.



Spectacle culturel, Villeneuve d'Olmes

De 2020 à 2023, l'étude de faisabilité « Hors les murs » a été réalisée afin d'analyser le potentiel de requalification et organiser des expositions en dehors des murs du Musée du Textile et du Peigne en Corne, ainsi que de la Maison du Grand Site Montségur.

Depuis 2022, le PAH, des porteurs de projets

privés et des artistes investissent chaque année les friches industrielles du Pays d'Olmes pour organiser des événements tels que des spectacles de son et lumière, réalisés par la compagnie La Cerise sur le Noyau, qui rendent hommage à la période industrielle du territoire. Le spectacle Bleu Horizon, inaugurant la requalification de la friche Dumons, a attiré 740 participants, ce qui constitue un bon indicateur de l'intérêt pour les événements culturels.



Spectacle « Bleu Horizon », 2023

À poursuivre :

D'autres friches, comme celle appelée « Dumons Frères » à Lavelanet, font l'objet de projets de requalification. Les travaux au sein de cette dernière sont planifiés et seront réalisés en 2025 afin de créer un tiers-lieu accueillant des initiatives artistiques et artisanales, avec une ouverture

prévue pour 2026.

Les résultats issus de l'étude de faisabilité et du projet « hors les murs » ont abouti à l'intégration des réflexions sur le Musée du Textile et du Peigne en Corne au sein du programme 2025 - 2033 : **Action 29 « Étudier la possibilité de réhabiliter le Musée du Textile et du Peigne en Corne ».**

La continuité de l'action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 31 « Faire vivre les friches en transition : résidences et événements culturels pour réactiver les espaces ».

Bilan financier

Étude de faisabilité (musée hors les murs) :
> Total : 217 116 €

Financés par :

- État (DRAC) : 52 500 €
- Région Occitanie : 66 398 €
- Département Ariège : 64 311 €
- PAH : 33 907 €

Travaux de requalification :

cf. 3-Perspectives 2025 - 2033, action 29



Point de vue depuis la Croix de Millet, Bélesta



Synthèse des actions de l'axe 7
**Améliorer le cadre de vie et
 favoriser l'installation de
 nouveaux habitants**

Actions répondant aux enjeux

		Réalisée	En cours	En continu	Reportée en 2025-2033	Action non prévue
7.1	Elaborer une charte des bonnes pratiques architecturales (et de diffusion publicitaire) et référencer les artisans de l'écoconstruction et de la construction traditionnelle				x	
7.2	Mettre en oeuvre des chantiers écoles sur le petit patrimoine		x			
7.3	Accompagner la réalisation d'études de faisabilité de rénovation de bâtiments vacants dans les centres-bourgs			x		
7.4	Requalifier les friches en résidences d'artistes et lieux de diffusion culturelle		x			



Axe 8 : Préserver et valoriser les savoir-faire du Grand Site en Projet

Les actions de cet axe ont été ventilées ou fusionnées principalement dans l'axe 5. Après analyse, il serait souhaitable de revoir le titre de l'axe 8 afin qu'il soit davantage en adéquation avec son contenu.

Cet axe comprend actuellement une action sur la création de la marque identitaire Grand Site ainsi que le diagnostic et la sécurisation du château dans le cadre UNESCO.



8.1

Engager une réflexion autour de la création de la marque identitaire du Grand Site

État des lieux et enjeux

Le Projet Grand Site de France Montségur couvre sept communes, un territoire rural et authentique, où se trouvent de nombreuses activités artisanales et agricoles, qui méritent d'être davantage valorisées. Ces métiers présentent un fort potentiel pour accroître leur visibilité et leur reconnaissance auprès des habitants et des visiteurs.

Présentation de l'action

L'action consiste initialement à réaliser une étude de faisabilité afin d'évaluer la pertinence de la création d'une marque dédiée au Grand Site et de définir son échelle. Cette étude comparative nécessite ensuite de dresser un inventaire détaillé des activités existantes, qu'elles soient artisanales ou agricoles, sur le territoire pertinent. Enfin, les critères de sélection des produits éligibles doivent être définis par un cahier des

charges. Celui-ci peut être élaboré en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ainsi que l'Agence des Pyrénées.

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

Les ambassadeurs du Grand Site ont suggéré la mise en œuvre de cette action à moyen et long terme dans leur plan d'actions mis à jour en 2024. Dans le cadre de cette initiative, plusieurs d'entre eux, en collaboration avec la collectivité, ont entrepris des recherches bibliographiques sur le sujet. Toutefois, en raison de l'existence d'une marque Noù à l'échelle départementale, à laquelle la Communauté de Communes participe financièrement, et du fait que le Grand Site n'est pas encore Labellisé, cette action n'a pas encore été concrétisée et sa pertinence n'a pas été démontrée à ce jour.

Elle ne sera pas reconduite dans le programme d'action 2025 - 2033.



Vannerie



Produits locaux



8.2

Diagnostiquer et sécuriser le Monument Historique dans le cadre de l'inscription du bien en série au Patrimoine Mondial**État des lieux et enjeux**

Bien que la commune de Montségur effectue régulièrement des travaux d'entretien du château, il a été jugé nécessaire de réaliser un diagnostic complet de l'état sanitaire du monument. Ce diagnostic permettra de déterminer les travaux prioritaires et d'établir un calendrier d'intervention.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la candidature UNESCO, portée par le Département de l'Aude, qui mène depuis 2012 une initiative collective pour soumettre un dossier de candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. La Valeur Universelle Exceptionnelle du bien doit en effet justifier de la préservation de l'intégrité et de l'authenticité du bien en série (fait partie de leur engagement 1 de la charte d'engagement commun).

Présentation de l'action

Cette action vise à préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du site et à mettre en valeur les deux histoires successives qui marquent le Pog, à travers des travaux paysagers réalisés dans le strict respect du site.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs actions avaient été envisagées dans le cadre du programme d'actions 2020 - 2025 :

1. Étude de l'état sanitaire et définition du phasage des travaux ;
2. Sécurisation, cristallisation et valorisation du château ;
3. Sensibilisation et information.

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

En 2022, des réunions entre l'Association Mission Patrimoine Mondial, la Préfecture de l'Ariège, la DRAC Occitanie et la commune de Montségur ont mis en évidence l'état préoccupant du château. Suite à ces échanges, l'Association Mission Patrimoine Mondial a accompagné la commune de Montségur tout au long de l'année 2023 pour la rédaction du cahier des charges en vue de recruter un Maître d'Œuvre pour sécuriser, cristalliser et valoriser le château.

Le lancement du marché de la Maîtrise d'Œuvre a été réalisé avec l'appui des services juridiques de la Communauté de Communes. La MOE a été désignée le 13 décembre 2023, avec pour mandataire l'Agence SPB Architecture, dirigée par l'interlocuteur principal Simon Petot-Bottin. La particularité de cette Maîtrise d'Œuvre réside dans la collaboration étroite entre un architecte et un paysagiste. Bien que l'architecte soit le mandataire et l'interlocuteur principal, la réussite du projet repose sur une coopération harmonieuse avec le paysagiste, essentielle à l'émergence d'un projet de qualité à la hauteur des enjeux de Montségur.

L'équipe, composée d'un architecte du patrimoine, de paysagistes concepteurs, d'un Bureau d'Études spécialisé en structure pour monuments historiques, d'un cabinet d'économie de la construction également spécialisé dans les monuments historiques, ainsi que d'un Bureau d'Études en écologie et étude des milieux, a été constituée en raison de la complexité du chantier et des multiples enjeux liés au site.

Étude de l'état sanitaire et phasage des travaux

Un premier compte-rendu, établi le 29 avril 2024, identifie un besoin urgent de sécurisation de certains secteurs en raison du risque de chutes de pierres, bien que la structure principale du bâtiment ne présente pas de danger immédiat.

Des interventions d'urgence ont été menées durant l'été 2024.

L'étude s'est poursuivie et a été approfondie jusqu'à la fin de l'année 2024, permettant d'établir un état des lieux complet du château et des vestiges du Pog.

En novembre 2024, un comité de pilotage s'est réuni, suivi d'une présentation à l'ensemble des partenaires financeurs (État, Région, Département) en janvier 2025. Ces étapes ont permis de proposer un plan de gestion pour le monument et une programmation des travaux nécessaires en fonction des ressources financières disponibles.

Sécurisation, cristallisation et valorisation du château

Les travaux de sécurisation et de valorisation du château, inclus dans le plan pluriannuel de travaux, concerneront la passerelle d'entrée, l'accès au donjon, les escaliers menant au mur-bouclier, ainsi que la cristallisation des murailles.



Nouvelle barrière, château de Montségur



Soutien à la porte du château

En parallèle, des travaux de valorisation paysagère seront menés afin d'offrir une vision complète du Site inscrit dans son écrin paysager et encourager à prolonger l'expérience sur place. Ils incluront la réfection du parcours de visite revalorisant l'histoire du castrum Cathare, avant de cheminer jusqu'au château, partie du bien en série des Forteresses Royales du Languedoc. Sur le sentier d'accès, des travaux seront effectués pour réparer certaines marches, installer des bancs, aménager des haltes sécurisées et faciliter la visite guidée tout en assurant la sécurité du parcours autour du château.

Ces interventions respectent des critères de sobriété, d'intégration paysagère et de préservation des enjeux environnementaux (faune, flore) et archéologiques, tout en privilégiant l'utilisation de matériaux

locaux et la collaboration avec des entreprises du territoire.

Actuellement, un plan de financement est en cours d'élaboration, avec un phasage des travaux prévu pour les deux à trois prochaines années, en consolidant rapidement les contributions financières des cofinanceurs.



Mise en sécurité du château par la pose d'un filet

À poursuivre :

La première phase de travaux devrait débuter en 2026.

La continuité de cette action est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 2 « Accompagner la conservation des vestiges du Monument Historique dans le cadre de l'inscription du bien en série au Patrimoine Mondial et valoriser ses histoires ».

Bilan financier

Etude pour la définition du Plan de gestion

> Total : 447 084 €

Financés par :

- Etat (DRAC) : 134 125 €
- Région Occitanie : 67 063 €
- Département Aude : 245 896 €

Etude préalable à la définition les travaux de cristallisation et de valorisation du MH :

> Total : 70 000 €

Financés par :

- État (DRAC, DETR 2023) : 70 000 €

Travaux de sécurisation d'urgence du MH :

> Total : 41 480 €

Financés par :

- État (DRAC) : 20 740 €
- Département Ariège : 12 444 €
- Commune de Montségur : 8 296 €

Travaux de cristallisation et de valorisation paysagère :

cf. 3-Perspectives 2025 - 2033, action 2





Synthèse des actions de l'axe 8
**Préserver et valoriser les
 savoir-faire du Grand Site en
 Projet**

Actions répondant aux enjeux

		Réalisée	En cours	En continu	Reportée en 2025-2033	Action non prévue
8.1	Engager une réflexion autour de la création de la marque identitaire du Grand Site	x				
8.2	Diagnostiquer et sécuriser le Monument Historique dans le cadre de l'inscription du bien en série au Patrimoine Mondial					
	<i>Etude pour la définition du Plan de gestion</i>		x			
	<i>Etude préalable à la définition des travaux pour le site de Montségur</i>	x				
	<i>Travaux de sécurisation du site</i>	x				
	<i>Travaux de cristallisation et de valorisation paysagère du Monument Historique</i>				x	

Analyse et perspectives du volet 2 : « Bien vivre sur le Grand Site et garantir un accueil de qualité »

UNE DYNAMIQUE DE MÉDIATION ET DE VALORISATION BIEN ENGAGÉE EN FAVEUR D'UNE DÉCOUVERTE SENSIBLE DU GRAND SITE

De nombreuses actions ont été menées pour faire connaître et donner à comprendre le Grand Site. Ces initiatives ont encouragé une découverte plus fine, respectueuse et sensible du territoire, en accord avec la préservation du site. Cette orientation sera poursuivie dans les années à venir.

Cette médiation et promotion du Grand Site ont été grandement facilitées par la forte mobilisation des acteurs du territoire, qui se sont pleinement identifiés à la démarche. Ces acteurs ont souhaité sensibiliser les visiteurs, tout en contribuant à renforcer la compréhension des enjeux du Grand Site par les habitants et ainsi consolider leur sentiment d'appartenance à ce territoire d'exception.

La création d'un réseau d'ambassadeurs du Grand Site, composé de socio-professionnels investis, constitue une action structurante et vitrine de l'Opération Grand Site. Il permet de créer un lien direct entre les enjeux de préservation et la vie économique et sociale locale.

De nombreuses actions de communication régulières, de médiation et d'événements réalisés chaque année, ont permis de diffuser les valeurs du Grand Site et seront reconduites afin de consolider son identité.

> Valeurs et stratégies communes

L'OGS a contribué à renforcer la collaboration entre le PAH, l'OT, l'AMPM et l'intercommunalité mais également avec l'ensemble des acteurs locaux sur la prise en compte des enjeux du Grand Site. Cela a facilité la réalisation de l'action visant à assurer leur prise en compte à une échelle plus large, au sein d'autres démarches de reconnaissance et en renforçant l'articulation de ces démarches entre elles. Nous avons l'ambition de poursuivre cette dynamique à travers la création d'une feuille de route partagée au sein du programme d'actions 2025 - 2033.

La réalisation de ces nombreuses actions en faveur de la médiation et de la promotion a permis la construction d'une stratégie culturelle commune qui rayonne sur l'ensemble du Grand Site.

> Des actions non-prioritaires devenues structurantes.

Certaines actions prévues, dont le rôle structurant n'avait pas été pleinement mesuré lors de l'élaboration du programme initial, ont eu un impact particulièrement positif et sont devenues des actions phares de la démarche Grand Site. Parmi celles-ci, la Fête de la Montagne et le réseau des ambassadeurs du Grand Site, qui s'est agrandi depuis sa création, sont aujourd'hui des actions incontournables de la démarche. Leur maintien est prévu au sein du programme d'actions 2025 - 2033.

Par ailleurs, certaines actions non prévues initialement, telles que « C'est mon patrimoine ! », « Pass'Jeun's » ou encore les animations proposées de mai à novembre dans le cadre du Guide de Découvertes du Grand Site, ont rencontré un accueil très favorable, notamment auprès du grand public et des jeunes. Face au succès de ces démarches, la collectivité s'est engagée à renouveler des actions de sensibilisation. Elles sont désormais intégrées et formalisées dans des actions plus vastes au sein du programme d'actions 2025 - 2033.

QUALITÉ DE VIE ET QUALITÉ D'ACCUEIL : DES ACTIONS À CONSOLIDER

De nombreuses actions ont été menées pour améliorer la qualité de vie sur le Grand Site. Cependant, il reste encore des actions à développer pour garantir un accueil de qualité à tous les visiteurs du Grand Site. Au départ, trois actions prioritaires avaient été identifiées dans ce volet pour assurer un accueil de qualité autour de Montségur, cohérent avec le parcours des visiteurs et une meilleure gestion des flux : le Musée, la Maison du Grand Site et la Maison des paysages.

Les deux actions phares de l'Opération Grand Site, à savoir le Musée et la Maison du Grand Site, initialement assemblées en une seule action, ont été réajustées en raison de contraintes logistiques et financières, ainsi que de la nécessité de parvenir à un consensus entre commune, habitants et intercommunalité. Bien que cette organisation ait engendré des retards dans le calendrier, des solutions ont été trouvées grâce aux efforts déployés pour surmonter les défis.

Ces actions sont prioritaires et inscrites dans le programme d'actions 2025 - 2033 pour garantir leur réalisation.

> Sécurisation du château : des investissements incontournables

Le coût initial et le calendrier de certaines actions ont été sous-estimés, notamment en ce qui concerne la sécurisation du Monument Historique, devenue une priorité après une étude élaborée dans le cadre de la candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO révélant son mauvais état.

Des travaux d'urgence imprévus ont été réalisés et les calendriers d'autres actions prioritaires ont été décalés dans leur réalisation.

> Des investissements priorités avec des financements sanctuarisés

Grâce à une gouvernance renforcée et à des réunions partenariales avec les services de l'État (cf. 2-Bilan 2020 - 2025, volet transversal), des solutions techniques et financières ont été identifiées, entraînant un réajustement des actions. Les projets sont désormais plus interconnectés et avancent en bonne intelligence, assurant une gestion cohérente des flux ainsi que la préservation et la valorisation paysagère du site dans leur ensemble.

Afin de décloisonner les actions d'accueil et d'aménagements, précédemment réparties dans différents axes du programme d'actions, toutes ont été intégrées dans l'Engagement 1 du programme

d'actions 2025 - 2033, permettant ainsi leur meilleure articulation à différentes échelles.

Bien que ces changements majeurs aient eu un impact significatif sur l'organisation de la démarche, il est important de souligner qu'en seulement trois ans et grâce à un travail partenarial soutenu, nous avons réussi à structurer un projet de grande envergure dans des conditions d'urgence, et que ces actions seront poursuivies dans le cadre du programme d'actions 2025 - 2033.

> L'hébergement, un enjeu majeur pour l'accueil des visiteurs

Le secteur de l'hébergement touristique, durement touché par la pandémie (notamment l'hôtellerie), est rapidement devenu une priorité, bien qu'il ne le fût pas initialement. Nous avons pu nous appuyer sur les actions déjà menées par la collectivité pour qualifier l'offre d'hébergement et la structurer à l'échelle du périmètre du Grand Site.

Le secteur se relance progressivement, et l'offre d'hébergement a certes progressé en qualité, mais principalement sur les meublés de tourisme, sans élargissement significatif à d'autres types d'hébergement.

De plus, il y a toujours un manque d'offres adaptées à l'accueil de

grands groupes, qu'il s'agisse de visiteurs ou de tourisme d'affaires qui résulte d'une demande forte des entrepreneurs locaux. Face à ce constat, nous avons identifié deux actions prioritaires pour le programme d'actions 2025 - 2033, visant à répondre à ces besoins.

> Poursuivre les efforts engagés pour bien vivre sur le Grand Site

Le Pays d'Olmes, qui a connu un déclin démographique depuis la fin des années 1980, a observé un renversement de cette tendance depuis 2017, avec un regain démographique mesuré.

Cette évolution va dans le sens espéré des actions mises en place pour améliorer le cadre de vie, valoriser les savoir-faire locaux et favoriser l'installation de nouveaux habitants. Bien que cet enjeu ne soit pas une priorité directe pour le Grand Site, l'histoire du Pays d'Olmes en fait un aspect important pour l'intercommunalité, garantissant que la démarche Grand Site profite à la fois aux visiteurs et aux résidents.

Ces actions ont été consolidées en étant intégrées au PLUi, et par les compétences en urbanisme de la collectivité. Cela a permis de déployer ces initiatives à une échelle plus large, tout en restant cohérentes avec les objectifs du périmètre de l'Opération Grand Site.

Néanmoins, des friches industrielles, du petit patrimoine à restaurer et des savoir-faire à préserver demeurent. En ce qui concerne ces lieux encore non restaurés, nous avons initié un travail de valorisation des friches par le biais de manifestations artistiques annuelles. Bien que cette action ait d'abord été considérée comme une priorité mineure, le succès considérable qu'ont rencontré ces événements nous a conduits à renforcer cette approche dans le cadre du programme d'actions 2025 - 2033 et à proposer de nouvelles formes de valorisation artistique et sensorielles de ces lieux emblématiques.

Le Plan de paysage a souligné la nécessité de valoriser le patrimoine lié à la rivière, en particulier les friches industrielles et les bâtiments vacants illustrant le savoir-faire local.

Parallèlement, certaines actions menées par la collectivité et le Pays d'art et d'histoire sur les friches le long du Touyre, bien que certaines soient au-delà du périmètre de l'Opération Grand Site, contribuent aux enjeux identifiés, notamment ceux relatifs à l'hébergement de grande capacité et à la valorisation du patrimoine local.

Dans cette logique, ces actions seront classées en seconde ou troisième priorité dans le programme d'actions 2025 - 2033.



© Trifline Covillier, CCPO

Lys des Pyrénées, Montségur



VOLET TRANSVERSAL



Audit de terrain par une technicienne

Enfin, le volet transversal permet de mettre en place une gouvernance du projet qui puisse coordonner et animer l'ensemble des dynamiques des acteurs et les stratégies partenariales existantes.

Axe 9 : Gouvernance de projet

L'axe 9 permet de mettre en place et consolider des instances de décision afin de garantir une coordination optimale des actions et d'instaurer une stratégie claire. L'ingénierie assure le suivi et le développement opérationnel des actions, en étroite collaboration avec les élus.



Sortie « Grand Site de France Canigou » avec les élus et les techniciens

9.1

Ingénierie et coordination

État des lieux et enjeux

Pour coordonner le Projet Grand Site de France Montségur de manière opérationnelle, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes dispose d'un service dédié, intitulé « Pôle Développement économique & Pôle Projets », regroupant des agents aux compétences pluridisciplinaires et variées. Cette organisation permet de garantir une gestion et une coordination efficaces des différents projets en cours.

Présentation de l'action

La transversalité des missions au sein de ce pôle favorise une collaboration étroite entre les agents, qui interviennent de manière directe et coordonnée dans le déploiement de la feuille de route du Projet Grand Site.

L'ingénierie dédiée à la mise en œuvre du programme d'actions du Projet Grand Site de France Montségur repose sur une équipe renforcée, avec une allocation de 3,75 ETP par an de 2021 à 2024, et une augmentation à 4,75 ETP par an depuis juillet 2024.

- Marine Le Breton (OGS) : 1 ETP ;
- Jean-François Castel (APPN) : 1 ETP ;
- Pascal Carrière (APPN) : 1 ETP ;
- Trifine Cuvillier (PAT) : 0,5 ETP ;
- Benoît Combes (Développement territorial) : 0,25 ETP ;
- Recrutement d'une personne à temps plein depuis juillet 2024 en appui à la chargée de mission du Projet Grand Site durant l'écriture du dossier de candidature et pour le maintien des actions en cours.



Benoît COMBES
Responsable de service



Gwenaëlle MARATIER
Assistante



Trifine CUVILLIER
Chargée de mission Renforcement des filières alimentaires de proximité



Cyril HERMOSILLA
Chef de Projets Petites Villes de Demain - PLUi



Marine LE BRETON
Chargée de mission
Opération Grand Site



Charlotte SOUK-ALOUN
Assistante
Opération Grand Site

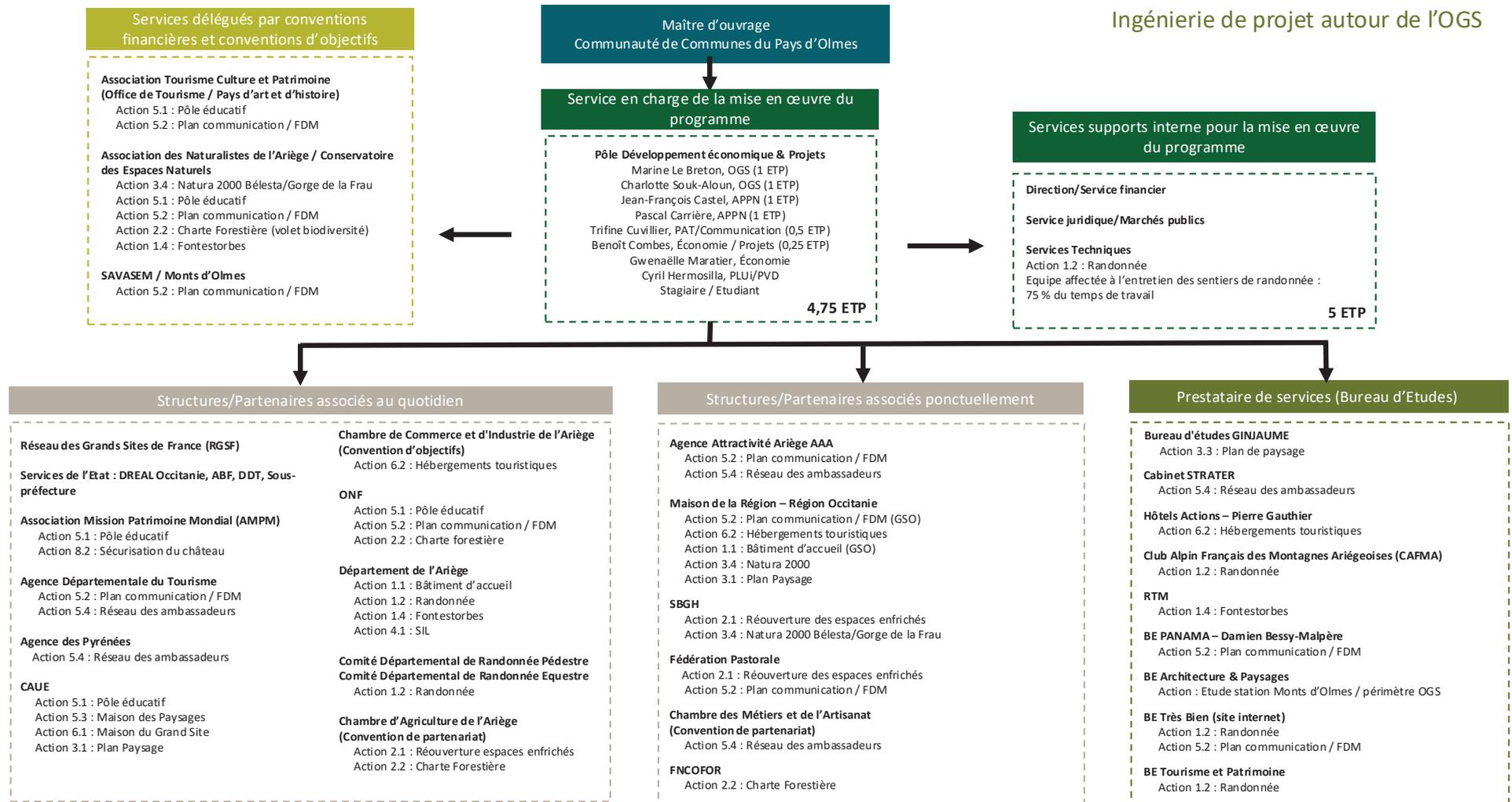


Jean-François CASTEL
Chargé de projets
Activités touristiques



Pascal CARRIERE
Expert technique
Activités de Pleine Nature

Ingénierie de projet autour de l'OGS



Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

Le suivi technique et la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions est assuré par deux instances techniques principales :

1. Le groupe de travail restreint

Ce groupe est composé des membres du Pôle Développement Économique et Projets.

Il participe activement au suivi et au déploiement des actions inscrites dans le programme pluriannuel. Ses principales responsabilités incluent la définition des méthodes de travail, la tenue de réunions de service pour échanger sur la répartition des tâches, l'évaluation du temps et des charges de travail, ainsi que la programmation des actions et leur exécution. Il veille également à garantir le respect de l'esprit Grand Site à chaque étape des actions. En outre, ce groupe a une mission de veille sur les projets émergents, afin d'assurer une bonne prise en compte des paysages dans leur déploiement.

Des réunions de chefs de services se tiennent une fois par semaine pour assurer la coordination entre le Pôle Développement Économique et Projets et les autres services impliqués de la Communauté de Communes.

Depuis 2023, un groupe de réunion

interne au Pôle Développement Économique et Projets a été instauré, permettant de faciliter les échanges entre les différentes compétences sollicitées dans le cadre du programme d'actions et se réunit deux fois par mois.

2. Les groupes de travail partenariaux (ponctuels)

Plusieurs instances de suivi techniques et opérationnelles sont organisées. Ces instances peuvent se tenir de manière spécifique pour chaque action, avec les acteurs concernés.

Depuis 2023, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes met en place une fois par mois des groupes de suivi partenariaux élargis, organisés par la directrice générale des services pour les actions à fort enjeux.

Dans une démarche de co-construction, de participation et de mobilisation de l'ensemble des acteurs pour la concrétisation des actions, la collectivité fait appel aux ambassadeurs du Grand Site. Ceux-ci sont sollicités selon les besoins et peuvent, le cas échéant, renforcer la composition d'un comité technique. Par leur présence, ils assurent la

représentation des habitants du territoire, des agriculteurs et des socio-professionnels locaux.

À poursuivre

La continuité de l'action, socle de la démarche, est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 33 « Une équipe structurée et des partenariats solides garantissant la bonne mise en œuvre des actions ».

De nombreux acteurs et partenaires techniques interviennent sur le Grand Site sans toujours être pleinement informés des exigences paysagères spécifiques à celui-ci.

L'amélioration et la facilitation de la coordination des synergies entre les différentes ingénieries sont inscrites au sein du programme 2025 - 2033 : Action 35 « Sensibiliser les acteurs à l'esprit Grand Site et à l'impact paysager des infrastructures ».

Bien que de nombreuses instances techniques existent pour coordonner les démarches d'excellence du territoire et les aligner au travers de certaines actions, aucun document clair et synthétique n'a été élaboré jusqu'à présent pour les formaliser. Ce besoin a été soulevé lors des

ateliers du Plan de paysage, nous incitant à imaginer des documents cadres pour assurer la transversalité du projet et de ses valeurs.

C'est pourquoi une nouvelle fiche action a été inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 36 « Créer une feuille de route partagée avec les acteurs qui font vivre le Grand Site ».

Bilan financier

Ingénierie affectée à la mise en œuvre du programme d'actions OGS :

3,75 ETP par an (2021 / 2023)

4,75 ETP (2024)

- 2021 / 2023 : 75 000 € par an
- 2024 : 100 000 €

(coût spécifique aux 2 chargées de missions OGS)

Financés par :

- État (DREAL 2024)
- CCPO



Équipe technique de la CCPO, 2020



Atelier « Tourisme », 2024



Présence de l'équipe de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes aux rencontres annuelles du RSGF, 2024



Conférence « Tout savoir sur l'OGS », 2020

9.2

Gouvernance politique

État des lieux et enjeux

L'implication et la collaboration de l'ensemble des parties prenantes sont des conditions essentielles pour la réussite du projet et l'atteinte des objectifs de gestion.

Les gestionnaires locaux et nationaux s'engagent communément à mettre en œuvre une gouvernance efficiente qui porte les objectifs, axes et actions du programme d'actions. Cette gouvernance vise à garantir la préservation et la valorisation des paysages exceptionnels du site, particulièrement dans le périmètre du Projet Grand Site de France Montségur mais également à l'échelle du territoire de projet.

Présentation de l'action

Depuis 2016, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, en tant que structure porteuse, est responsable de l'animation et du pilotage du PGSF Montségur. Afin de garantir le suivi et le bon déroulement de ce projet, elle a mis en place différentes instances de travail, à savoir :

- Le Conseil communautaire ;
- Le Comité de pilotage ;
- Le Comité consultatif.

Action(s) réalisée(s) et à poursuivre

La gouvernance instaurée est structurée, partagée et participative. Elle peut être présentée de manière synthétique dans l'organigramme en page suivante.

Depuis 2020, un comité de pilotage, co-piloté par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes et la Sous-Préfecture de l'Ariège a été instauré pour suivre l'avancement du projet. Ce comité se réunit régulièrement, notamment en juillet 2023 et en février 2025, pour valider les avancées du PGSF Montségur et leur continuité.

Depuis 2021, des restitutions publiques ont lieu deux fois par an sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes et du Vice-Président du Grand Site. Ces temps forts permettent de présenter un bilan de l'année à tous nos élus, partenaires, financeurs et habitants.

Depuis 2023, les habitants, les socio-professionnels et les acteurs du territoire sont associés activement au projet par l'intermédiaire des ambassadeurs, qui sont invités à participer à différentes instances,

notamment le comité de pilotage. Cette approche permet de garantir leur implication et de renforcer leur confiance dans le projet grâce à une gestion transparente.

Depuis 2024, dans le but de faciliter et de fluidifier les partenariats, l'Office de Tourisme et le Pays d'art et d'histoire ont évolué pour devenir une Société Publique Locale (SPL) intégrée à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes. Cette évolution représente une plus-value pour renforcer la gouvernance de la démarche.

À poursuivre :

La continuité de cette action, faisant partie du socle de la démarche, est inscrite au sein du programme 2025 - 2033 : Action 32 « Une gouvernance bien établie, des binômes élus-techniciens efficients ».

Afin de poursuivre l'implication des élus dans le processus de gouvernance, la mise en place de réunions bisannuelles avec le groupe de maires référents Grand Site sera envisagée dès la Labellisation du projet.

Pour garantir la réussite de certaines actions nécessitant une expertise spécifique, le comité consultatif pourrait être animé à nouveau.

Lors des ateliers de concertation du Plan de paysage (2022 - 2024), un besoin de renforcement des compétences des acteurs sur la thématique du paysage a été identifié.

En réponse à cette demande, l'action 34 intitulée « Garantir une montée en compétence du binôme élu/technicien », est inscrite au sein du programme 2025 - 2033.

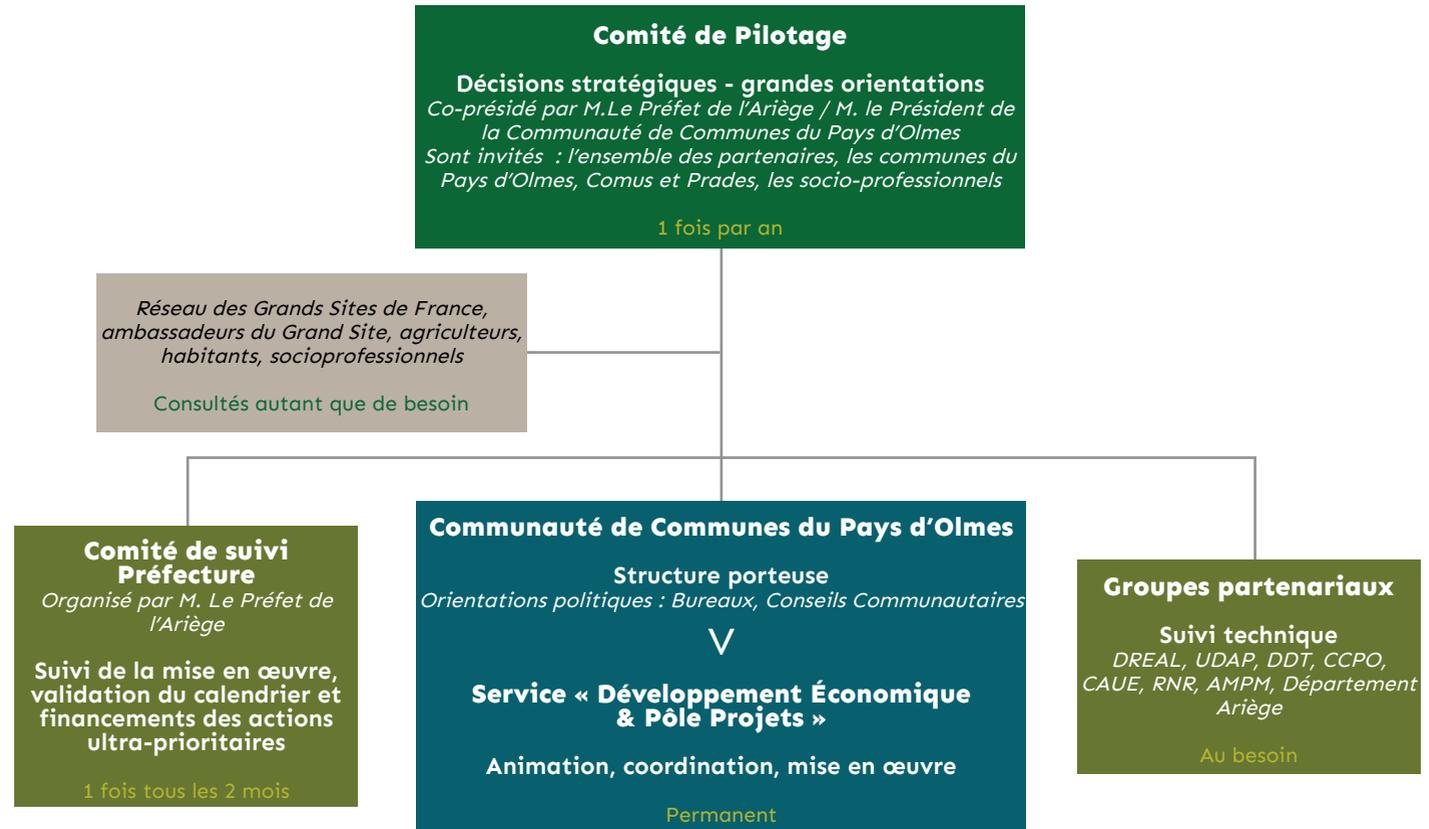
Bilan financier

Adhésion :

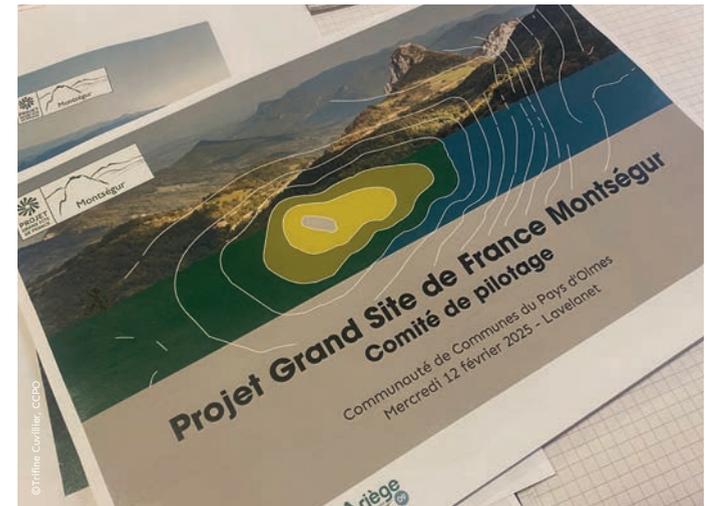
- Adhésion au RGSF : 5 400 € par an
- Adhésion à l'AMPM : 1 500 € par an

Financés par :

- CCPO : 26 000 €



COPIL Grand Site Montségur, 2025



COPIL Grand Site Montségur, 2025





Synthèse des actions de l'axe 9 Gouvernance de projet

Actions répondant aux enjeux

		Réalisée	En cours	En continu	Reportée en 2025-2033	Action non prévue
9.1	Ingénierie et coordination					
	<i>Ingénierie affectée spécifiquement à la mise en œuvre du programme d'actions</i>		x			
	<i>Recrutement d'un ETP supplémentaire allouée à 100% au Projet Grand Site de France Montségur</i>					x
9.2	Gouvernance politique					
	<i>COPIL</i>	x				
	<i>Réunions</i>	x				
	<i>Cotisations</i>	x				



Balade pasaygère à Prat Mau, Montségur

Analyse et perspectives du volet transversal

UNE GOUVERNANCE SOLIDE

Bien que la gouvernance ait connu des évolutions depuis la lettre de candidature à l'Opération Grand Site en 2016 jusqu'à la validation du programme d'actions 2020 – 2025, elle est restée solide et mobilisée.

Les projets ont été portés avec constance par les Présidents et les Vice-Présidents successifs de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.

Depuis 2023, cette gouvernance s'est trouvée renforcée par la création d'un réseau de référents Opération Grand Site, désignés au sein de chaque commune. Cette démarche permet d'impliquer au mieux les élus du Grand Site et du territoire environnant, assurant un ancrage local renforcé.

UNE INGÉNIERIE RENFORCÉE

La structuration en ingénierie a connu une nette montée en puissance : de 0,5 ETP dédié au démarrage du projet, la collectivité est passée à 2 ETP fixes, avec une structuration renforcée du Pôle Développement Économique & Projets, mobilisant en interne une diversité de compétences au service de la démarche.

UN PARTENARIAT SUR-MESURE

L'inscription de l'OGS dans une collectivité territoriale a facilité le lien avec de nombreux partenaires institutionnels, techniques et scientifiques. Cela a permis :

- De constituer progressivement un réseau de partenaires et d'experts venant en appui des équipes, en complémentarité des compétences internes.
- Le développement de conventions de partenariat structurantes qui témoignent de cette dynamique.

Depuis 2024, la mise en place de réunions partenariales régulières avec les services de l'État a permis d'accélérer et de fluidifier l'instruction des projets complexes, tout en renforçant le pilotage partagé de la démarche.

PERSPECTIVES ET BESOINS IDENTIFIÉS

Le Plan de paysage a toutefois mis en lumière deux axes d'amélioration nécessaires pour renforcer durablement la gouvernance :

- La montée en compétence des techniciens, élus et partenaires sur les enjeux paysagers ;
- La clarification du rôle et de l'articulation des différentes démarches de territoire dans un document-cadre partagé.

Enfin, bien qu'elle ne fût pas inscrite au programme initial, une action transversale a fortement contribué à la consolidation de la gouvernance : l'organisation régulière de sorties de terrain, séminaires et Educ'Tour auxquels ont participé élus et techniciens. Ces temps collectifs, riches en échanges avec d'autres Grands Sites, ont permis à chacun de s'inspirer de démarches concrètes et d'alimenter la réflexion locale.

Ces différentes actions ont été ajoutées au programme d'actions 2025 – 2033, avec pour objectif de structurer une gouvernance encore plus robuste, collective et opérationnelle.

